

Jean-Pierre CHAUVEAU
et
Jacques RICHARD

ATLAS DES STRUCTURES
AGRAIRES
AU SUD DU SAHARA 19

BODIBA EN CÔTE D'IVOIRE

Du terroir à l'État : petite production
paysanne et salariat agricole
dans un village gban

collection publiée sous le patronage
de la Maison des Sciences de l'Homme

ATLAS DES STRUCTURES AGRAIRES
AU SUD DU SAHARA N° 19

*Collection publiée par l'Office de la Recherche Scientifique
et Technique Outre-Mer et l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*

Éditions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
PARIS-1983

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, "toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite" (alinéa 1^{er} de l'article 40). »

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. »

© 1983 ORSTOM
ISBN 2-7099-0690-2

Jean-Pierre CHAUVEAU
Sociologue ORSTOM

et

Jacques RICHARD
Géographe ORSTOM

BODIBA EN CÔTE D'IVOIRE

**Du terroir à l'État : petite production
paysanne et salariat agricole
dans un village gban**

INTRODUCTION

LA PROBLÉMATIQUE

Ce « terroir » est le résultat d'une recherche réalisée par deux chercheurs, l'un sociologue, l'autre géographe. Néanmoins, l'idée de pluridisciplinarité, qui présidait à ce travail au début des enquêtes (1971), ne correspond pas à l'esprit dans lequel elle a été achevée (1976).

Lorsque fut décidée notre collaboration, nous pensions que l'éclairage d'une discipline par l'autre permettrait de résoudre le passage de la description à l'interprétation, à propos de l'économie de plantation villageoise dans une région du Centre-Ouest ivoirien. Il nous apparaissait possible, par cette interrogation commune, de surmonter le malentendu des deux disciplines, l'objet de l'une (l'espace pour la géographie, le groupe humain et ses activités pour la sociologie) constituant le cadre formel d'observation de l'autre. Tout en contestant les préjugés disciplinaires, nous supposions fondée la spécificité problématique de chaque discipline, puisque nous comptions sur leur éclairage respectif pour aboutir à un schéma d'explication suffisamment exhaustif. Lors de cette phase de notre recherche, nous dressâmes un inventaire socio-géographique sur l'ensemble du pays gban (1) qui nous permit d'appréhender la diversité des groupes sociaux intéressés (autochtones, allochtones d'origine diverses, actions de la colonisation et de l'Administration actuelle et de leurs représentants) ainsi que les principaux problèmes qui s'y posaient (saturation foncière, conflits entre autochtones et allochtones, problèmes de main-d'œuvre, raréfaction relative de la main-d'œuvre salariée). Il fut ensuite décidé de procéder à une série de monographies villageoises, afin d'étudier sur le vif la genèse et l'articulation de ces éléments, dans des contextes villageois différents.

Notre choix a d'abord porté sur Bodiba, que nous pensions représentatif des villages de faible importance, peu touchés par l'immigration étrangère et suffisamment excentrés pour être à l'abri des convoitises foncières des représentants des couches urbanisées.

En fait de village se rapprochant le plus de l'état « traditionnel », nous découvrîmes rapidement un village confronté à tous les problèmes précédemment cités. Son cas était d'autant plus intéressant que ce n'était guère qu'à partir des années soixante que ces événements, communs à toute la région forestière sous des formes diverses, s'étaient précipités. Nous nous consacraâmes donc à la monographie de Bodiba, abandonnant le projet de monographies comparatives approfondies. Ce que nous perdions en comparabilité, nous pensions le gagner en profondeur historique.

(1) Cf. J.-P. CHAUVEAU, J. RICHARD, 1972.

Ce faisant, nous rejoignons le chemin de la monographie, d'usage commun aussi bien en géographie (études de « terroirs ») qu'en sociologie rurale (étude des « communautés villageoises »). Paradoxalement, dans un certain sens, puisque nous prétendons ne pas nous enfermer dans les spécialisations de disciplines.

Très rapidement; cependant, le relevé de terroir et les questionnaires socio-économiques nous convainquirent que ce qui se passait sur le terroir de Bodiba ne renvoyait pas seulement à une collectivité rurale parmi d'autres mais surtout à un système de fonctionnement socio-économique global. En effet, il apparaissait que l'analyse en terme d'exploitations agricoles, ne permettait pas de comprendre les tenants et les aboutissants d'un système qui déterminait le terroir et son fonctionnement (2); l'analyse anthropologique classique, ne pouvait non plus rendre compte de la dynamique et des contradictions du système de mise en valeur du terroir villageois (3). Les deux démarches, géographique et anthropologique, ont pour défaut majeur de supposer que leur niveau d'observation se suffit à lui-même. Dans le premier cas, il s'agit des caractéristiques des exploitations agricoles, sans tenir compte des rapports sociaux que les hommes entretiennent entre eux à propos de ces exploitations; dans le second cas, ce sont les rapports sociaux entre les hommes envisagés, d'une part, sous l'angle très sélectif des « continuités » et des « changements » dans la société (villageoise) traditionnelle et, d'autre part, en supposant explicative l'opposition autochtones-allochtones.

Dans les deux cas, toute démarche historique pour expliquer la genèse et la reproduction du système de fonctionnement fait défaut. Or la reconstitution de cette genèse et de cette reproduction met l'accent sur des ruptures et sur des rapports de force dont on ne peut rendre compte en se confiant au niveau villageois.

Dès lors, le véritable objet de notre recherche était « l'efficace d'un système sur un lieu » (4), ce lieu étant le terroir d'un village, et le contenu du système étant les rapports sociaux par lesquels se produit et se reproduit l'économie de plantation.

L'économie de plantation ivoirienne présente cependant une telle diversité selon les régions et les périodes historiques que nous ne prétendons pas rendre compte, à travers l'étude d'un village gban, de l'ensemble de l'économie de plantation villageoise (5). Mais, par bien des côtés, et parce que nous nous situons dans une perspective globale, Bodiba nous paraît représentatif de la situation actuelle dans le Centre-Ouest.

En fin de compte, le propos de ce travail est de décrire et d'interpréter le terroir de Bodiba comme lieu d'expression du système local d'économie de plantation. Ce faisant, et sans que cela fasse problème pour notre part, nous ne prétendons pas attribuer à ce texte une orientation disciplinaire précise. Le terroir de Bodiba exprime un système qui le dépasse, il ne peut constituer un objet d'étude assignable à telle ou telle discipline particulière.

C'est d'ailleurs ainsi que nous avons procédé dans le travail de terrain : le « sociologue » et le « géographe » ont recueilli ensemble les mêmes données, dépouillé ensemble les mêmes informations, réfléchi ensemble sur les interprétations possibles.

Enfin ce texte ne s'inscrira pas délibérément dans la problématique du développement comme c'est souvent le cas dans les analyses qui traitent des paysanneries africaines. Tout au contraire, dans une perspective renversée, c'est plutôt la configuration de ce développement avec ses acteurs sociaux dont il sera question, car nécessité nous est faite de prendre en compte les données intangibles des mécanismes d'exploitation externes et internes auxquels sont soumis les paysans.

(2) Cf. M. BENOIT-CATTIN, J.-P. CHAUVEAU, J. RICHARD, 1976.

(3) Cf. J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD, 1975.

(4) Cf. J.-L. AMSELLE, 1974.

(5) Le problème est plus développé dans J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD, 1977.

LE PAYS GBAN

LOCALISATION

La région d'Oumé, située dans le centre-ouest forestier ivoirien (carte 1), est actuellement un pôle de développement des cultures arbustives, café et cacao, avec une prédominance de la deuxième spéculation. Région agricole, prospère, premier centre de collecte de cerises et de fèves en Côte-d'Ivoire, zone d'approvisionnement en denrées vivrières (banane, riz) des villes proches comme Gagnoa, plus lointaines comme Bouaké et la capitale Abidjan, la sous-préfecture d'Oumé fait ainsi figure de puissance agricole. Aussi y rencontre-t-on le revenu rural *per capita* le plus élevé de Côte-d'Ivoire (plus de 36 000 francs CFA en 1973 et approximativement 70 000 en 1975 après la dernière augmentation du prix d'achat des produits agricoles). A l'intérieur de la circonscription, le pays Gagou ou, mieux, Gban (le premier terme étant une appellation des voisins Gouro adoptée par l'Administration coloniale), lieu de l'enquête, constitue un territoire de forme rectangulaire de 1 000 km² situé au centre d'un triangle formé par les centres urbains de Gagnoa, Sinfra et Oumé (carte 2). Cet espace est compris entre 5° 30' et 5° 45' de longitude ouest, et entre 6° 10' et 6° 35' de latitude nord. Les Gban sont au nombre de 20 000, répartis en quatre tribus d'importance à peu près égale (Bokabo, Touka, Nda et Boka selon la terminologie administrative (6) ; ils occupent 32 villages de 270 à 1 000 habitants. Ils sont donc installés au cœur d'une zone économiquement prospère.

Or cette situation économique incontestablement florissante du point de vue des statistiques rurales ne s'explique pas par une « prédisposition » naturelle car rien d'original ne caractérise la zone de l'ensemble de l'ouest forestier. Nous y trouvons le même relief peu mouvementé de surfaces subhorizontales de glacis sur granites (d'altitude moyenne de 200 m), le même paysage dominé par la présence presque continue d'une forêt tropicale assez dense dont les plantations arbustives n'arrivent pas à rompre la monotonie, le même climat subéquatorial à pluviosité croissante vers l'ouest et le sud,

(6) Il s'agit ici du découpage administratif.

et enfin les mêmes sols ferrallitiques qui présentent de bon caractère de fertilité. Bien entendu, cette description d'ensemble doit être nuancée dans le détail et il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'étude de M. Nguessan ZOUKOU (7) ; d'ailleurs nous verrons qu'à l'échelle du terroir, si les dénivellations sont en général faibles, l'espace se présente en fait comme une succession de thalwegs creusés par de nombreux marigots dans une pénéplaine, et ce micro-relief « tourmenté » n'est pas sans conséquence sur la localisation des cultures.

S'il n'y a donc pas de prédisposition naturelle particulière, il n'y a pas non plus de prédisposition humaine en termes de potentiel de production. Les Gban, dont l'occupation valorisée était la chasse, ont toujours occupé de façon très libre de grands territoires dont une mise en valeur agricole excédait largement leurs capacités de travail. En outre, le dynamisme actuel de l'économie de plantation n'est pas le résultat d'un lent processus de mise en valeur, à l'image du sud-est où elle a une longue histoire. Ici la généralisation de la « plantation » est un phénomène récent datant de l'après-guerre, contemporain d'un tournant de la politique coloniale, amplifiée par des mouvements de colonisation de terres du fait d'éléments allogènes.

ÉLÉMENTS D'ORGANISATION SOCIALE GBAN

La tradition courante, aussi bien populaire que « scientifique », considère les Gban comme une ethnie résiduelle très ancienne, possédant les caractères pygmoïdes. Ils constitueraient un groupe tampon entre les groupes bété, dida (8) et gouro, qui auraient occupé leur place actuelle après que les migrations akan et baoulé de l'est aient quelque peu perturbé la géographie du peuplement « ivoirien » au cours du XVIII^e siècle (carte 3).

On constate cependant une diversité des traditions migratoires, qui ne convergent pas toujours, malgré le sentiment d'appartenir à un groupe ethnique commun. Il semble qu'ils soient eux-mêmes — et cela n'est pas étonnant, malgré les tentatives quelquefois suspectes d'en faire un groupe culturel très particulier (9) — le résultat de migrations et de contacts multiples et complexes.

La difficulté de classer les « ethnies » est particulièrement évidente dans leur cas : du point de vue linguistique, ils sont classés (comme les Gouro) parmi les Mandé-Sud, originaire des régions de savane (10) ; du point de vue de l'organisation socio-économique, ils sont très proches de leurs voisins forestiers Bété et Dida.

Dans la terminologie anthropologique courante, les Gban possèdent une structure sociale de type segmentaire, sans pouvoir centralisé : formellement, le pays gban est composé d'unités de résidence constituées à partir des principes de parenté et d'alliance, chacune de ces unités possédant tous les attributs fonctionnels capables d'assurer leur reproduction sociale dans le cadre de leurs relations avec les autres groupes, de structure identique.

Ce n'est guère le lieu d'approfondir de façon critique les catégories et les limites heuristiques du « modèle » segmentaire utilisé ici (qui tend à prendre pour les causes ce qui n'est peut-être que le résultat d'un mode de reproduction moins mécanique). Aussi bien, nous nous contenterons seulement de présenter les grands traits du système de parenté et d'alliance et du système d'inégalité dominant.

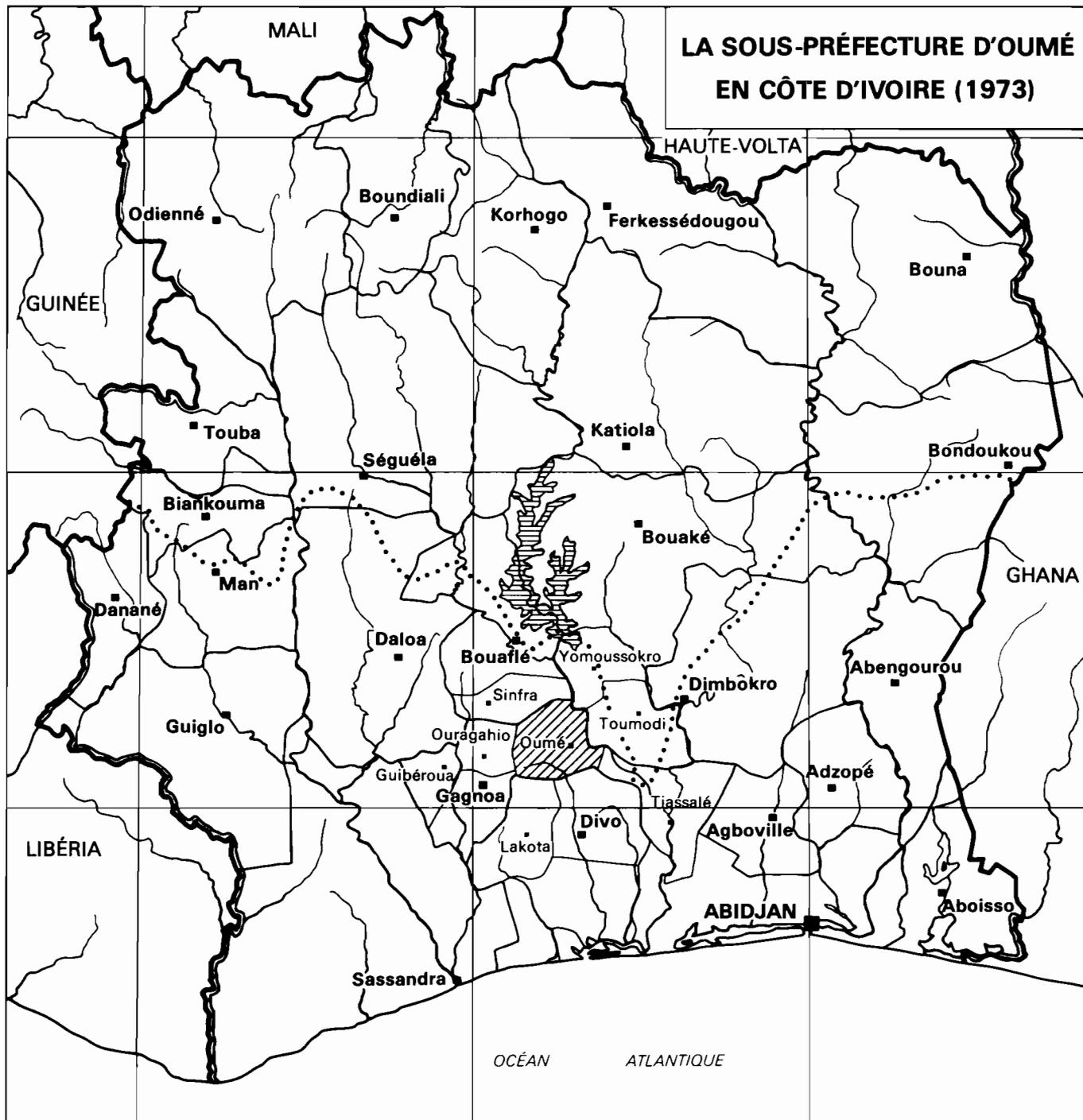
(7) Cf. L. Nguessan ZOUKOU, 1975.

(8) Pour les Gban, Bété et Dida constituent deux sous-groupes d'un même ensemble « ethnique » (*kwe*).

(9) Cf. B. HOLAS, 1976.

(10) Cf. R.P.A. PROST, 1953.

**LA SOUS-PRÉFECTURE D'OUMÉ
EN CÔTE D'IVOIRE (1973)**

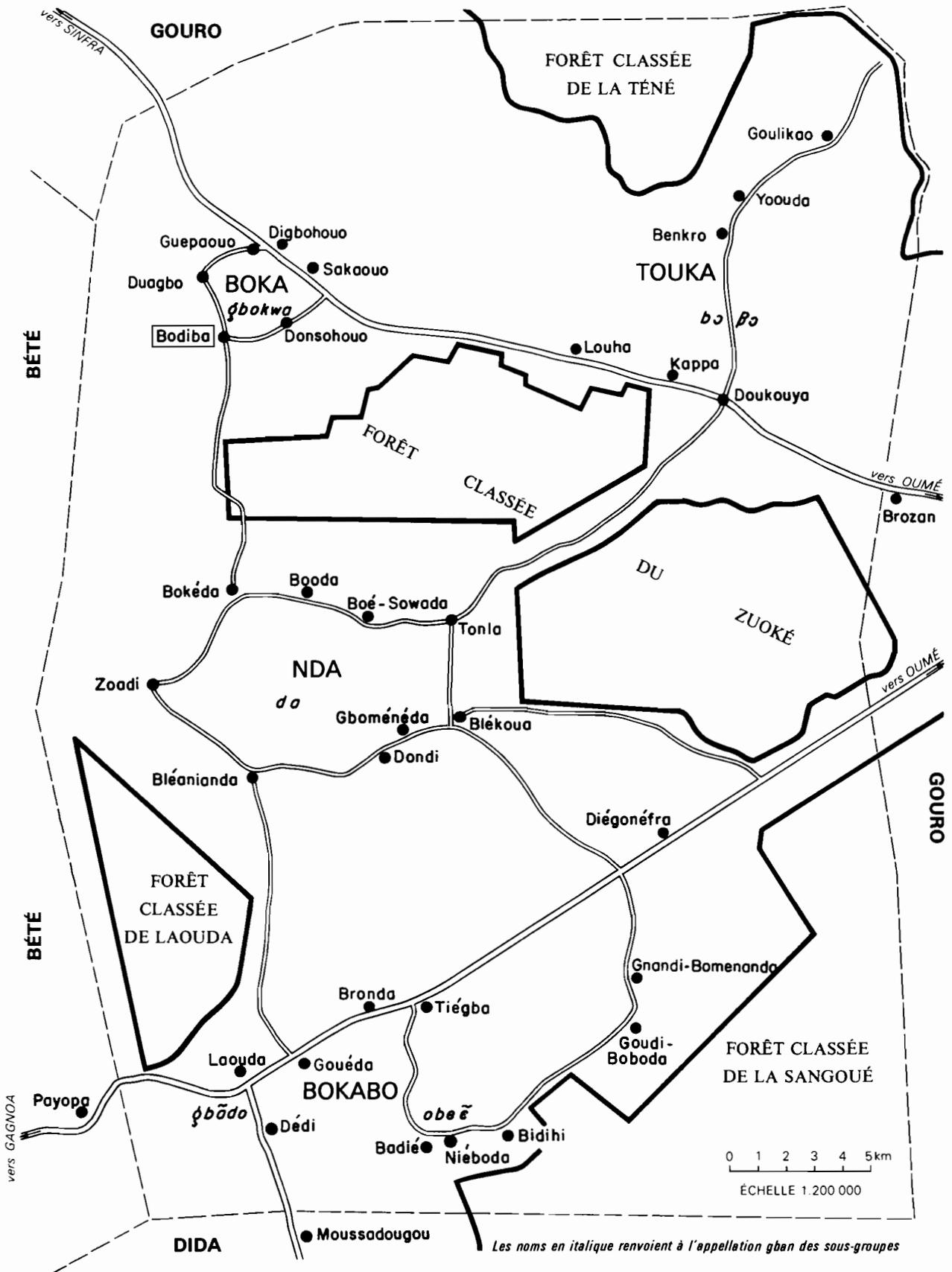


- Préfecture
- Sous-Préfectures de la Préfecture de Gagnoa et Sous-Préfectures voisines de celle d'Oumé
- ▨ Sous-Préfecture d'Oumé
- Limite septentrionale de la forêt

0 100 km
Echelle 1 4 000 000

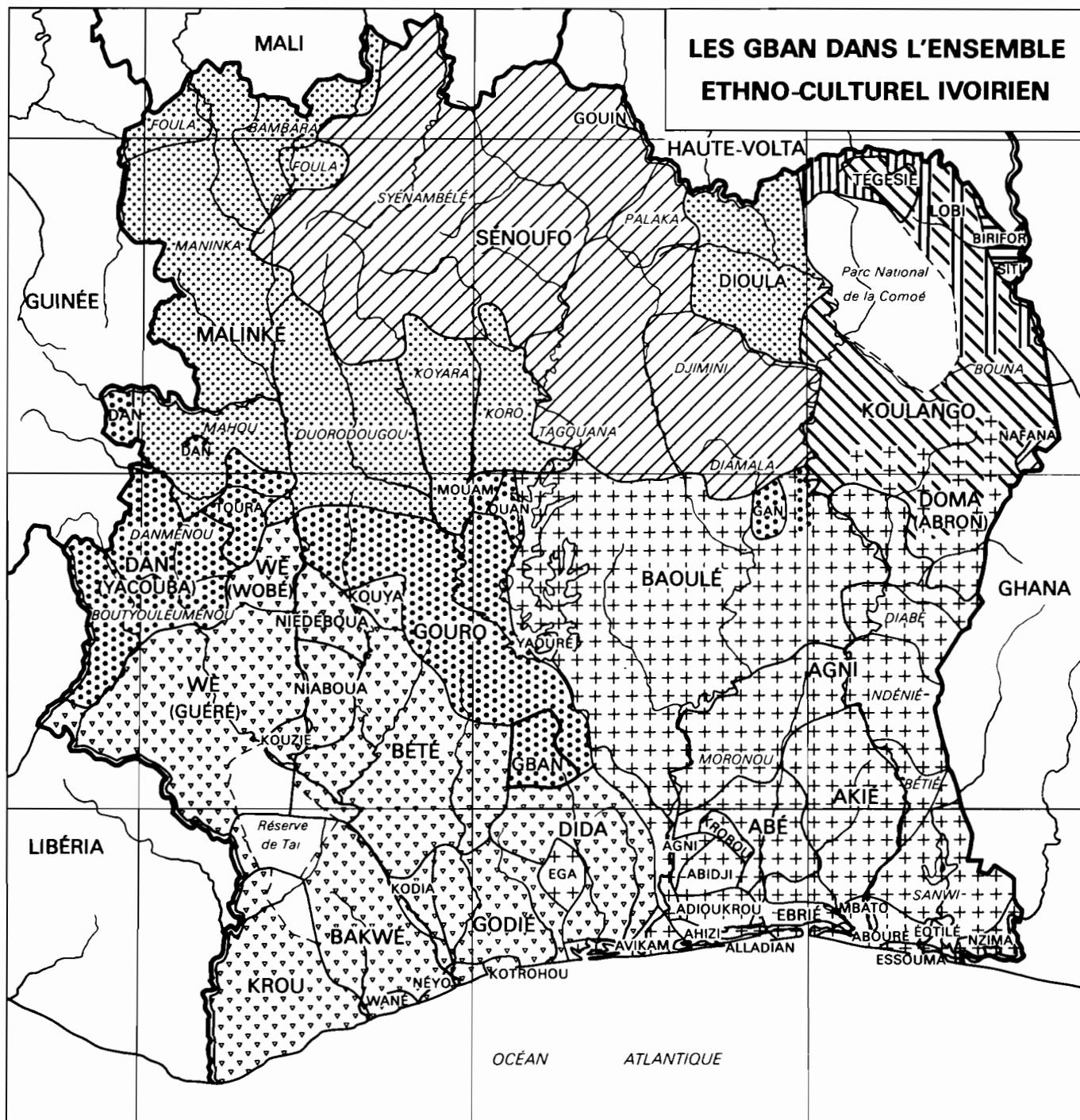
CARTE ADMINISTRATIVE DU PAYS GAGOU OU GBAN

par J.P. CHAUVEAU et J. RICHARD



Les noms en italique renvoient à l'appellation gban des sous-groupes

**LES GBAN DANS L'ENSEMBLE
ETHNO-CULTUREL IVOIRIEN**



-  GROUPES MANDÉ
MANDÉ du nord
-  MANDÉ du sud
-  GROUPE KROU
-  GROUPE AKAN

-  GROUPES VOLTAÏQUES
Sénoufo
-  Koulango
-  Lobi-Gourin
-  Birifor-Siti

-  **ABÉ** Ethnie
-  **BÉTIÉ** Groupement ethno-politique

0 100 km
Échelle 1 4 000 000

LES GROUPES DE RÉSIDENCE : LIGNAGES PATRILINÉAIRES ET VILLAGES

GÉNÉRALITÉS

Les groupes de résidence sont constitués sur la base de la virilocalité et de la patrilocalité, c'est-à-dire que les nouvelles familles restreintes se développent au sein du groupe local dont dépend le père de l'époux. Le groupe de résidence fondamental est donc constitué par les représentants vivants de lignages agnatiques (patrilignages), de leurs épouses et de leurs enfants. Les divers niveaux de segmentation déterminent des niveaux différents de solidarité sociale et de coopération économique au sein du groupe des parents patrilinéaires (*dɛnukpa*) (fig. 1).

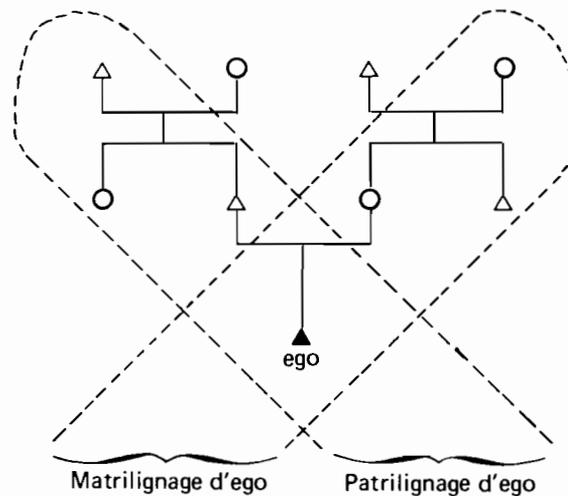


Fig. 1 — Schéma de filiation bilinéaire.

Ces groupes de résidence sont évidemment multifonctionnels (fonctions religieuses, fonctions de chasse, de défense, de production, etc.) sinon suprafonctionnels (l'appartenance au groupe de filiation patrilinéaire est le point de référence fondamental pour situer un individu : aussi bien du point de vue de celui qui situe que du point de vue de celui qui est situé). Mais c'est en leur sein que s'expriment le plus explicitement les activités économiques de base et c'est le langage de la chasse qui sert à décrire l'échafaudage de ces groupes.

LA GLIGBA ET SA STRUCTURE INTERNE

La *gligba* est l'ensemble des hommes chassant « derrière » un même grand filet (*gebe*). Chaque *gligba* est divisée en un certain nombre de *fractions* correspondant à une certaine place « sous » le filet : *bodye* : ceux qui portent la tête ; *widyé* : ceux qui portent la queue, auxquels s'ajoutent quelquefois ceux qui sont au milieu du filet (*sowidyā* ou *sowizaa* selon les régions) (fig. 2).

A ces grands filets peuvent s'ajouter des filets « moyens » (11) ou *bake* qui réunissent les hommes

(11) Pour les opposer aux filets individuels (*gbētēkē*) qui n'ont pas d'importance sociale.

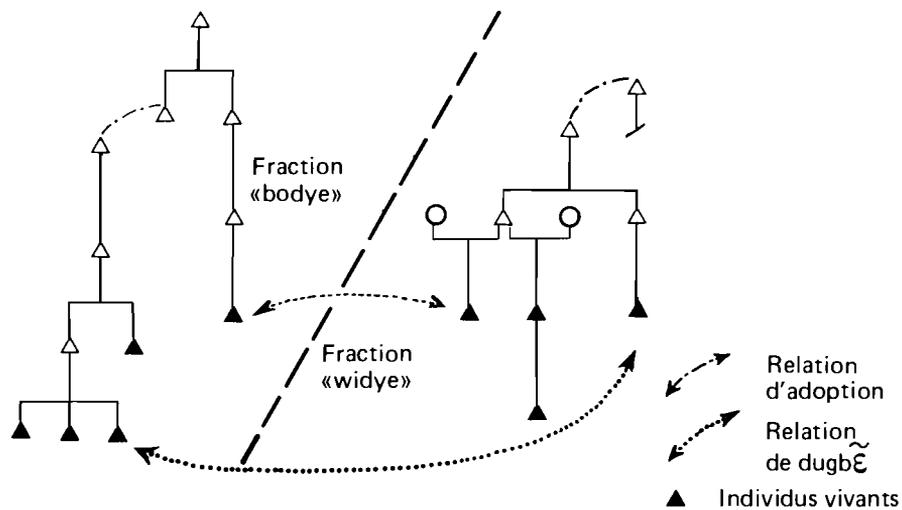


Fig. 2 — Généalogie des chefs de famille restreinte d'une gligba du village de Bodiba ; exemples de relation du dugbĒ

d'une même « cour » (*sa*) constituée du chef d'une famille restreinte et de ses fils mariés. Ces filets moyens sont totalement dépendants du grand filet auquel les hommes de cette cour restent « juridiquement » rattachés.

Gligba et fractions à l'intérieur de la gligba constituent, avec l'adjonction des épouses, la base des groupes de résidence, qui se reproduisent donc selon un principe patrilinéaire. Notons que le langage des filets impose une homogénéité là où il peut arriver qu'elle n'existe pas : en effet, on constate à l'intérieur de ces groupes une grande incertitude généalogique ; il est souvent difficile de connaître l'ancêtre fondateur de la gligba ou de connaître les relations de parenté entre ancêtres de fractions différentes, quand il n'apparaît pas qu'il n'y a pas de parenté biologique du tout (12).

LE VILLAGE

Un grand filet ne peut chasser seul, autrement dit une gligba ne peut, seule, faire face à l'activité socialement valorisée : la chasse au filet. Là encore c'est celle-ci qui semble commander la constitution du village (*ba*), et non la parenté. Le village semble fondamentalement réunir les gligba dont les filets chassent ensemble (c'est-à-dire généralement deux, trois, ou plus rarement quatre grands filets), même si les relations généalogiques entre gligba sont oubliées ou affirmées comme inexistantes. Dans certains cas, les gligba constituant un village « traditionnel » (13) disent provenir d'un même groupe porteur de filet : cela peut traduire une segmentation à partir d'un autre village comme une segmentation interne à un village déjà constitué. La chasse collective au filet reposant fondamentalement sur la contrainte technique du nombre des participants, on comprend l'importance du facteur démographique dans l'histoire des communautés gban, qui s'exprime « socialement » par segmentation ou, dans certains cas, par intégration, l'unité pertinente restant le groupe fonctionnel du filet.

(12) La parenté socialement reconnue dissimule de nombreux cas d'incorporation d'éléments étrangers, voire de segments étrangers déjà constitués.

(13) Par opposition aux villages issus du regroupement forcé opéré par l'Administration française dès 1915. Dans ce cas, le village ne correspond plus à un regroupement fonctionnel de chasse.

LES FORMES DE SOLIDARITÉ À L'INTÉRIEUR DES GROUPES DE RÉSIDENCE

Au niveau de la représentation que la société gban donne d'elle-même, le primat donné au langage des filets sur le langage généalogique s'accompagne de catégories qui, s'appliquant à la définition de relations de parenté, ne découlent pas de la parenté elle-même : ainsi la relation entre *dugbē* (14), qui lie (en se reproduisant patrilinéairement) deux individus d'une même gligba appartenant à des fractions différentes (*bodye*, *widye*) et sans parenté biologique connue (cf. fig. 2). Cette parenté « administrée » semble avoir pour fonction de réactualiser, au sein d'un groupe fonctionnel par rapport à la chasse, une solidarité qui aurait tendance à s'affaiblir, sinon même à être submergée par un certain antagonisme entre fractions (15).

La solidarité des gligba partenaires de chasse et des individus qui, à l'intérieur de la gligba, chassent sous le même filet se traduit au plan de l'idéologie par le respect d'interdits communs liés au culte de « fétiches » collectifs (au niveau du village, de la gligba ou de la « cour »).

Constituant le cadre de la résidence, le lignage patrilinéaire est le lieu privilégié de la production et dans une moindre mesure cependant des formes de coopération. L'appartenance à la gligba détermine en priorité l'accès à la terre selon les modalités sur lesquelles nous reviendrons à propos de l'organisation foncière. Le travail agricole engendre des formes de coopération régulière qui concerne, au moins plus régulièrement, la parenté patrilinéaire proche. Les filets de chasse et les pagnes (qui constituaient les biens matrimoniaux pour procurer des épouses aux fils ou aux frères cadets) étaient fabriqués et utilisés dans le cadre du patrilignage. Les habitations étaient construites avec l'aide des *dugbē*.

En ce qui concerne la circulation des biens, les groupes patrilinéaires occupent également une place importante : la transmission des droits d'accès à la terre et des plantations arbustives s'effectue très généralement dans leur cadre. Pour ce qui est des biens de prestige et des biens matrimoniaux (pagnes et monnaie thésaurisée), la parenté matrilinéaire entre en concurrence, comme nous le verrons plus loin.

En bref les groupes patrilinéaires, sur lesquels reposent les groupes de résidence, recouvrent de façon privilégiée les unités de production. De plus, les principaux cultes collectifs se rapportent à des groupes patrilinéaires. Enfin, la gligba constitue l'unité exogamique. Nous allons voir cependant, en examinant maintenant la parenté matrilinéaire, que des moments importants de la vie sociale sont laissés à la compétence de celle-ci, au risque de provoquer une concurrence entre groupements patri et matrilinéaires.

LA PARENTÉ MATRILINÉAIRE

On peut distinguer deux sphères dans les relations de parenté matrilinéaires : celle des matriclans et celle qui est centrée sur les « enfants des sœurs » (*yenininu*). La dernière est incluse logiquement dans la première, puisque toutes deux unissent *ego* à des individus donnés par les femmes et que la première est précisément constituée par l'ensemble des individus jouissant de cette relation pour un *ego* donné. Mais les relations du deuxième type semblent qualitativement différentes (fig. 3).

(14) *Dele* pour une femme. Le terme *dugbē* est traduit par « cousin paternel » par les informateurs. Les droits et obligations des *dugbē* sont importants (médiateur pour les mariages et dans les « palabres » ; aide dans le cas d'amendes ou pour réunir le prix de la fiancée ; rôle rituel dans les funérailles, etc.).

(15) Antagonisme latent dans le récit des circonstances de la division entre « partisans de la tête » (qui conservent en général la « chefferie » de la terre) et « partisans de la queue » ; mais aussi dans la pratique même de la chasse où chaque fraction s'efforce de capturer pour son propre compte la plus grande partie du gibier ; enfin dans le partage final du produit.

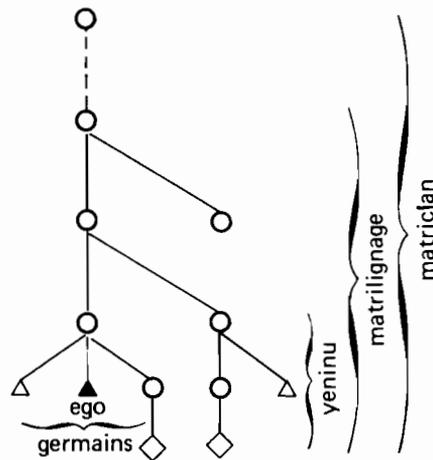


Fig. 3 — Schéma de filiation matrilineaire.

LES MATRICLANS

Il existe 13 clans matrilineaires incluant tout individu d'origine gban par sa mère. Ces clans (*kpe*) n'ont pas de base géographique ni tribale et peuvent être représentés (quoique inégalement selon les hasards des alliances et de la démographie) dans l'ensemble des villages. Ces 13 clans sont regroupés en 6 ensembles (5 paires et 1 triade). Les 13 *kpe* sont d'autre part soumis à un autre arrangement deux à deux selon une relation à plaisanterie (*gwe*). Chaque clan possède un interdit commun mais ne semble pas donner lieu à un culte comparable par son importance à celui des « fétiches » collectifs des gligba ou de village. En principe, chaque clan constitue une unité exogamique mais cette règle n'est pas totalement respectée lorsque les conjoints sont de tribus ou même de villages différents (quelquefois simplement de gligba différentes à l'intérieur d'un même village).

Chaque clan matrilineaire constitue surtout, autour des matrilineaires proches, un réseau de relations d'aide réciproque qui s'actualise lorsqu'un individu sort du cadre villageois ou de sa région. Il reçoit alors hospitalité et protection de ses « frères » de matriclan. Les *kpe* semblent avoir joué un rôle important dans les échanges et dans la régulation des guerres (encore que, dans ce cas, le rôle le plus précis reviennent aux *dāβwe* dont nous parlerons dans la parenté d'alliance).

LES PARENTS MATRILINÉAIRES PROCHES

Leurs droits et obligations à l'égard d'*ego* sont beaucoup plus larges et réguliers que ceux attachés au matriclan (dont ils sont néanmoins partie intégrante, comme nous l'avons indiqué plus haut). Cette spécificité par rapport aux autres « maternels » tient à la proximité généalogique. Cette dernière n'est pas synonyme de proximité géographique. Cette dernière n'est pas synonyme de proximité géographique puisque des sœurs peuvent se marier dans des villages éloignés qui constitueront, sauf exception, le lieu de résidence de leurs enfants (généralement définitive pour les enfants mâles). Mais alors que l'éloignement géographique influe sur les relations entre ressortissants de même matriclan (au point d'oblitérer les interdits de mariage) elle n'affaiblit en rien les relations d'*ego* avec ses *yenininu* (enfants des sœurs) (16).

Le mariage avec ces parents est strictement interdit. *Ego* contribuera au paiement du prix de la fiancée pour ses neveux matrilatéraux, qui auront droit également à une partie de l'héritage d'*ego* en

(16) En particulier à l'occasion des funérailles.

même temps que les fils de la sœur de la mère ou les frères utérins de la mère (17). Des prestations réciproques en travail s'établissent régulièrement entre ego et ses *yenininu*, même lorsqu'une assez grande distance sépare leurs villages de résidence. Il peut même y avoir cession de terre au profit des enfants de sœurs originaires de villages étrangers. Mais dans ce cas, ainsi que pour ce qui concerne leur rôle rituel dans les enterrements et le rétablissement de la paix en cas de conflit, il semble qu'il faille faire intervenir leur statut de *dāβwe* qu'ils cumulent avec celui de parents matrilineaires (cf. infra).

Indiquons pour terminer que les parents matrilineaires proches (*yenininu*) aident ego en cas d'amende ou de problèmes financiers. Ils semblent devoir payer en priorité le « prix du sang » (18).

REMARQUE SUR LES RELATIONS ENTRE PARENTÉ PATRILINEAIRE ET PARENTÉ MATRILINEAIRE

En guise de conclusion partielle, nous voudrions insister sur le type de rapport qui existe entre parenté patrilinéaire et parenté matrilineaire. En vertu de la reconnaissance simultanée des filiations patrilinéaire et matrilineaire le système de parenté gban est un système bilinéaire. Mais alors que généralement un tel système est rendu « harmonieux » par une certaine spécialisation fonctionnelle de chaque principe de filiation (par exemple la filiation patrilinéaire transmettant les droits et obligations à caractère principalement économique, la filiation matrilineaire prenant en charge surtout les fonctions religieuses (19), il semble qu'au contraire chez les Gban les deux principes de filiation aboutissent à de véritables conflits de compétence (prestations matrimoniales, héritages, contributions aux réparations de dommages causés, etc.).

On est en droit de se poser la question suivante : cet aspect conflictuel du système de parenté double est-il, chez les Gban, une conséquence de la structure du système ou le *produit historique* des changements intervenus avec la colonisation et le type de mise en valeur économique qui en a découlé ? Nous nous contenterons de faire deux remarques à ce sujet.

La première est qu'il est possible que la mise en valeur coloniale et postcoloniale ait perturbé les conditions de l'équilibre entre les groupes fondés sur chacun des principes de filiation. Nous avons vu que la parenté patrilinéaire était le cadre privilégié des *activités de production*, surtout pour les biens de consommation courante. La parenté matrilineaire intervient davantage dans les *processus de circulation des biens* et, qui plus est, des *biens de prestige et matrimoniaux* (lors des unions matrimoniales et des héritages). La distinction repose moins sur l'opposition production/circulation que sur la nature des produits en cause : biens de consommation courante (mais nécessaires) dans un cas, bien de prestige et biens matrimoniaux dans l'autre. Dans le premier cas, le contrôle des biens est, d'une part, difficile dans une économie où leur stockage n'est pas stratégique, et, d'autre part, peu efficace pour permettre un contrôle social plus large, dans une économie où le niveau technique et le niveau de la coopération est faible (20) ; dans le deuxième cas, au contraire, les biens concernent directement l'exercice du pouvoir qui opère par le prestige et le contrôle de l'attribution des femmes. Or, dans la mesure où la monétarisation et l'individualisation du revenu concourent à l'interpénétration des systèmes des biens

(17) Les premiers observateurs insistent précisément sur le régime qu'ils appellent « matriarcal » de l'héritage par opposition au régime patriarcal du système d'autorité et de parenté. Cf. « Coutumes Gagou, cercle des Gouro », par le Chef de la subdivision, Oumé le 17 novembre 1916, *Archives Nationales de la Côte-d'Ivoire*, 3 M 13 (microfilm). TAUXIER (1924, p. 132 et s.) donne l'information inverse : héritage exclusivement au fils aîné, participation de la famille maternelle du conjoint au versement du « prix d'achat de la femme ».

(18) Cf. « Coutumes Gagou... », op. cit.

(19) L'étude la plus classique d'un système de parenté double reste celle de FORDE, 1953. Soulignons qu'une telle « harmonie » ne peut être admise sociologiquement sans une analyse plus précise pour de multiples raisons. Entre autres : parce que les différentes fonctions qui donnent lieu à cette « spécialisation lignagère » sont elles-mêmes en rapport de domination ou de détermination réciproque à l'intérieur du système social ; ensuite parce que cette double allégeance peut se révéler contradictoire au niveau d'un individu donné et dans ce cas elle peut donner lieu à de véritables stratégies individuelles. Cf. également S. OTTENBERG : 1968.

(20) Sauf évidemment en ce qui concerne la division sexuelle du travail. Mais cela concourt précisément à mettre l'accent sur le contrôle des femmes, ce qui va dans le sens du raisonnement que nous poursuivons.

de consommation et des biens de prestige (le même bien : le numéraire, pouvant intervenir dans les deux), la spécialisation fonctionnelle des groupes de filiation s'atténue ou, plus exactement, les groupes de filiation entrent en concurrence pour le contrôle du même bien stratégique (le numéraire). Là où se trouve le numéraire, les deux groupes de filiation sont en droit d'intervenir : le groupe matrilineaire dans l'exécution des prestations matrimoniales, le groupe patrilinéaire dans l'héritage. Il est possible que cette imbrication ait été beaucoup moins forte à l'époque précoloniale (cf. « Coutumes gagou... », op. cit.).

Mais le changement n'explique pas tout. Que la concurrence fonctionnelle des deux principes de filiation soit le fait de la structure ou de l'histoire, il reste à expliquer la différence de traitement entre, pour un ego donné, les germains et descendants de ses sœurs et des sœurs de sa mère, d'une part, et, d'autre part, l'ensemble de son matriclan (*kpε*). On pourrait penser que cela traduit simplement la proximité généalogique, par ailleurs parfaitement reconnue, même dans un système où la parenté classificatoire (21) est largement utilisée. Mais, et c'est là notre deuxième remarque, il semble que le principe constitutif du matriclan et celui du groupe des « maternels » proches soit profondément différent : le matriclan n'unit pas deux groupes, il perpétue une descendance mythique par l'intermédiaire de la femme (22) qui n'est qu'un maillon d'une chaîne ; au contraire les « maternels » proches (enfants de tantes maternelles, enfants de sœurs) sont des individus qui relèvent d'un autre groupe patrilinéaire, mais qui sont néanmoins des parents par l'intermédiaire d'une femme, et cette femme assure moins la filiation matrilineaire qu'elle affirme l'alliance entre deux groupes patrilinéaires (23). C'est sans doute pour cela que les rapports entre parentés patri et matrilineaire ne sont concurrentiels qu'au niveau des *yenininu*, la spécialisation fonctionnelle entre les deux parentés étant davantage respectée au niveau des groupes de parenté étendue : matriclan (*kpε*) et *gligba* (cf. fig. 4).

Cette dernière remarque souligne donc l'importance de l'alliance qui va être au centre des prochains développements.

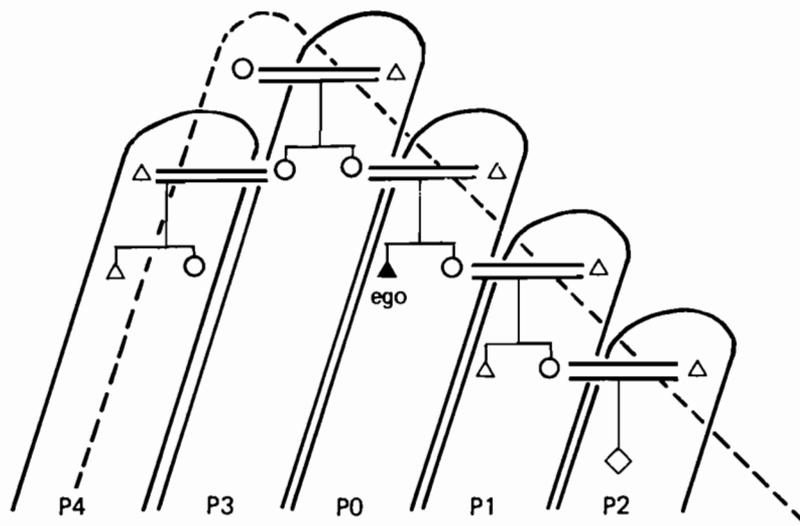


Fig. 4 — Matrilignage d'ego (en pointillé), patrilignage d'ego (PO) et patrilignages alliés.

(21) Système dans lequel des termes de référence ou d'appellation et, éventuellement, des droits et obligations, initialement attachés à une relation de parenté proche, sont étendus à des relations de parenté éloignées.

(22) Femme au sens générique, non au sens d'épouse.

(23) Dans le même ordre d'idées, cf. l'analyse de DOZON pour le système bété de parenté : « Réflexions sur la femme dans le système lignager », in : DOZON, 1974, pp. 56 et s.

LA PARENTÉ D'ALLIANCE

Par opposition à la parenté stricto-sensu qui, dans le cadre lignager (24), repose sur la filiation unilinéaire et spécifie des relations entre les seuls individus de ce groupe de descendance, la parenté d'alliance qualifie des relations entre individus appartenant à des groupes de descendance différents, mais alliés par le mariage. Précisons d'emblée que dans la mesure où il existe deux principes de filiation, la parenté d'alliance définie sur la base de l'un peut redoubler une parenté de filiation définie sur la base de l'autre. Pour faciliter l'exposé, nous distinguerons arbitrairement deux niveaux dans la parenté d'alliance : un niveau où les propres groupes de descendance d'ego sont impliqués dans l'alliance et un niveau où interviennent les groupes de filiation du père et de la mère d'ego.

L'ALLIANCE MATRIMONIALE

L'union d'ego avec une femme est, apparemment, avant tout l'alliance entre son patrilignage et celui de son épouse (l'endogamie de gligba est, nous l'avons déjà noté, absolument prohibée, avec des exceptions concernant des unions entre fractions de même gligba dans quelques rares villages). La gligba du mari procure une partie des biens matrimoniaux, la gligba de l'épouse reçoit une partie de ces biens. La circulation des biens se fait au niveau de ce que E. Terray nomme le lignage minimal (cf. Terray, 1969, pp. 92 et s.) comprenant le père lorsqu'il est vivant, ses fils mariés et ses enfants non mariés (l'un des aînés détenant l'autorité en cas de décès antérieur du père), éventuellement ses neveux patrilinéaires ou des cousins parallèles patrilinéaires (25). D'un point de vue « économique », le marié est tenu d'accomplir des prestations régulières au profit des parents de son épouse ; ces prestations mettent en jeu les jeunes parents de l'époux, ses amis et intimes. Il peut — le cas n'est pas rare — devoir recueillir la mère de son épouse, lui assurer sa subsistance et lui procurer et lui défricher un champ.

L'alliance ainsi inaugurée entre deux patrilignages entraîne en principe la prohibition de tout nouveau mariage entre deux individus de ces lignages. En réalité, l'interdit n'est respecté que s'il y a des relations de parenté proches, le sororat (union d'homme avec deux sœurs réelles ou classificatoires proches), successif ou simultané, étant par ailleurs prohibé. Le lévirat (un homme « héritant » de l'épouse ou des épouses de son frère) semble peu pratiqué en tant que tel (26).

La parenté matrilinéaire est aussi très présente dans le processus d'alliance matrimoniale. La première partie du versement de la « dot » est même destinée aux « maternels » de l'épouse, la deuxième partie, généralement plus tardive, aux « paternels ». Si l'on examine de plus près le circuit de redistribution des biens matrimoniaux, après leur remise aux aînés des maternels et des paternels, on constate que ce circuit est loin de fonctionner unilinéairement. On constate plutôt que le système de prestations matrimoniales, inauguré à partir d'un schéma unilinéaire double (les patri — et les matri —), met en relation une partie notable de la parentèle d'après un schéma beaucoup moins formel et probablement beaucoup plus « stratégique ».

L'aire d'alliance pour une gligba donnée est en général géographiquement peu étendue (ce qui assure une plus grande régularité et un meilleur contrôle des prestations). Il semble qu'une part importante des alliances s'effectuent entre les gligba d'un même village lorsque celles-ci sont suffisamment nombreuses. Pour les trois gligba du village de Bodiba par exemple (27) : endogamie de village :

(24) Dans le cas de sociétés non lignagères, c'est-à-dire dont la définition des groupes de parenté et de résidence ne repose pas sur le principe d'unifiliation (simple ou double) — par exemple dans le cas d'une parenté cognatique comptée indifféremment par les hommes et par les femmes — les observations qui suivent devraient être aménagées.

(25) Il est possible qu'avant la généralisation de l'économie monétaire des personnages prestigieux aient contrôlé la circulation des femmes au niveau de la gligba tout entière.

(26) Mais une veuve estimée peut se voir suggérer par ses alliés d'épouser un autre homme de la gligba n'entretenant pas avec le mari décédé une relation de parenté trop proche.

(27) Nous considérons seulement l'origine des épouses des villageois résidant à Bodiba, soit un échantillon de 136 femmes.

29 % des cas, endogamie de tribu, Bodiba lui-même étant exclu : 32 %. Il ne semble pas toutefois que l'unité tribale constitue une contrainte très forte concernant l'engagement d'alliances matrimoniales, du moins de nos jours (à Bodiba près de 30 % des épouses sont originaires d'une autre tribu gban et 11 % ne sont pas Gban).

L'alliance ne semble pas avoir de conséquences importantes en ce qui concerne les rapports entre les matriclans des époux. Nous avons déjà indiqué, au contraire, que l'interdiction de l'endogamie de matriclan était assez souvent tournée : sans nul autre procès dans le cas où les conjoints ont un groupe de résidence (fondé sur la parenté patrilinéaire, soulignons-le) éloigné ; par le biais d'un sacrifice, mortifiant en principe, dans les autres cas (28).

LA « PARENTÉ COMPLÉMENTAIRE »

Examinons maintenant ce que certains auteurs appellent la « parenté complémentaire », c'est-à-dire l'ensemble des relations qu'ego entretient avec les groupes de filiation de son père et de sa mère, ego n'en faisant lui-même pas partie. Il s'agit en pratique des parents matrilinéaires de son père et des parents patrilinéaires de sa mère.

Considérons les *relations entre ego et les parents patrilinéaires de sa mère*. C'est ici qu'intervient l'importante relation de *dāβwe* que nous avons déjà suggérée. Ego est *dāβwe* dans la gligba (patrilignage) de sa mère, sans considération de fraction à l'intérieur de la gligba. Ni le terme ni la relation ne sont réciproques. Le terme d'abord : un individu donné de la gligba de la mère d'ego n'est pas lui-même *dāβwe* dans la gligba d'ego. La relation ensuite : alors qu'ego peut faire valoir des droits et des obligations à l'égard de tout ressortissant de la gligba de sa mère, tous les ressortissants de cette gligba ne peuvent prétendre à des relations spécifiques avec ego ; seuls les parents patrilinéaires proches de la mère d'ego peuvent se prévaloir de telles relations spécifiques à l'égard d'ego. De plus, ceux-là n'ont de relations spécifiques, dans la gligba d'ego, qu'avec des descendants matrilinéaires de la mère d'ego et non avec l'ensemble des ressortissants de la gligba d'ego.

Les *dāβwe* sont investis de fonctions religieuses et rituelles importantes (entre autres : en cas d'attaque en sorcellerie ; ce sont les *dāβwe* d'un individu qui creusent sa tombe ; ce sont les *dāβwe* qui sont les émissaires de paix privilégiés en cas de conflit). Un *dāβwe* a toujours sa place dans la gligba de sa mère. Il peut même préférer y résider. Ses relations avec les individus de la gligba sont des relations à plaisanterie (non réciproques) : il peut se montrer irrespectueux et s'emparer de menus biens. Mais sa position a aussi des implications économiques : prestations en travail réciproque entre lui et les individus de la gligba de sa mère ; de plus il peut toujours demander de la terre dans cette gligba : le cas n'est pas rare concernant les cultures vivrières et il semble qu'au niveau des principes, il puisse le faire pour établir une plantation arbustive.

Sans pousser plus loin l'analyse, remarquons que cette relation de *dāβwe* constitue le lieu essentiel de la reproduction du système segmentaire gban. Ainsi *une relation d'alliance simple au niveau du père d'ego devient, au niveau de la génération suivante (celle d'ego), une relation de parenté extrêmement structurée, inversant le sens des obligations* : le père d'ego est un obligé de la gligba de son épouse, alors que le *dāβwe* (ego) oblige la gligba de sa mère. Cette relation est d'autant plus forte que cette parenté d'alliance (entre patrilignages) recouvre en son centre un groupe de parenté de filiation utérine extrêmement opérant : les *yenininu*. Ceux-ci sont également, en effet, des *dāβwe* par rapport à ego et sa gligba (29).

Les *parents matrilinéaires du père d'ego* sont groupés dans le matriclan (*kpe*) du père d'ego. On peut s'étonner que nous parlions de ce groupe à propos de la parenté d'alliance d'ego, puisque là n'apparaît aucune union matrimoniale ni du père d'ego, ni d'ego lui-même. Bien que ne faisant pas lui-même partie de ce groupe de filiation, ego entretiendrait simplement avec lui, par l'intermédiaire de son père, des relations privilégiées, sanctionnées par la prohibition de mariage entre ego et une femme de ce groupe.

(28) Peut-être simplement dans le cas où l'épouse a dans le village de son mari — où elle va résider — des parents proches patri- ou matrilinéaires. A vérifier.

(29) Ces observations recourent celles d'A. MARIE (1972).

Mais à y regarder de plus près, ce matriclan du père comprend également les *yenininu* du père d'ego, avec lesquels ce dernier entretient des relations beaucoup plus précises fondées sur la coopération, l'entraide, la protection. Les enfants de sœurs et de filles de tantes maternelles du père d'ego appartiennent en effet à autant de lignages patrilinéaires différents qui se trouvent ainsi alliés au lignage patrilinéaire du père d'ego (donc à celui d'ego lui-même). Il semble bien que ce soit *ce phénomène d'alliance* que souligne la prise en compte par ego de sa parenté avec les matrilinéaires de son père, plus que *la relation avec l'ensemble, en tant que tel, du matriclan* de son père. En particulier, parmi les maternels de son père se trouvent les individus qui sont *dāβwe* dans le patrilignage d'ego, et, en cette qualité (cf. plus haut), ont des droits importants à l'égard d'ego. On retombe donc sur la même configuration esquissée à propos de la concurrence/complémentarité entre patrilignage et matrilignage. Il suffit de remplacer, dans la figure 4, « ego » par « père d'ego » pour s'en convaincre.

PARENTÉ, ALLIANCE ET RAPPORTS DE POUVOIRS

Avant de passer aux autres types de solidarité constitutifs de groupes ou promouvant des activités communes, concluons d'un mot sur les groupes de parenté.

Ils sont à la base de l'organisation sociale bien qu'ils puissent donner lieu à de nombreuses « manipulations ». L'essentiel des formes de coopération et d'autorité est déterminé par les relations qu'entretiennent entre eux les différents groupes de parenté et les groupes alliés. L'alliance, condition première de la reproduction des groupes et de la reproduction des rapports entre groupes, est toujours à l'arrière plan des relations de parenté. L'existence d'un système double de parenté est à l'origine de certains aspects conflictuels qui peuvent se manifester ouvertement, mais qui, d'une certaine façon, sont « régularisés » au niveau de la génération suivante par la parenté d'alliance (en particulier par l'intermédiaire des *dāβwe*).

Dans une telle société, chaque individu ne partage un réseau commun de parenté et d'alliance qu'avec un nombre très restreint d'individus. La solidarité fondée sur la parenté et l'alliance ne peut constituer le cadre d'un système d'autorité bien structuré hors du groupe de résidence lui-même (système segmentaire) en l'absence d'une hiérarchie bien affirmée des lignées (30). Le pouvoir « traditionnel » est donc inséparable dans son expression de la structure de parenté et de la structure de l'alliance qui la fonde. De nos jours, d'autres types de rapports de pouvoir — politique et administratif — doivent être pris en compte. Si, pour quelques dirigeants locaux, pouvoir « traditionnel » et pouvoir « moderne » interfèrent (d'une manière qui peut être complexe), pour l'ensemble des communautés villageoises, les rapports politiques et économiques nouveaux aboutissent à une position d'assujettissement global vis-à-vis de la « classe politico-administrative urbanisée » (et ses intermédiaires au niveau des centres administratifs semi-urbanisés).

QUELQUES AUTRES TYPES INSTITUTIONNALISÉS DE SOLIDARITÉ

LES CATÉGORIES D'ÂGE (= *duā* ; compagnon d'âge = *duādɔɔ*)

Chaque individu peut être situé dans une génération donnée. Ce système de groupe d'âge se réfère au niveau des groupes de résidence et de voisinage larges (villages), sans pour autant concurrencer

(30) Le phénomène de la *captivité* semble avoir été trop peu important pour être à la base de la stratification sociale. L'âge et la référence généalogique n'excluent cependant pas la possibilité d'un *leadership* exercé par quelque personnage important (guerrier, devin-guérisseur ou éventuellement sorcier « mangeur d'homme » réputé). Mais ce *leadership* 1) ne se transmet pas héréditairement 2) n'intervient que dans les sphères particulières d'activités sociales 3) précise plus qu'il ne contredit les rapports « politiques » véhiculés par la parenté. Nous parlerons à propos de l'organisation foncière de l'institution du « propriétaire de la terre » (*toakine*) dont on ne peut dire qu'elle soit à la base d'une stratification sociale réelle.

gravement le système d'autorité des patrilignages (31) ; il semble plutôt aménager les relations de voisinage entre ces derniers. Les *duādo* ont des activités ludiques et rituelles communes. Au point de vue économique, il ne semble pas qu'il y ait eu d'entraide particulière entre *duādo* à l'occasion des travaux agricoles. Par contre, et c'est peut-être là un fait nouveau, des jeunes individus qui se disent de même génération constituent quelquefois des associations de travailleurs payés à la tâche au profit de quelques villageois plus âgés.

LES « CAMARADES »

Le réseau de camaraderie (camarade masculin = *do* ; camarade féminin = *be*) est beaucoup moins fourni, encore que, semble-t-il, il dépasse plus volontiers et plus systématiquement le cadre villageois. Entre camarades — surtout entre *do* qui sont extrêmement intimes et partagent toujours les « secrets » et souvent les repas — les obligations sont diffuses et aussi fort contraignantes, sous peine de perdre la face. Il semble très rare d'avoir un ami intime dans sa propre *gliba* (32). Par contre, le plus intime de mes amis réside généralement dans une autre *gliba* de mon propre village. L'entraide réciproque entre *do* se manifeste, entre autre, au niveau économique : contributions — quoique légères — aux dépenses de mariage et de funérailles ou à tout autre dépense imprévue, mais surtout aide en travail. On peut toujours faire appel à ses camarades pour travailler sur son propre champ (les groupes de travail réciproque, généralement assez stables, semblent surtout constitués sur cette base) ou pour effectuer une prestation en travail obligatoire (pour les beaux-parents ou pour les aînés du patrilignage).

LES PRINCIPALES FORMES DE COOPÉRATION DANS LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Sans nous étendre sur le sujet, il convient de rappeler que le système agricole actuel est le résultat d'un bouleversement profond. Ce bouleversement ne concerne pas seulement l'introduction des cultures « industrielles » ou d'exportation (café, cacao) mais aussi la production des produits vivriers. Antérieurement à la colonisation, l'essentiel des subsistances était tiré du taro et de la banane, mais les Gban cultivaient également l'igname de forêt et, dans une moindre mesure, maïs et manioc ; le haricot permettait de préparer, avec le taro, les plats les plus valorisés. Le coton était cultivé partout, pour la fabrication des pagnes, ainsi qu'une variété de tabac (33).

Or actuellement, à côté de la banane plantain, toujours aussi importante, c'est le riz pluvial, non cultivé auparavant, qui constitue le fond de l'alimentation. Le coton disparu, le haricot est rarement cultivé, des espèces se sont substituées à d'autres, d'autres cultures sont venues s'ajouter et surtout, parmi elles, le café et le cacao. Les plantations occupant une place (dans les travaux agricoles et dans le terroir) de plus en plus importante, le système actuel est donc le résultat d'une adaptation qui, si elle ne s'est pas faite en un coup, n'en aboutit pas moins à des ruptures profondes. En ce sens, le système de production actuel n'est rien moins que « traditionnel ».

Examinons rapidement les principales formes de coopération qu'il met en œuvre.

(31) Il ne s'agit pas véritablement de classes d'âge jouant un rôle important dans le système politique villageois comme dans les ethnies lagunaires, mais, d'un autre côté, le degré d'institutionnalisation est plus élevé que, par exemple, chez les Baoulé.

(32) L'interférence de relations de parenté risquerait de nuire à l'amitié. Mais dans sa propre *gliba* on possède toujours un *dugbē* dans la fraction opposée avec qui on peut entretenir des relations fondées sur la confiance et l'entraide réciproques (cf. plus haut). Notons que des *do* n'appartiennent pas obligatoirement à la même génération.

(33) Ce qui, ajouté à la possession de bovins de race ndama ou baoulé, ne permet guère de conférer aux Gban le simple qualificatif de chasseurs. C'est là une simplification abusive largement répandue.

LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL

Elle régit toutes les activités sociales et économiques. En manière de production vivrière, les hommes sont responsables du défrichement et de la préparation du terrain. Les femmes sèment, nettoient, récoltent, transportent les produits au village où ils sont stockés dans des greniers. Ces greniers, situés généralement dans l'abri servant de cuisine, sont à leur libre disposition. Elles peuvent commercialiser une partie de la récolte à leur profit.

En ce qui concerne les cultures pérennes, les hommes effectuent l'ensemble du circuit productif (défrichement, nettoyage, récolte) avec l'aide conjoncturelle mais nécessaire des femmes (récolte, cassage des cabosses, transport du produit au village). L'homme contrôle la commercialisation du café et du cacao, quelquefois d'une partie du riz pluvial s'il est vendu en grande quantité.

Avec les cultures de café et de cacao, l'homme a acquis certainement dans les activités agricoles une place qu'il n'avait pas dans la société pré-coloniale. Mais comme le dit justement J.-P. DOZON pour les Bété, le rapprochement de l'homme et de la femme dans le domaine de la production n'a pas débouché sur une redistribution des pouvoirs et entraîne paradoxalement la précarité du lien conjugal (34) et donc du système productif lui-même (et de l'équilibre vivriers-cultures pérennes en particulier).

LES PRESTATIONS EN TRAVAIL (*wane*)

Elles renvoient à des obligations d'aide, soit imposées par la hiérarchie sociale (les fils au père, le gendre aux parents de son épouse) ou par des structures moins contraignantes, comme l'aide à des parents maternels ou à des amis.

Elles peuvent se manifester individuellement ou en mettant en œuvre un ensemble de personnes (par exemple, un gendre peut « appeler » ses frères ou ses amis pour aider ses beaux-parents).

Elles sont mises en œuvre soit à l'initiation du bénéficiaire des prestations, qui peut rassembler à l'occasion d'une tâche précise un nombre assez élevé (pouvant atteindre une vingtaine de personnes) de parents, d'alliés ou d'amis, soit à l'initiative du prestataire, à l'occasion d'une visite ou d'une période de disponibilité.

Il n'est pas rare que de telles prestations soit remplacées par un don en argent si le prestataire n'est pas en mesure de remplir son obligation. Cela est parfaitement cohérent avec la généralisation du travail salarié, celui-ci, sous forme de « contrats » ou d'embauche à la journée, pouvant facilement se substituer à l'aide prestataire.

Le prestataire est généralement nourri par le bénéficiaire pendant la durée de son travail. Dans le cas de travaux réalisés par plusieurs personnes à l'invitation du bénéficiaire, celui-ci offre un repas plus riche, accompagné de boissons appréciées (vin de palme, boissons importées). Dans le cas de prestations liées à des relations plus électives (amis) ou davantage marquées affectivement (parents maternels), le prestataire se voit remettre un cadeau (pagne, argent) qui dépasse le cadre de la simple rétribution de son travail.

Quantitativement, l'aide entre frères utérins est la plus constante. Les frères de même père semblent moins solidaires, mais les planteurs ressortissant d'une même gligba entretiennent des relations d'aide régulière.

La parenté matrilineaire fournit cependant l'aide occasionnelle la plus importante et celle dont l'aire géographique est la plus étendue. Il est fréquent que les « frères maternels » de villages différents, quelquefois éloignés, se succèdent ainsi pour apporter leur soutien à un individu. On retrouve là l'esprit particulier qui imprègne la parenté matrilineaire (cf. p. 15). Il est significatif que, pour tenter de pallier la rareté actuelle de la main d'œuvre salariée, l'idée soit venue à certains notables villageois de constituer des groupes d'entraide regroupant les ressortissants des clans matrilineaires (*kpe*).

(34) J.-P. DOZON, 1977.

Au total, l'analyse faite des prestations données ou reçues par les 59 planteurs de Bodiba (1973) montre que l'implication dans ces prestations (quel que soit leur sens) décroît avec l'âge. Les plus âgés sont surtout receveurs, les plus jeunes cèdeurs de travail. Si l'on ne considère plus l'âge mais le revenu, on constate que les planteurs les plus importants suivent cette règle, mais sont davantage receveurs de prestations que la moyenne.

L'ENTRAIDE

Contrairement aux prestations en travail, l'entraide implique une réciprocité immédiate. La forme la plus répandue est la « société » constituée entre plusieurs hommes (ou plusieurs femmes).

Le groupe constitué est stable sur une assez longue période (au moins un cycle de culture). Une rotation est organisée périodiquement pour le défrichement ou l'entretien des champs de chacun des participants ; une amende est infligée en cas d'absence (35).

Dans le cas de défrichement de rizière, les participants préparent une grande parcelle unique, qu'ils se répartissent ensuite.

Ces sociétés ne se recrutent pas forcément au sein d'une même gligba. Il est même assez rare qu'une seule gligba soit représentée dans ces groupes variant de 3 à 7 personnes, bien qu'en général le noyau soit constitué par 2 ou 3 « frères » de gligba. La solidarité semble reposer au moins autant sur une communauté de statut socio-économique. En 1973, sur 6 sociétés fonctionnant régulièrement, 2 étaient constituées par des aînés de lignage, âgés dans un cas, d'âge moyen dans l'autre, à revenu assez élevés ; deux autres par des cadets « autonomes », petits exploitants ; deux autres enfin par des jeunes qui dépendaient encore directement de leur père ou d'un oncle paternel et petits exploitants.

Notons que les plus gros planteurs gban du village ne participent pas à ces sociétés.

Signalons pour terminer l'existence d'aide rémunérée, bien que le salariat à proprement parler n'existe pas entre villageois. Il s'agit surtout de femmes qui se font payer leur participation au portage du produit au village (100 francs la grande bassine) ou au tri du café. Une tentative de constitution par des jeunes d'une « société » de travail rémunérée a tourné court, à cause des difficultés rencontrées pour se faire payer.

(35) Qui correspond à peu près à la rémunération d'un « journalier ».

LES DIFFÉRENTS « ÂGES » DE L'OCCUPATION DU SOL EN PAYS GBAN

Henri LEFEBVRE a bien mis en évidence la complexité des sociétés paysannes, et le pays gban n'échappe pas à cette règle malgré les analyses quelquefois simplistes de la « société traditionnelle ». Le même auteur distingue, d'une part, la « complexité horizontale » des structures de même date historique », où « se manifestent des différences essentielles allant jusqu'à l'antagonisme », et, d'autre part, la « complexité verticale » tenant à « la coexistence de formations d'âge et de date différents ». Ces deux complexités, continue LEFEBVRE, « s'entrecroisent, se recourent, agissent l'une sur l'autre » (36).

Avant de reconstituer l'itinéraire particulier de Bodiba et de son terroir dans l'histoire de l'économie de plantation, il importe donc de préciser les grandes lignes des faits de structures mais aussi des événements historiques qui ont modelé les formes d'occupation du sol en pays gban, introduisant du même coup cette complexité multiple et les antagonismes qui en découlent.

L'APPROPRIATION « TRADITIONNELLE » DE LA TERRE

Toute l'organisation foncière précoloniale est formellement dominée par l'institution du « maître de la terre ». Elle concernait d'ailleurs autant la chasse au filet ou individuelle que la production agricole elle-même.

(36) H. LEFEBVRE, 1953. Cf. aussi G. BALANDIER, 1960, où l'auteur développe une vision « dynamique » des sociétés rurales africaines.

LE « PROPRIÉTAIRE DE LA TERRE »

Il existe un *toakine* (37) dans chaque village (38). Il appartient à la *gligba* qui est considérée comme « propriétaire » de la terre, vraisemblablement à cause de sa plus grande ancienneté. Le *toakine* peut déléguer ses pouvoirs à deux niveaux différents : à un individu de son lignage s'il se sent trop vieux ou inapte à remplir efficacement ses fonctions (39) ; ensuite, tout en conservant ses fonctions spécifiques, il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un représentant de chacune des autres *gligba* pour les affaires qui leur sont internes (40). La dévolution de la fonction de *toakine* ou de *dikine* se fait bien entendu dans la ligne masculine : « de père en fils » mais dans un cadre classificatoire. Dans la pratique, il semble que la dévolution se fasse plutôt du frère au fils du frère pour diverses raisons : l'une est que le *toakine* est censé n'avoir lui-même que peu ou pas d'enfants (41) ; une autre est que le *toakine* doit par ailleurs posséder des pouvoirs de clairvoyant et de guérisseur, ce qui n'est pas forcément le cas pour les propres enfants d'un *toakine* décédé.

Passons assez rapidement sur les fonctions non directement économiques du *toakine* : il possède des pouvoirs de guérison (en particulier pour les blessures intervenues dans les champs ou, en général, dans la brousse ; dans ce cas, il est personnellement responsable, à la fois, de la blessure et de sa guérison) et des pouvoirs de conciliation (selon une procédure magique qui apaise les parties en cause, indépendamment de tout arbitrage réel que le *toakine* ne peut pratiquer qu'en sa qualité d'ancien et non en sa qualité de « maître de la terre »). Il intervient rituellement pour qu'une guerre soit victorieuse et qu'une chasse collective au filet soit bonne (42). Ces fonctions communautaires semblent l'obliger à une certaine neutralité à l'égard de chaque *gligba* en particulier. Aussi, s'il peut être le gardien du filet de sa propre *gligba*, il semble n'en être jamais le *sowigaye*, chargé de préparer les « médicaments » pour que son filet attire d'avantage de gibier que les autres (43).

L'aspect foncier des fonctions du *toakine* nous intéresse plus directement. Cet aspect traduit, comme nous l'avons déjà indiqué, la prééminence d'une *gligba* sur les autres. Le caractère privilégié des relations entre la « Terre » et le *toakine* fait de ce dernier le dépositaire de connaissances spéciales : magiques mais aussi matérielles (connaissance des plantes et de leurs vertus, connaissance précise des terres qui font partie du patrimoine hérité des ancêtres). En cas de conflits fonciers, les parties en cause doivent, en principe, s'adresser à son arbitrage. De même, il doit, en principe toujours, donner son accord à l'installation d'étrangers et pratiquer les sacrifices nécessaires au bon exercice de leurs activités agricoles. En réalité, le terroir est partagé depuis longtemps entre les différentes *gligba* et, soulignons-le, cette répartition est moins le fait des *toakine* antérieurs que le résultat des activités matérielles des ancêtres en tant que cultivateurs (pour les cultures vivrières près du village) ou chasseurs (pour les endroits très éloignés, même de la zone de chasse aux grands filets, et reconnus lors d'expéditions de chasse individuelles).

(37) Un autre terme synonyme de *toakine* est utilisé : celui de *toani* littéralement « enfant de la terre ». *Mwikpa* est encore un autre terme rappelant les fonctions de sacrificateur et de conciliateur du « maître » de la terre. Rappelons la difficulté de traduire les termes de *toakine* ou *toani* (ainsi que celui de *bakine* pour « chef » de village) par des termes comme « chef », « maître » ou « propriétaire » qui connotent un pouvoir privé de coercition difficilement discernable dans le contexte gban.

(38) Nous parlons de l'entité villageoise « traditionnelle ». Dans les villages issus d'un regroupement administratif, chacun des anciens villages semble conserver ses terres et donc posséder son propre *toakine*, même si le site habité ne se trouve plus sur l'ancien terroir.

(39) Mais il conserve le pilon *kū* nécessaire aux sacrifices à la terre et symbole de sa fonction.

(40) Les délégués sont désignés par le terme de *dikine*, que l'on peut traduire par « propriétaire » ou « maître » de la piste. Le *toakine* serait lui-même qualifié de *dikine*. La fonction de *dikine* ne semble pas effective dans chaque *gligba* de village.

(41) De même, la *gligba* du *toakine* est censée être peu prolifique ou voir mourir beaucoup de ses enfants.

(42) Rappelons que la chasse collective — faisant intervenir les grands filets (*gebe*) — réunit normalement toutes les *gligba* du village. Le *toakine* reçoit une partie déterminée de chaque animal tué.

(43) Car il semble exister une concurrence encore plus vive entre les filets partenaires de chasse qu'entre les fractions d'un même filet (cf. p. 12).

L'ORGANISATION FONCIÈRE « TRADITIONNELLE »

Examinons maintenant comment l'ensemble du territoire foncier villageois était organisé en fonction des activités matérielles des hommes.

Le territoire villageois se définissait d'abord comme un parcours de chasse. Ce sont surtout les activités cynégétiques qui contribuaient à son façonnement et à sa distribution entre les gligba. En effet, au niveau de la gligba comme du village, c'était lors d'expéditions individuelles de chasse qu'étaient reconnues plus que vraiment délimitées les marges de ce territoire. L'imprécision de ces limites n'était guère gênante en situation d'abondance de terre, comme c'était le cas à l'époque précoloniale. Ce n'est d'ailleurs pas le manque de terre (éventuellement lié à la culture extensive sur brûlis) qui semble avoir motivé les déplacements (en général peu importants) des villages.

Les champs de cultures vivrières étaient situés à proximité du village et, pour chaque gligba, semble-t-il, dans le prolongement de la partie du village habitée par elle (44). Cela s'explique fort bien dans un contexte où semblait régner une certaine insécurité (45). Les principaux cours d'eau faisaient également l'objet d'un partage entre les gligba (pêche).

L'espace était ainsi représenté selon deux champs sémantiques propres : aux terres de cultures, proches du village, domestiquées, s'opposaient les terres de chasse, lointaines, domaine de la brousse et des génies. De même, le statut de chacune des principales activités économiques : agriculture et chasse, n'était pas le même. Culturellement, la chasse était la plus valorisée : elle était, avec la guerre, l'activité spécifiquement masculine ; le langage de la chasse au filet était utilisé pour situer les groupes locaux les uns par rapport aux autres ; elle était hautement ritualisée. Au contraire, l'agriculture était une activité féminine (les hommes se contentant de défricher) et elle ne donnait lieu à aucun rite agraire important ; d'autre part, seul le défrichement en « forêt noire » (domaine de la brousse auquel est associée la chasse) faisait l'objet de précautions magiques.

La dévalorisation des activités agricoles allait de pair avec l'inexistence d'un pouvoir de contrôle sur les biens de subsistance. Les produits agricoles essentiels (banane, taro) ne nécessitaient pas de stockage important et n'induisaient donc pas de pratiques stratégiques de redistribution. L'accès à la terre ne pouvait donc fonder ou traduire une stratification sociale (46). Au contraire, l'aspect collectif de la chasse et la réactualisation des unités sociales fondamentales (village, gligba) à laquelle elle donnait lieu lui permettaient d'exprimer le pouvoir des aînés sur leur dépendants, pouvoir fondé sur le contrôle des biens de prestige et matrimoniaux.

Nous allons voir comment la pénétration coloniale porta les premières atteintes au fonctionnement de ce système ; puis comment la généralisation de l'économie de plantation, en imposant le primat des activités agricoles, permit l'émergence de nouveaux modèles de contrôle social.

LA SITUATION COLONIALE ET SES CONSÉQUENCES SUR L'OCCUPATION DU SOL

LA PÉNÉTRATION COLONIALE

La pénétration coloniale ne prend fin qu'à la veille de la première guerre mondiale, après une tentative de résistance, en ordre dispersé, de tous les groupes forestiers du Centre-Ouest contre

(44) Chaque *gligba* était souvent à l'écart des autres (cf. carte 12).

(45) On exagère probablement l'insécurité réelle des sociétés lignagères et segmentaires pour diverses raisons que l'on ne peut développer ici. Il reste que cette insécurité est soulignée, pour la période précoloniale, par nos informateurs. Remarquons que l'insécurité fut au moins aussi forte durant la colonisation.

(46) Dans ce cas, la terre est un objet « naturel » de travail, indissolublement lié à celui qui la cultive, par la seule vertu de son appartenance reconnue au groupe. Cf. K. MARX « Formes qui précèdent la production capitaliste » (1858).

l'Administration française. Les « colonnes » militaires ravagent le pays durant six à sept années. Les premières conséquences de la colonisation, pour les Gban entre autres, sont la destruction d'une bonne partie des villages, mais aussi et surtout des cultures et des animaux (dont le cheptel bovin, soit massacré par les forces coloniales, soit tué par les Gban avant de fuir). La famine s'installe de manière endémique et la population, décimée par les opérations de représailles (47), doit faire face à une très grave crise démographique (48). Les Gban tentent d'échapper à l'oppression militaire et administrative (réquisitions, corvées, cultures obligatoires — dont le riz, jusqu'alors non cultivé, connu par l'intermédiaire des Gouro — puis impôt de capitation) en se réfugiant dans des « campements » de brousse. Pourchassés et obligés de se soumettre, ils réintègrent peu à peu les villages. Le pouvoir colonial déplace et regroupe les établissements humains, jusqu'alors dispersés et de faible importance individuelle (49). Le regroupement touche quelquefois plusieurs villages, ce qui contraint certains d'entre eux à s'établir sur le territoire d'un autre. La nouvelle organisation administrative se préoccupe surtout de quadriller la population, de la disposer près des pistes principales et de la plier aux diverses corvées (en particulier l'entretien des pistes). Il en résulte de fréquents décalages entre les limites administratives et les limites traditionnelles (50). Ces décalages s'actualiseront avec l'extension de l'économie de plantation sous forme de contestations foncières.

Jusqu'en 1925, cependant, les Gban ne fournissent qu'un peu de cola, du caoutchouc et des vivres. L'occupation du sol n'est guère modifiée par les cultures forcées, l'obligation de l'impôt et leur produit direct : les « champs du commandant ». Les principaux changements sont le fait de la seule violence coloniale.

L'APPARITION DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION SOUS L'ASPECT D'UNE TENTATIVE DE COLONISATION DE PEUPEMENT EUROPÉEN (1925-1945)

Désormais l'administration va s'efforcer de détourner les capacités de travail de la population au profit de plantations européennes qui vont se multiplier à partir de 1926 dans le Centre-Ouest (Gagnoa, Sinfra, Ouergahio...) (51).

C'est la « belle époque » du travail requis, incompatible avec toute production villageoise. La production africaine est plus découragée que soutenue par de nombreuses discriminations dans les prix et dans la distribution des semences, et ne peut être le fait que de quelques privilégiés que l'administration dispense de corvée : notables ou commerçants dioula. Et encore ces rares individus ne peuvent-ils produire que du cacao, qui nécessitait moins de main-d'œuvre que le café.

Quelques chiffres de 1937, à la veille de la guerre, sont éloquentes quant au type et à l'importance de l'économie de plantation dans la circonscription d'Oumé :

	Café	Cacao
— 14 plantations européennes :	1 900 ha	733 ha
— ensemble des plantations « indigènes » :	200 ha	650 ha

(47) Cf. entre autres ANGOUVANT, 1916.

(48) Certains documents d'archives font mention d'enfants gouro et gagou emmenés en 1913 dans le cercle du Nzi-Comoé (région de Dimbokro) par des Dioula et des Fanti, « profitant de la misère des Gagous » (*Arch. Nat. de la Côte d'Ivoire*, IV-17-23 : ancienne cote).

(49) Les différents « quartiers » (organisés à partir de la gligba) se réclamant d'un même village pouvaient être légèrement à l'écart les uns des autres.

(50) Cf. J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD, 1972.

(51) Cf. FRÉCHOU (H.), 1955.

En 1938, une décision lourde de conséquences va être prise par l'administration. Cette dernière, obnubilée par l'extension de l'économie de plantation de l'autre côté du Bandama et par ses effets destructeurs sur la végétation dans ces zones forestières marginales, prend des mesures de protection en créant dans la circonscription une véritable ceinture de forêts classées. C'est ainsi qu'en quelques mois les superficies cultivables se trouvent amputées de moitié par ces « classements ».

Avec la seconde guerre mondiale et le second effort de guerre, on assiste à une recrudescence de toutes les charges : taxations en produits vivriers, abus des recrutements « volontaires », enrôlements militaires... Les réquisitions en force de travail atteignent un niveau jamais égalé et les conditions de travail des recrutés sur les plantations européennes sont « déplorables », euphémisme utilisé par l'administrateur de l'époque. Comment s'étonner des constatations amères sur le « fâcheux comportement des Gagou qui consacraient tout leur temps à la chasse au filet sans l'intervention administrative » ou « sur l'importance de l'émigration des jeunes gens » ?

En ce qui concerne la production d'exportation, les quelques planteurs africains se trouvent doublement pénalisés : d'abord en tant que producteurs de cacao (nécessitant un moindre appel à la force de travail, devenue rarissime à l'époque), denrée périssable et d'évacuation difficile durant les hostilités ; ensuite en tant qu'objets de discrimination raciale, puisque le cacao leur est payé moins cher qu'aux Européens (à titre d'exemple, en 1943, pour une même qualité, les premiers recevaient 2,60 francs par kilo et les seconds 4,50). De plus leur relatif privilège d'être dispensés de corvées a disparu. L'économie de plantation est plus que jamais le fait du colonat français.

Ainsi, jusqu'à la veille de la suppression du travail forcé, tous les sujets africains y sont soumis, et il n'est pas rare de voir un planteur obligé d'abandonner sa plantation pour travailler, avec femmes et enfants, dans la plantation européenne voisine et encourir de plus des amendes pour négligence dans l'entretien de la sienne.

Le retard économique de la région d'Oumé à la fin de cette période s'explique donc par les tentatives de quasi-colonisation de peuplement européen et le maintien corrélatif du travail forcé jusqu'après la seconde guerre mondiale.

L'EXTENSION DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION DE L'APRÈS-GUERRE À L'INDÉPENDANCE

La situation de pénurie, aussi bien en devises qu'en produits tropicaux, incite la métropole à intensifier la mise en valeur de ses possessions coloniales. La Côte d'Ivoire, dont le rôle économique avant-guerre était insignifiant vu les difficultés d'exploitation (absence de vrai port, faible densité de la population), va connaître une expansion accélérée avec l'amélioration du réseau routier, la création du port d'Abidjan et les défrichements rendus possibles grâce à l'organisation de migrations à partir des régions de savane (52) abandonnées à leur pauvreté pour servir de réservoir de main d'œuvre aux zones de plantation. Cette croissance s'appuie sur l'extension des plantations vers l'ouest, encore faiblement exploité.

Dorénavant l'administration coloniale va miser sur une production « indigène » qui prend ainsi le relais de la colonisation européenne, quantitativement et qualitativement déficiente. Devant les pressions politiques qui se font jour, en particulier en Côte d'Ivoire, et des nécessités économiques objectives, le travail forcé est aboli, ce qui libère la main-d'œuvre autochtone. On passe donc de l'agriculture marchande forcée, avec ses deux aspects complémentaires du recrutement autoritaire de la force de travail et de la commercialisation forcée des produits, au diptyque : vente libre de la force de travail et commercialisation libre des produits.

(52) Rappelons qu'une partie de l'actuelle Haute-Volta était alors partie intégrante de la Côte d'Ivoire.

Deux traits vont caractériser l'intégration croissante de l'ensemble de la population de la région dans l'économie marchande :

- un développement d'abord régulier, puis extrêmement rapide, des cultures arbustives.
- en parallèle, une immigration croissante de populations allogènes.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ARBUSTIVE

Le tableau 1 ci-après illustre ce phénomène. Il présente le gros inconvénient, outre l'absence de données pour quelques années, de ne concerner que des tonnages de produits et non des superficies défrichées, beaucoup plus démonstratives lorsque l'on traite de l'extension spatiale des spéculations agricoles et de la genèse des problèmes fonciers. Mais la seule opération de cadastrage ayant eu lieu entre 1954 et 1956, nous devons nous contenter « d'imaginer » l'occupation de l'espace à travers l'évolution des productions caféières et cacaoyères en technique extensive.

Jusque vers 1957, la production de café et de cacao n'évolue que lentement, pour retrouver les niveaux des premières années de la guerre. Plusieurs raisons peuvent être trouvées à ce faible rythme. Les quelques plantations africaines qui avaient dû être abandonnées durant l'effort de guerre ne retrouvent que péniblement leurs anciens rendements et la régénération de certains vergers caféiers et cacaoyers, qui, en 1948-49, avaient plus de quinze ans d'âge (parfois 20), n'est pas assez rapide. Entre temps, dans les années 49-50, survient une épidémie de trachéomycose (parasite du café) dans tout l'ouest : à Oumé, plus de 30 % des plantations sont touchées ; la baisse qui en résulte est bien visible dans le tableau. Dès 1951, on fait appel systématiquement à la variété « robusta », moins sensible aux parasites, pour les pépinières de régénération ; la multiplication des plantations nouvelles est accélérée par la distribution de primes à l'arrachage des caféiers morts, et stimulée par la vertigineuse montée des cours mondiaux due à la guerre de Corée. Quant au cacao, la reprise est lente.

Mais la faiblesse de l'accroissement quantitatif de la production masque le changement essentiel qu'a été le passage de l'économie de plantation des mains européennes à celles des Africains. Durant toute cette phase le rôle des plantations françaises ne cesse de diminuer, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, jusqu'à devenir quasiment nul dans la phase suivante.

TABLEAU 1
Évolution des productions caféières et cacaoyères de la Sous-Préfecture d'Oumé

Campagnes	Café (tonnes)	Cacao (tonnes)	Campagnes	Café (tonnes)	Cacao (tonnes)
1940-41	1670	1021	1958-59	2167	2513
1941-42	1169	756	1959-60	3660	1860
1942-43	1210	513	1960-61	2416	4050
1943-44	1850	549	1961-62	2044	2700
1944-45	1800	386	1964-65	5330	6722
1945-46	1650	650	1965-66	7327	5246
1946-47	1370	630	1966-67	5370	7444
1947-48	1400	950	1967-68	6940	10160
1948-49	1310	1220	1968-69	6930	9446
1951-52	864	600	1969-70	6040	14190
1954-55	526	?	1970-71	6932	14571
1957-58	2455	1215	1971-72	5655	15380

Sources : Rapports agricoles de la circonscription d'Oumé jusqu'en 1950 ; statistiques de production par centres de collecte établies par la Caisse de Stabilisation au-delà de 1950.

A partir des années 59-60 s'accomplit le véritable démarrage de l'économie de plantation dans la région d'Oumé avec un renversement brutal dans l'ordre des spéculations puisque, de dominant

jusqu'à là, le café va se trouver très rapidement dépassé par le cacao pour stagner autour de 6 000 tonnes. Jusqu'à nos jours, sa production ne fait que doubler alors que celle du cacao décuple. Cela est la conséquence d'une politique agricole qui, dès 1958, fait tout pour décourager les extensions caféières et accroître corrélativement les plantations de cacao ; on ne peut que constater ici le succès de cette opération facilitée par le moindre recours en travail de cette culture.

L'IMMIGRATION COMME MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION

Il existe une étroite corrélation entre les deux phénomènes. Nous ne voulons pas dire que les populations autochtones, tant gouro que gban, n'ont pas pris part à ce développement, loin de là, mais leur faiblesse démographique a grandement facilité la colonisation de leur espace par des immigrants.

Nous avons déjà mentionné dans la période de l'avant-guerre l'existence de quelques noyaux de peuplement allochtone, mais leur poids économique était faible et les activités surtout commerciales. A partir de l'après-guerre, ces communautés vont s'orienter vers les activités agricoles et servir de relais à la venue de plus en plus rapide de compatriotes.

Dès 1946, les rapports administratifs parlent « du dynamisme des allochtones, Dioula dans le commerce et les plantations, Baoulé et Bété dans les seules plantations ». Deux ans plus tard, le mouvement s'accroît, surtout à l'est de la circonscription, entre Oumé et le Bandama, où de nombreux Baoulé originaires des savanes de Toumodi viennent rechercher des terres forestières, le long de leur route d'arrivée en pays gouro.

La colonisation commence par atteindre le pays gouro, puis, l'ayant saturé, touche beaucoup plus tardivement (1957-1958) le pays gban, plus à l'ouest. Devant la croissance rapide de l'immigration, la terre devient très vite objet de transactions, donc marchandise, et dès 1951, la première convention foncière entre un Baoulé et un Gouro est passée devant l'Administration.

Les choses évoluent si vite qu'en 1953 les autorités, inquiètes de ces arrivées massives, lourdes de conflits futurs, entreprennent un dénombrement de ces populations allochtones. Les résultats sont éloquentes :

— Canton gouro : Gouro 4 300	
« étrangers » 6 500 dont	2 500 Baoulé
	1 500 Dioula
	1 200 Voltaïques
	700 Wobé
	300 Bété
	300 Gouro de Sinfra
— Les 2 cantons gagou : Gban 14 300	
« étrangers » 2 100 dont	1 200 Dioula
	600 Voltaïques
	300 Bété

Encore faut-il préciser que les étrangers en pays gban sont alors surtout de petits commerçants et des salariés sur plantations : il y a très peu de planteurs.

C'est donc le pays gouro qui a reçu de plein fouet la vague des nouveaux planteurs. Dès cette époque, leur territoire, amputé de nombreuses forêts classées, est en voie de saturation ; les quelques vides forestiers sont comblés par un dense semis de campements dioula et baoulé. La quasi-totalité des terres vacantes a été vendue ; les premières demandes de déclassement de forêt surgissent, ainsi que les conflits fonciers, les tensions et les incompréhensions réciproques qui en découlent.

Il faut noter en ce qui concerne les relations autochtones/allochtones qu'à cette époque et jusqu'à l'Indépendance, les rapports de force « propriétaires »/« locataires » jouent le plus souvent en faveur des premiers, que l'Administration soutient (53).

(53) Cf. H. RAULIN, 1957.

Les conditions d'accès à la terre sont ainsi draconiennes. D'après une enquête plus complète faite dans le Centre-Ouest en 1955, les prix pratiqués à l'hectare (minimum 10 000 F, maximum 30 000 F, moyenne 12 à 15 000) dans la subdivision d'Oumé sont les plus chers des cercles de Daloa et de Gagnoa. Ces prix varient en fonction de l'emplacement (les lots suburbains bien placés en bordure d'une voie carrossable sont plus chers), de la surface mise en vente (lorsque celle-ci porte sur au moins un km², le prix unitaire est sensiblement diminué), de la qualité des sols (les lots forestiers valent un tiers de plus que les jachères arbustives).

Ces cessions n'enveniment pas seulement les rapports entre autochtones et allochtones, mais aussi la vie de relations à l'intérieur de l'univers villageois. Car si ces aliénations du patrimoine foncier, ici comme ailleurs, participent du phénomène général de la recherche d'argent, elles ne sont souvent le fait que de quelques individus qui, profitant de leur position hiérarchique au sein de la chefferie administrative ou de leur statut d'ainé de lignage, dépossèdent le groupe à leur profit (54).

Ainsi, en 1955-56, l'immigration, devenue impossible en pays gouro, va véritablement s'attaquer au pays gban, avec cependant plus de difficultés, puisque l'un des deux chefs de canton, échaudé par l'expérience gouro, refusera toute implantation agricole étrangère jusqu'en 1959. Dès cette époque l'accroissement de la mise en exploitation du bois par les sociétés forestières va faciliter la pénétration par l'ouverture de nombreuses pistes. Le sud du pays gban sera le premier touché par une pénétration dioula le long de l'axe Oumé-Gagnoa, suivi d'un afflux bété ; les Baoulé viendront plus tard. Déjà les stratégies d'installation que l'on retrouve de nos jours s'esquissent : les planteurs dioula et voltaïques résident volontiers dans le village-hôte ; ils constituent des quartiers distincts, mais des relations de voisinage existent ; les Baoulé préfèrent s'installer dans des campements isolés, qui deviennent peu à peu de véritables villages autonomes, ce qui ne facilite pas les contacts avec les autochtones.

Il faut noter que le pays gban, bien que tardivement touché par l'immigration *étrangère*, connaissait, dès avant la guerre, des *mouvements de colonisations interne*. Ainsi s'expliquent des groupements territoriaux de planteurs gban d'origines diverses, constituant néanmoins des établissements autonomes : groupe Tiama débouchant sur l'axe Oumé-Gagnoa, groupe Ouindi, débouchant sur l'axe Oumé-Sinfra, et même le groupe Nda en plein pays gouro, à proximité d'Oumé. Ces migrations internes s'expliquent surtout par la recherche de portions forestières proches des axes d'évacuation des produits, mais aussi par la fuite devant le travail forcé.

LA GÉNÉRALISATION DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS

En 1960, avec le slogan « la terre appartient à celui qui la cultive », les courants migratoires allochtones vont s'accélérer. Venus pour mettre en valeur des plantations, les migrants sont désormais dans leur droit ; il devient difficile de leur refuser la terre, d'autant que les besoins croissants de numéraires (développement de la scolarisation, amélioration de l'habitat, accroissement des surfaces plantées nécessitant un recours à la main-d'œuvre salariée) accélèrent les ventes officieuses de terre aux « étrangers ». A la longue, la pénétration des allochtones, surtout Baoulé, se fait insidieuse, voire clandestine, difficilement contrôlable, et ses acteurs se sentent en position de force. Au bout du compte, c'est une situation de saturation de l'espace disponible qui prévaut dans la sous-préfecture d'Oumé.

Parallèlement à cette extension « spontanée » de l'économie de plantation, se développe un processus de stratification sociale aux conséquences importantes. D'abord, au sein même des planteurs

(54) Mais, à cette époque, les cessions quasi-gracieuses contre des cadeaux symboliques étaient encore répandues.

villageois, autochtones comme allochtones et encore plus au sein de ces derniers, se dessine une stratification croissante. Chez les autochtones, et face à la pénurie de terre, s'affirme la position privilégiée de quelques « aînés » de lignages, presque toujours anciens collaborateurs de la puissance coloniale ou responsables politiques (55). Chez les allochtones, on constate l'émergence d'une catégorie de planteurs aisés, acquérant et mettant en valeur des portions de forêts situées quelquefois dans des régions différentes, au fur et à mesure de l'accroissement de leur capacité d'exploitation. Parmi ces « cumulateurs », les Baoulé dominent nettement, grâce à une main-d'œuvre familiale nombreuse et surtout grâce à l'important réservoir de main-d'œuvre salariée mobile (les « six-mois ») que constitue le pays baoulé.

En second lieu, la société globale ivoirienne évolue de plus en plus rapidement vers une société de classes, dans laquelle la bourgeoisie d'État tient un rôle prédominant. De plus, une politique délibérée du Pouvoir consiste à faire des cadres urbains les « dynamiseurs » de leur société rurale d'origine. L'objectif principal semble de redonner aux cadres politiques et administratifs une assise locale pour tenter de faire pièce à la coupure de plus en plus sensible entre la bourgeoisie d'État et les masses paysannes. Des moyens financiers (56), en tout cas des appuis politiques et administratifs, sont mis à la disposition des représentants de cette bourgeoisie pour implanter leurs intérêts dans les zones rurales. Cette opération ne se limite pas à la modernisation de l'habitat, mais vise à susciter, par l'initiative des « intellectuels » dans leur village d'origine, des mesures d'encadrement et de réorganisation de la production (regroupement de villages, constitution de groupements à vocation coopérative...) et à encourager les techniques de production plus efficaces. Dans ce contexte, les cadres urbains, même coupés de leur milieu d'origine, bénéficient d'un préjugé de faveur quant à leur « dynamisme » et toutes facilités leur sont offertes pour se tailler la part du lion dans les réserves de forêt encore disponibles.

Le « dynamisme » (57) de ces deux catégories sociales : gros planteurs « villageois » et propriétaires absentéistes, a évidemment des conséquences importantes sur la disponibilité en terre. D'après l'exemple du « canton gbokwa », chez les Gban, il a fallu moins d'une quinzaine d'années pour aboutir à une quasi-saturation foncière.

Les plus importantes capacités financières de ces planteurs ou propriétaires privilégiés leur permettent en outre de s'assurer un minimum de main-d'œuvre salariée, même si le plus souvent elle leur semble insuffisante. Or, dans la période actuelle de crise de main-d'œuvre agricole, ces gros planteurs font une concurrence impitoyable aux planteurs moyens et petits pour s'attacher cette force de travail. Cela contribue encore à accentuer le processus de stratification entre planteurs.

La situation de pénurie de terre incite chacun à consolider, dans la mesure du possible, ses droits sur le sol qu'il cultive. Une première conséquence est le développement de droits véritablement individuels et privatifs dans la pratique courante (même les quelques réserves de forêt encore disponibles dans les terroirs villageois sont appropriées individuellement). Une deuxième conséquence est le recours de plus en plus fréquent à l'Administration non seulement pour régler des contestations foncières, mais aussi pour sanctionner juridiquement l'accès à la terre. Ce procédé est utilisé en priorité par les allochtones qui, ce faisant, utilisent l'Administration comme une protection contre l'hostilité larvée que les « villageois » nourrissent à leur égard. Il est également utilisé par les propriétaires absentéistes et les fonctionnaires pour se faire octroyer de larges portions de forêt.

Les forêts classées suscitent bien sûr l'envie de tous. Une bonne partie de leur domaine est d'ailleurs déjà cultivée, l'Administration entérinant en général cette situation de fait. Toutefois, depuis quelques années, la surveillance est plus stricte et toute une « machinerie » administrative a été mise en place pour contrôler les « déclassements ». C'est l'État qui a la haute main, en droit et maintenant en fait, sur les réserves forestières. Cela lui permet de favoriser la bourgeoisie d'État et les fonctionnaires

(55) L'héritage permet quelquefois la transmission de ces patrimoines fonciers importants. Les modalités de l'héritage, chez les Gban, favorise la transmission de ce patrimoine à un héritier unique frère ou fils en général.

(56) En particulier par l'obtention de crédits destinés au rachat de plantations industrielles.

(57) Ce « dynamisme » ne recouvrant aucune réalité spécifique individuelle, comme tend à le faire penser l'utilisation de ce terme dans la problématique agro-économique et la pratique du « développement » et de l'animation. Il renvoie en fait à des conditions sociales et économiques précises.

en général pour constituer des plantations toujours beaucoup plus importantes que les plantations villageoises moyennes. Pour ce qui est des planteurs villageois cela lui permet aussi d'assortir leur accès à la forêt classée de conditions portant sur l'organisation de la production. Ainsi, sur une portion déclassée, l'Administration attribuera quelques lots très importants à des personnalités locales ou nationales, un certain nombre de lots à des petits et moyens fonctionnaires, et le reste sera constitué en « bloc cultural » de petits lots individuels de 1 ou 2 ha encadrés techniquement par des sociétés d'intervention, avec possibilité de retirer sa parcelle au planteur ne respectant pas les normes de productivité.

Pour s'exercer, ce pouvoir de contrôle de l'État s'accommodait fort bien du laxisme en matière de juridiction foncière, qui régnait jusqu'à présent. Ce laxisme permettait aux prérogatives de jouer naturellement dans le sens de la structuration en classes de la société ivoirienne. Dans la situation actuelle de blocage foncier, au moins dans la région concernée par ce travail, la nécessité d'une nouvelle législation foncière apparaît pour assurer l'acquit et mieux gérer la pénurie de terre dans le sens souhaité par les instances gouvernementales (58).

Ainsi peuvent être présentés les « différents âges » de l'occupation du sol dans la région étudiée. Voyons comment cette histoire s'inscrit dans le terroir d'un des nombreux villages qui ont fait face à ces transformations complexes.

(58) Ainsi est-il de plus en plus question de trouver un moyen de pallier l'absence de cadastre, pièce-maitresse dans le gel voire la manipulation des droits acquis.

LE VILLAGE DE BODIBA DANS L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION

INTRODUCTION

L'histoire de l'économie de plantation à Bodiba a pu être reconstituée à travers un jeu de cartes représentant la genèse de l'occupation du sol par les cultures arbustives. Les bases de cette cartographie sont tout d'abord le parcellaire actuel dressé par nos soins, où chaque défrichement était daté après enquête auprès de l'exploitant ; ensuite ces déclarations pouvaient être vérifiées grâce à la consultation de cadastres établis en 1949 et 1953 par les Services de l'Agriculture qui enregistraient aussi les dates d'ouverture des parcelles ; en dernier lieu une autre source de vérification nous était fournie par les cartes SATMACI (organisme de vulgarisation agricole) dressées en 1960 dans le cadre de l'opération « régénération cacaoyère ». Pour l'établissement de ces cartes, la date prise en compte est celle du premier défrichement de la parcelle mais la superficie pochée correspond à sa superficie actuelle incluant les agrandissements postérieurs. Hormis les documents précités, il ne nous est donc pas permis de calculer de façon sûre pour chaque période les superficies défrichées. Ces cartes, localisant les défrichements, illustrent la progression des cultures perennes.

On a reporté sur chaque carte les limites foncières des terres de gligba. Pour chaque carte aussi, il existe deux signes fondamentaux : les défrichements de la période considérée sont portés en noir pour les autochtones ou délimités par une ligne épaisse pour les allochtones ; ceux des années précédentes, « défrichements cumulés », sont en grisé. Les défrichements allochtones sont affectés d'un sigle correspondant à l'origine du migrant.

*L'INSERTION DE BODIBA DANS L'ÉCONOMIE MARCHANDE
ET LES PREMIERS BALBUTIEMENTS DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION
AVANT 1939 (carte 4)*

Jusqu'en 1942 la « tribu » (59) Gbokwa, dont fait partie le village de Bodiba, est rattachée à la circonscription de Sinfra. Les archives de ce poste nous aideront à suivre la pacification locale (60).

De 1907 à 1911 les opérations militaires se succèdent, alternant avec des actes de soumissions individuels ou collectifs. Toute la région Gban et Bété est alors en rébellion ouverte : les foyers insurrectionnels s'éteignent ici pour se rallumer ailleurs ; l'armée française a affaire à un véritable maquis. Ce n'est qu'en décembre 1911 qu'une note peut faire mention d'une soumission de tous les villages gbokwa qui ont subi de très lourdes pertes et où plus de 300 fusils sont saisis. Un premier recensement nominatif des « gens rentrés » est entrepris, de nombreux individus s'étant réfugiés chez les populations voisines. Mais, dès l'année suivante, de nouvelles opérations doivent être entreprises pour réquisitionner des porteurs, les demandes d'hommes et les convocations faites aux chefs de village restant sans réponse ; les villages sont réoccupés et engagés à la construction de la route Sinfré-Oumé à l'exception de Bodiba « qui montre beaucoup de mauvaise volonté et dont les habitants ont pris la brousse. Des reconnaissances ont permis de faire de nombreux prisonniers de ce village ». Dès ce moment l'irrédentisme de Bodiba ne fera que se confirmer et focaliser l'attention des militaires sur la « tribu ». A la fin de 1912 « Bodiba est toujours réfractaire à l'envoi des tirailleurs ; on les traque, on les harcèle ». Quelques mois passent, la route est achevée, les cultures vont pouvoir reprendre mais au cours d'une des nombreuses tournées-razzias de porteurs, le chef du village de Bodiba, nommé Bridoua, ne répond pas à la convocation ; il est finalement « saisi » en compagnie de son frère, trainé puis gardé à Sinfra jusqu'à ce que le nombre de porteurs exigé du village soit fourni (17 sur une population estimée à 192 habitants). En 1914, les Gbokwa sont toujours hostiles, surtout Bodiba ; ils refusent les prestations, l'impôt, les livraisons obligatoires de vivres... Une nouvelle tournée doit être entreprise pour les faire revenir à un meilleur état d'esprit et on fait reconstruire les villages détruits ou désertés. L'indiscipline ne disparaît pas pour autant, en particulier à Bodiba, dont les habitants fuient encore à l'approche de l'autorité en 1915. Même comportement en 1916 où les villageois de Bodiba désertent leur site et passent dans le secteur voisin de Gagnoa. Finalement, ce ne sera qu'en 1917, soit près de dix ans après la « pénétration », que Bodiba retrouvera un semblant de stabilité dans son site et dans ses composants. Cette même année, une querelle survenue avec le village de Guepahouo, à propos d'un rapt de femme, donne lieu à une petite enquête qui décrit ainsi Bodiba. « Bodiba, petit village de 140 habitants, est un peu considéré comme vassal par les gros villages voisins qui ont, comme Guepaouo, 820 habitants. L'un des aspects les plus curieux de cet état d'esprit est que les jeunes gens y trouvent difficilement à se marier, les jeunes filles craignant d'aller habiter un petit village. Aussi la population masculine est-elle de 62 % à Bodiba et seulement 48 % à Guepaouo. Les gens de Guepaouo, soutenant la querelle de leur champion, assaillirent Bodiba, prirent quelques filets de chasse et emmenèrent les femmes causes du tumulte. » Cette brève description n'a pas perdu de son actualité car les relations conflictuelles de Bodiba avec ses voisins seront toujours latentes et auront même tendance à se réactualiser lors de la généralisation de l'économie de plantation à propos de litiges fonciers ; en outre elle souligne l'importance de la compétition à propos des femmes et de la chasse.

(59) Selon la terminologie administrative de l'époque.

(60) Archives C.I. 1 EE 181 (1). Rapports trimestriels de Sinfra 1911-1922.

BODIBA

par J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CARTE DES DÉFRICHEMENTS

CULTURES ARBUSTIVES

AVANT 1939

TERRES DE GLIGBA

GODA 

MEDA 

SOBODIE 

DÉFRICHEMENTS
DURANT LA PÉRIODE

AUTOCHTONES 

0 500 1000 m

ÉCHELLE 1 28 000



vers Oulizapa

vers Duagbo

vers Donsohouo

FORÊT CLASSÉE DU ZUOKÉ

-  Piste
-  Sentier
-  Cours d'eau
-  Limite de terre
-  BODIBA Village gban (site actuel)

LE DÉPIT OU « LA SAUVAGERIE COMME SI VOUS Y ÉTIEZ »

Laissons parler les premiers découvreurs de la région : « Le pays Boka est légèrement mamelonné, recouvert d'une forêt dense. Les villages se trouvent dans de petites clairières gagnées sur la forêt. La langue est le Gagou. Deux races distinctes semblent s'y trouver : l'une, dont le visage est le visage originaire du Noir, a le front partagé par une longue cicatrice médiane verticale ; l'autre, qui ne porte pas cette cicatrice, a les yeux fortement bridés, les pommettes très saillantes, le menton carré et rappelle, sauf la couleur, le type indochinois. Cette race est assez grande mais, en vieillissant, hommes et femmes deviennent fort maigres. Cette dernière race serait la plus ancienne du pays. Les villages sont en longueur, composés de très grandes cases circulaires et à compartiments, elles sont fort basses. Ces cases rappellent un cirque. Les villages bokas sont pour l'instant très mal tenus : cases abandonnées, effondrées ou à moitié démolies, voisinant avec des cases habitées. » « Les Boka, de race Gagou, furent molestés de tout temps par les Gouro et traités par eux en êtres tout à fait inférieurs ; ils vivent craintifs dans leur forêt et se tiennent à l'écart ; il n'y a rien à craindre d'eux, ce sont des primitifs malheureux. » « Les Boka sont les plus arriérés. Ils ne produisent absolument rien. » « Cette race rachitique, sans ressort, où la mortalité est énorme, est appelée à disparaître dans un avenir prochain ; il est à espérer que ce sera le plus tôt possible. » (61).

Comment voient-ils les échanges « il est impossible d'appeler mouvement commercial les quelques échanges grâce auxquels les Gagou se procurent un peu de sel contre du cola ou des palmistes. Il n'y a vraiment rien hormis des taro et des bananes qui constituent le fond de la nourriture. Il conviendrait d'ailleurs de transformer cette alimentation en supprimant en particulier cette banane plantain, fruit dangereux, complice de l'indigène, ennemi de la civilisation, qui lui permet de tenir la brousse. » (62).

Donc tout est à faire et on va s'y employer immédiatement pour sauver cette race.

L'ESPOIR OU « LE SALUT PAR LE TRAVAIL »

On va créer la richesse par l'impôt qui oblige à se mettre au travail, à produire pour de l'argent. Tout d'abord, le caoutchouc va être récolté et fabriqué sous la pression constante de détachements mobiles, puis sera vendu pour le paiement de l'impôt ; on verra aussi dans la Kola « l'espoir de voir le pays se relever des événements tragiques par lesquels il vient de passer », de même dans le palmiste et encore dans le riz de montagne que l'on fait planter en grande quantité ; se succèdent aussi le ricin, le coton... Pour stimuler le commerce, des cartes de circulation sont distribuées à des marchands dioula arrivés dans le sillage des troupes ; l'ouverture de comptoirs de traite est encouragée à Sinfra et à Oumé. Mais rien n'y fait : corvées, réquisitions, prestations, portages occasionnent d'importants mouvements de fuite. Il faut fixer les populations. C'est alors la période de « stabilisation » : regroupements et reconstruction des villages le long des axes de contrôle et surtout mise en carte des individus (distribution de plaques d'immatriculation aux chefs de famille obligatoirement portées sous peine d'être considérés comme insoumis) et création d'une chefferie administrative. L'administration civile se substitue aux militaires, la mise en valeur va enfin commencer avec les premiers balbutiements de l'économie de plantation.

C'est le cacao qui le premier fait son apparition. Une pépinière est créée en 1915 à Bouaflé, chef lieu du cercle. Mais deux ans plus tard, seuls 100 hectares sont plantés. Un recensement des cacaoyères est entrepris en 1918 à la suite d'une période de sécheresse particulièrement éprouvante pour les cultures. La place du cacao dans la production de la tribu Gbokwa est alors la suivante : sur 7 799 pieds « recensés »

(61) Archives C.I. 1 EF 181 *op. cit.*

(62) Archives C.I. XI - 47. 465. Rapports agricoles. Cercle de Gouros.

au 31-5-1918, 5 200 survivent en 31-12-1918. Quelle précision ! Bodiba quant à lui en a perdu 75 ! Suite à cette catastrophe, une demande d'homologation, comme moniteur de culture de cacao, d'un Gagou originaire d'une tribu voisine, est faite. Mais quelle économie de plantation ? Chaque village, Bodiba comme les autres, doit posséder une plantation collective qui, bien soignée, pourrait payer l'impôt. Le travail y est accompli sous la responsabilité vigilante du « chef de village », par tous les villageois. Le succès de cette culture avec de pareilles méthodes est tel qu'une carte de productions établie en 1919 n'en fait même pas mention ! Il faut attendre 1924 pour qu'on en reparle et les deux circonscriptions d'Oumé et Sinfra n'en produisent que 47 tonnes, toujours sous la forme des plantations collectives (quelques Gouro s'y adonnent individuellement). Un bref intermède de carence administrative — Oumé et Sinfra sont démunis d'administrateurs pendant une quinzaine de mois — réduit à néant les premiers efforts puisque l'entretien est abandonné, les moniteurs sont molestés. Précisons que les cultures obligatoires de denrées vivrières (riz surtout) existent toujours, ainsi que les corvées diverses. Tout est à recommencer et des pépinières villageoises sont implantées. En 1928 des plantations individuelles de cacao de 50 m sur 50 m, susceptibles d'être agrandies, sont imposées à raison de 5 par village sur des terrains choisis par l'Administration. L'année précédente, en exécution d'une circulaire du Gouverneur, des pépinières de café, moins sensible que le cacao aux aléas climatiques, avaient été préparées dans chaque chef-lieu de tribu et c'est ainsi que Guepaouo, chez les Gbokwa, aura la sienne.

Mais au moment même où l'on formule de grands espoirs dans la diffusion de la plantation individuelle à partir des pépinières villageoises, un intrus vient accaparer la force de travail locale : le planteur européen. A titre d'exemple, la seule plantation de la « C.C.C.I. » à proximité d'Oumé faisait « travailler » de 800 à 1 000 manœuvres. A Bodiba, les témoins de cette époque évoquent leurs souvenirs avec réticence : abandons des familles pour de nombreux mois, « découverte » de la Basse-Côte sur les chantiers de défrichement, mobilité forcée et forcenée ; c'est ainsi que la première plantation individuelle de cacao n'apparaîtra qu'en 1933. Les procédés administratifs le plus souvent cités par les villageois sont alors les suivants : le champ collectif avec la part réservée au chef ; la contrainte administrative étendue avec plus ou moins de vigueur à toutes les cultures vivrières (pour « sauver les habitants de la famine ») ; l'évolution brusquée des productions, chaque Administrateur ayant pour consigne de faire rendre plus que son prédécesseur ; le portage et les dures fatigues qui s'ensuivent, retire de la sphère de la production pendant au moins un mois tout adulte masculin et cela surtout en saison sèche, époque des défrichements ; enfin le recrutement pour les entreprises privées (plantations, chantiers forestiers...) organisé par les agents administratifs. Dans ces conditions, les seuls « indigènes » pouvant devenir planteurs sont les étrangers, en particulier les Dioula commerçants ; nous avons la production de la subdivision de Sinfra pour 1929 : sur 38 tonnes de cacao évacuées, 27 proviennent de leurs plantations. Jusqu'en 1936, la situation demeure inchangée c'est-à-dire que la population est surexploitée, surimposée ; l'émigration des jeunes vers la Basse-Côte, pour échapper à ces conditions d'existence, s'accélère. Les autorités commencent à s'inquiéter de cette dégradation, s'aperçoivent que l'utilisation de la main-d'œuvre villageoise sur les plantations européennes nuit à la production villageoise elle-même. C'est le début des sociétés de prévoyance dans chaque village. Une timide apparition d'une économie de plantation villageoise s'ensuit.

A la veille de la seconde guerre mondiale, Bodiba possède ainsi dix parcelles de cultures arbustives. Pour autant que l'on puisse les reconstituer grâce aux recensements agricoles d'après-guerre qui enregistraient l'âge des plantations, elles étaient plantées en cacao. Situées à la périphérie villageoise sur d'anciennes jachères vivrières, elles étaient de rendement médiocre. Une seule était implantée sur « forêt noire » (63). En examinant la carte 4, les petites plantations (rappelons qu'on ne peut préjuger des surfaces exactes de l'époque) sont jointives, de gligba à gligba. Nous n'avons pas du tout affaire à des défrichements pionniers et isolés recherchant les bonnes terres et tâchant de ménager le maximum de réserves ; aucune stratégie foncière n'apparaît. La plantation n'est pas un phénomène général, seuls quelques aînés de gligba ou de fractions de gligba peuvent en posséder. Nous en avons retrouvé quelques-uns et ils étaient unanimes à reconnaître que le travail forcé ne leur permettait guère

(63) Ce terme désigne la forêt primaire par opposition à la jachère forestière.

d'entretenir leurs cacaoyères, qui servaient tout juste à payer l'impôt. Il ne semble pas y avoir de discrimination chez les planteurs d'alors, c'est-à-dire que tous les aînés sociaux avaient une parcelle, à l'exception de ceux qui, fuyant l'oppression, avaient quitté le village pour s'installer à Gagnoa, ou en Basse-Côte, à la recherche d'emploi non agricole. Nous en retrouverons certains, qui reviendront après la suppression du travail forcé. C'est ainsi que, dans la gligba Mēda, sur cinq aînés planteurs potentiels, l'un était « employé » sur des chantiers de Basse-Côte, un autre était « exilé » à Gagnoa... Cette période d'apprentissage du travail s'achève donc sur les premiers balbutiements de l'économie cacaoyère imposée par la contrainte subie par le paysan.

*« L'EFFORT DE GUERRE » : 1939-1945
(carte 5)*

La période de la guerre correspond à une recrudescence de toutes les charges : recrutements militaires, souscriptions volontaires, taxations en produits vivriers, augmentation des impôts, travail forcé. Les services de l'Intendance demandent un accroissement de la production de palmistes et c'est ainsi que les sociétés de prévoyance vont consacrer leurs activités à la fabrication d'huile de palme et à la confection de sacs en nattes pour le transport des graines. Réaction des populations ? « Les Gagou consacraient tout leur temps à la chasse au filet, sans la contrainte administrative. La Basse-Côte attire fortement, constituant un échappatoire au recrutement de la main-d'œuvre. » Les plantations européennes requièrent toute l'attention des administrateurs et nécessitent que les adjoints spéciaux soient désignés pour s'occuper de la réquisition des travailleurs ; les conditions de travail y sont si déplorables que des avertissements doivent être distribués. A titre d'illustration, la plantation C.C.C.I. déjà mentionnée, et où de nombreux villageois de Bodiba ont « travaillé », déclare pour son trimestre de l'année 1941 : 27 hospitalisations et 9 décès. Les premiers contingents de travailleurs voltaïques, que l'on avait commencé à acheminer en 1938-39, désertent en masse ou se rebellent contre les employeurs. Dans cette « tourmente », la « tribu » Gbokwa va connaître un transfert administratif : le 30-12-1942, six villages sont rattachés à la circonscription d'Oumé et quittent ainsi celle de Sinfra. En soi, ce changement ne signifierait pas grand chose si, les Gbokwa se prétendant « différents » des Gagou d'Oumé, n'avaient réussi à se faire ériger en « canton » pour ne pas tomber sous la coupe du canton d'Oumé (regroupant les trois autres tribus Gban). Nous verrons par la suite l'importance que revêtera cette « autonomie » face au phénomène de la colonisation des terres par des éléments allochtones. Dorénavant, les Gbokwa auront à leur tête un personnage autrement plus important et influent qu'un simple chef de « tribu » auprès de l'Administration. Le « pouvoir » passa ainsi du village de Guepahouo à celui de Sakahouo et ce n'est pas un hasard si on trouve dans ce dernier village les premiers « gros planteurs » traditionnels grâce aux liens privilégiés qu'ils entretiennent avec l'appareil colonial puis post-colonial. L'approche de la fin de la guerre, loin de provoquer un assouplissement des conditions d'exploitation des habitants, voit au contraire une recrudescence des charges et des prélèvements : par exemple, en 1945, 14 plantations européennes de la circonscription utiliseront 2 220 « recrues » contre 117 « volontaires » (la population était alors de 16 368 habitants). Cette surexploitation ne pouvait pas ne pas provoquer des réactions organisées : le rapport politique de 1945 fait ainsi mention pour la première fois de l'activité du syndicat agricole africain (le S.A.A., embryon du futur parti nationaliste) regroupant les quelques planteurs « aisés » de l'époque, qui, brimés au niveau de l'accès à la main-d'œuvre, demandaient une libération

(64) Réf. Archives de la sous-préfecture d'Oumé. Rapports politiques.

BODIBA

par J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CARTE DES DÉFRICHEMENTS

CULTURES ARBUSTIVES

1939-1945

TERRES DE GLIGBA

GODA 

MEDA 

SOBODIE 

DÉFRICHEMENTS DURANT LA PÉRIODE

AUTOCHTONES 

DÉFRICHEMENTS ANTERIEURS 

0 500 1000 m

ÉCHELLE 1:28 000



— vers Oulizapa

vers Duagbo

vers Donsohou

vers Boféto

FORÊT CLASSÉE DU ZUOKÉ

-  Piste
-  Sentier
-  Cours d'eau
-  limite de terre
-  BODIBA Village gban. (site actuel)

de cette dernière. « Le S.A.A. serait parvenu à recruter des volontaires en nombre suffisant pour résoudre le problème de la main-d'œuvre : 58 sont arrivés jusqu'ici sur les plantations indigènes. » (64) Dans ce contexte que devient l'économie de plantation à Bodiba ?

Les défrichements villageois sont au nombre de 11 et inégalement répartis dans le temps. En effet, 6 ont lieu entre 1939 et 1940, 1 en 1941, 2 en 1942, 2 en 1943 et 1944, aucun en 1945. Cette diminution correspond à l'augmentation de l'exploitation de la force de travail par la colonisation. Par ailleurs, ce qui change par rapport à l'avant-guerre, c'est que nous n'avons plus affaire exclusivement à des cacaoyères ; le caféier est devenu dominant, ceci, par la conjonction de plusieurs facteurs : tout d'abord des années successives de sécheresse avaient fortement touché le verger cacaoyer, très sensible aux aléas climatiques ; puis, à partir de 1942-43, le cacao était payé aux Africains 2,60 F CFA le kilo tandis que les Européens en recevaient 4,50 F CFA ; enfin, sur la fin de la guerre, il était devenu difficile d'exporter les productions et le cacao, denrée périssable, en était la première victime.

Une autre différence avec la période précédente apparaît dans la localisation des défrichements : les derniers sont dans leur grande majorité (9 sur 11) ouverts dans la « forêt noire » et on peut probablement y voir une amorce d'intérêt pour la « plantation » : le travail de déboisement y est certainement plus dur, mais les rendements obtenus sont meilleurs sur ces bonnes terres. Ce nouveau comportement semble être paradoxal en ces temps de travail forcé mais cette rente sur pied est malgré tout le moyen le plus sûr de s'acquitter des « efforts » (impôts et autres redevances) exigés par l'Administration. Toujours au niveau de la localisation, les nouvelles parcelles sont plus « éclatées » dans l'espace ; mais il n'y a là rien d'anarchique et cela procéderait plutôt d'un choix. Bien que les plantations soient toujours situées à proximité de pistes d'évacuation, elles tendent à matérialiser ou, mieux, à souligner des limites territoriales, limites intervillageoises d'une part, avec des implantations en limite du terroir voisin de Donsohouo à l'est, et limites infra-villageoises, d'autre part, avec des parcelles contiguës situées de part et d'autre des limites des terres de gligba. Est-ce à dire que s'expriment par là des compétitions au sujet de la terre ? Il est trop tôt pour répondre ; notons simplement ces tendances quitte à les confirmer ou les infirmer par la suite.

De nouveaux comportements apparaissent aussi chez les exploitants. Certains planteurs de la période précédente, cantonnés alors sur les jachères de la périphérie villageoise, « ouvrent » leur deuxième plantation sur de meilleures terres ; sans que l'on puisse parler pour autant d'engouement pour la culture pérenne il faut remarquer une certaine continuité. Ce sont toujours des aînés sociaux qui sont concernés, étant seuls capables de mobiliser de la main-d'œuvre familiale. Pour ce qui est des unités sociales plus larges, les gligba, on ne note pas de différenciation, à l'intérieur de chacune d'entre elles, entre fractions.

Ainsi, la guerre et tout son cortège d'exactions voient tout de même poindre les prémises d'un nouveau système agricole basé non plus sur des cultures « itinérantes » (65) mais sur des cultures pérennes, « gelant » la terre au fur et à mesure de leur avancée et, par là, modifient radicalement la perception du terroir qui, de collectif, va devenir l'objet de multiples compétitions et transactions familiales.

(64) Réf. Archives de la sous-préfecture d'Oumé. Rapports politiques.

(65) Le terme de culture « itinérante » ne doit pas être pris au pied de la lettre. La nécessité d'une jachère assez longue (6 à 7 ans) ne détermine pas à elle seule la mobilité de groupes humains.

*L'APPARITION DE L'ÉCONOMIE
DE PLANTATION VILLAGEOISE :
1946-1954 (carte 6)*

Les années 1946-1954 constituent une période charnière, au cours de laquelle s'implante réellement une économie de plantation. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si apparaissent alors les premiers recensements agricoles, les premières données chiffrées par village sur les superficies occupées par les plantations. L'Administration, suivant fidèlement les consignes « de promouvoir une production de masse par les masses », met en place toute une bureaucratie pour suivre, encadrer, conseiller les paysans, et l'intrusion brutale de la politique ne lui laisse guère d'autre choix. Les plus fidèles soutiens européens et collaborateurs africains ne font plus la loi depuis la suppression du travail forcé. Signe des temps ? L'Administrateur d'Oumé est « soulagé de ne plus être la police des déserteurs, à la botte des planteurs européens ». Le S.A.A. et le Parti Démocratique sont à l'ordre du jour. La quasi-totalité des planteurs africains y adhère, acquitte les cotisations et réagit contre l'autorité des chefs de canton et autres notables qui bénéficiaient des prestations obligatoires de travail. Des alliances se nouent, des solidarités de classe se dessinent en arrière-fond de l'enthousiasme général. C'est ainsi que les « gros planteurs fondateurs du syndicat réussissent à récolter leurs plantations grâce au rassemblement des jeunes « chômeurs volontaires ». Dès mai 1946, les « recrutés » des plantations européennes désertent en masse mais les travailleurs voltaïques ne les suivent pas ; début d'un clivage social que l'on ne cessera de retrouver ? Sur ces plantations, la main-d'œuvre permanente passe ainsi de 2 484 en 1944 à 1 402 début 1947. On peut dater de cette époque la spécialisation des populations voltaïques dans le rôle essentiel de fournisseur de main-d'œuvre.

Mais la production ne croît que très lentement, et pas seulement par manque de main-d'œuvre. La plupart des plantations, tant européennes qu'africaines, ont plus de dix ans d'âge, parfois plus de vingt. Le remplacement des arbustes n'est pas assez rapide. En 1960, plus de la moitié de la production totale en café et en cacao de la circonscription est encore fournie par dix plantations européennes. Il n'y a que 357 planteurs africains qui possèdent plus de 2 hectares et 3 000 autres qui n'ont que quelques pieds de café ou de cacao. En 1952, les 1 280 hectares des plantations européennes fourniront encore 612 tonnes de produits et les 4 230 hectares des planteurs africains, 848 tonnes. Ces derniers tenteront de s'organiser en 1954 dans une Coopérative des Planteurs Africains d'Oumé (CPAO) dont le rôle se bornera à collecter et vendre les produits de ses adhérents. A cette date, on peut cependant dire qu'Oumé est complètement intégré à l'économie marchande, dont nous allons suivre les variations à travers les effets des fluctuations des cours des produits sur le terroir de Bodiba.

En 1949, un premier cadastrage des plantations était entrepris par les services de l'Agriculture ; il était assez sommaire puisqu'aucune différenciation n'était faite entre les superficies viables, abandonnées, en rapport ou jeunes... Le canton gbokwa possède alors 287,20 hectares de café et 86,85 hectares de cacao, Bodiba y figurant respectivement pour 14,85 et 9,03. Pour un village qui comptait 160 habitants au recensement de 1948, ces surfaces apparaissent dérisoires. Un second recensement, plus précis, fait en 1953, enregistrera 35,64 hectares de café et 7,39 hectares de cacao : les caféières auront ainsi plus que doublé en cinq ans, par contre les cacaoyères auront régressé. Il reste que le développement des plantations est assez lent alors que le contexte socio-politique s'est débloqué : la force de travail du village, jusqu'ici amputée par les réquisitions et les exils en Basse-Côte ou dans les villes du Centre-Ouest, est libérée, les cours des produits sont relativement élevés sur les marchés français grâce à une production inférieure aux besoins et à la limitation des importations étrangères. En fait les défrichements suivent au début une courbe ascendante jusqu'en 1950 (16 créations de plantations) et soudainement, c'est une chute brutale : une seule parcelle en 1952, aucune en 1953 et 1954. Cet arrêt subit est d'autant plus paradoxal qu'il coïncide très exactement avec une reprise économique suivie du « boom » des cours du café consécutif à la guerre de Corée. Mais la trachéomycose, maladie du caféier, touche de plein fouet la région en 1950, et un grand nombre de plantations de Bodiba, constituées en majorité de variétés Kouilou et Indénié, très sensibles au parasite, sont détruites. Les planteurs sont découragés et certains se reconverteront un peu plus tard dans le cacao. Il faudra attendre 1955 pour que de nouvelles terres

BODIBA

par J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CARTE DES DÉFRICHEMENTS

CULTURES ARBUSTIVES

1946-1954

TERRES DE GLIGBA

GODA 

MEDA 

SOBODIE 

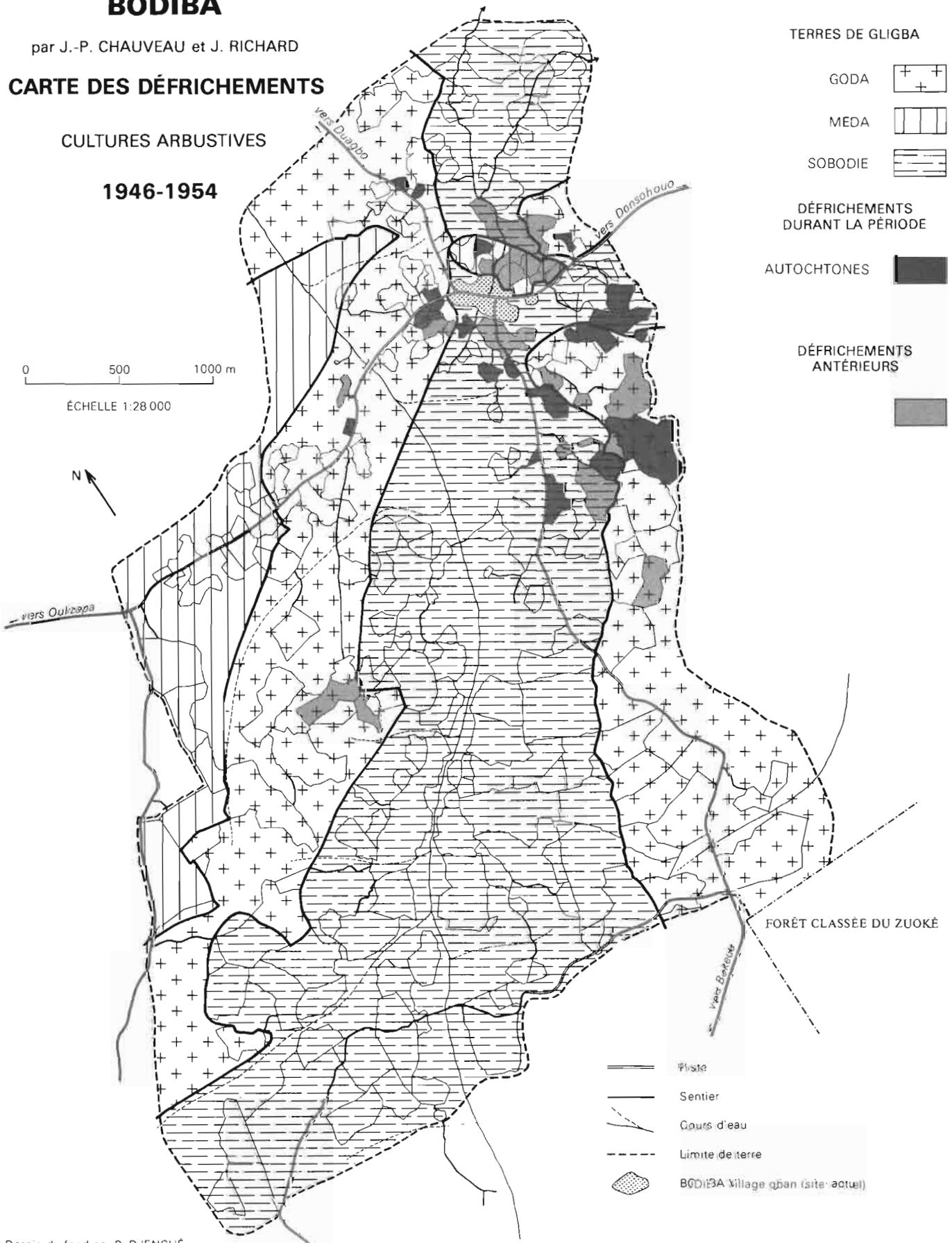
DÉFRICHEMENTS DURANT LA PÉRIODE

AUTOCHTONES 

DÉFRICHEMENTS ANTERIEURS 

0 500 1000 m

ÉCHELLE 1:28 000



soient défrichées à Bodiba, dans une conjoncture infiniment moins favorable qui amènera le pouvoir colonial à créer des Caisses de stabilisation des cours.

Cependant, malgré ces vicissitudes, le fait important est que l'économie de plantation change de nature à Bodiba. Ce ne sont plus quelques individus qui sont concernés, quelques aînés sociaux de l'époque du travail forcé qui, dans la plantation, voyaient plus une garantie contre l'impôt qu'un gain d'argent ; ce sont à présent 24 planteurs qui s'y adonnent, aux statuts sociaux variés : des « jeunes » d'alors commencent à défricher. Par ailleurs les « pionniers » continueront à s'étendre. Comment se présente cette activité agricole ? Tout d'abord sous la forme de petites exploitations (cf. tabl. 2).

TABLEAU 2
Taille des plantations et main-d'œuvre familiale à Bodiba (1953)

Nombre d'actifs	Surface cultivée (en ha)					TOTAL
	Inférieure à 1	1 à 1,99	2 à 2,99	3 à 3,99	4 et plus	
1 à 2,5	5	-	1	-	-	6
3 à 4,5	3	3	-	-	2	8
5 à 6,5	1	2	2	1	-	6
7 et plus	-	-	3	1	-	4

Source : Cadastre du service de l'Agriculture, par ZELINSKI, 1953.

D'après les chiffres du cadastre de 1953, sur les 24 exploitations, 9 ont moins d'un hectare, 5 de 1 à 2 hectares, 6 de 2 à 3 et seulement 4 de plus de 3 hectares (la plus grande mesurant 5,88 hectares). Ces exploitations sont uniquement familiales, c'est-à-dire qu'elles ne font appel qu'à la main-d'œuvre familiale, à l'exclusion de toute main-d'œuvre saisonnière. C'est plus tard que le salariat fera son apparition. Il y a donc une correspondance assez étroite entre la superficie cultivée et le nombre d'actifs familiaux comme cela apparaît dans le tableau. Toutes ces exploitations sont à dominante café et en phase d'extension avec la plupart du temps un verger jeune : sur un total de 35,64 hectares, 20,33 ne sont pas encore productifs et 15,31 le sont depuis peu seulement. Quant au cacao, il est en voie d'abandon : sur 7,39 hectares, peu de jeunes plantations (2,32). Le recensement agricole prête aussi attention aux techniques d'implantation (des normes d'espacements sont respectées) et aux variétés utilisées (l'Indénié a disparu avec le parasitisme et le Robusta prend le pas sur le Kouilou). Ce sont autant de renseignements qui nous donnent pour la première fois une idée assez précise de l'économie arbustive villageoise et de son fonctionnement, et qui nous permettent de voir se dégager un modèle d'exploitation : la petite exploitation paysanne utilisant ses seules ressources en main-d'œuvre mais soumise aux lois du marché dans ses choix culturels, commercialisant aussi des denrées vivrières (les rapports agricoles signalent de nombreuses transactions vivrières en direction des centres urbains).

Dans l'espace, les stratégies foncières, simplement esquissées dans la période précédente, se précisent. Tout d'abord la frontière avec le terroir du village voisin de Donsohouo (à l'est) continue d'être étroitement modelée par des défrichements contigus qui tendent désormais à en souligner le caractère intangible ; à l'opposé, les villageois de Donsohouo pratiquent la même tactique, opposant à chaque défrichement de Bodiba leur propre défrichement, contraignant ainsi les deux gligba « frontalières », Médà et Sobodié, à occuper prioritairement les parties périphériques de leurs territoires. Les limites occidentales et méridionales s'ouvrent sur de vastes espaces séparant Bodiba des villages bété de Oulizapa et gban de Bokéda (du groupe Da) ; elles ne font pas encore l'objet d'un enjeu immédiat. Enfin, entre les gligba de Bodiba, les défrichements semblent aussi s'établir en priorité de part et d'autre des limites.

*LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE
DE PLANTATION AUTOCHTONE :
1955-1959 (carte 7)*

Avec la fin des années cinquante, s'achève une certaine phase de l'économie de plantation à Bodiba, celle de sa généralisation dans un espace social homogène, sans pour autant être clos.

UN ESPACE SOCIAL HOMOGENÈNE

Les Gban du canton gbokwa vont être encore les seuls acteurs de l'occupation de leurs terroirs. Leurs voisins gouro ont vendu une grande partie de leurs terres non cultivées aux migrants baoulé et dioula et les premières demandes de déclassement de forêt surgissent. Une enquête faite en 1955 (cf. p. 34) sur le statut de la terre dans la subdivision fait ainsi mention de conventions foncières passées entre propriétaires traditionnels gouro et immigrants dans lesquelles un prix de la terre est fixé : par exemple un Dioula achètera 100 hectares de forêt pour 700 000 F CFA de l'époque. Cette même enquête révèle que les tarifs pratiqués sont les plus chers du cercle de Gagnoa et qu'ils varient toujours en fonction de l'emplacement, de la surface mise en vente, de la qualité des sols enfin. La terre devient véritablement marchandise bien qu'ils ne s'agissent en théorie que de « locations », la cession définitive n'étant admise que pour les lots urbains. (Bien entendu le point de vue du locataire est radicalement différent.) A cette même époque, les cantons gagou et gbokwa ne comptent encore en 1954-55 aucun planteur « étranger » et ils ne sont traversés que par quelques commerçants dioula. Ce n'est qu'à partir de 1957 que le pays gban va connaître les premiers phénomènes de colonisation : cette année-là, une implantation baoulé se crée à Louha, village situé sur la route Sinfra-Oumé, dans le canton gagou. Mais, tout de suite, il s'agit d'une véritable communauté, et non d'individus isolés, qui se territorialise en un campement de 60 planteurs soit au total 116 habitants. Dès l'année suivante, un « palabre » éclate entre chefs de famille cédants de terre et Baoulé. Ce palabre, dit « de Louha » fera l'objet d'une enquête foncière précise et pertinente de la part de RAULIN (66). L'intérêt de cette affaire est qu'après différentes médiations coutumières et administratives, les cédants acceptent de considérer que la terre du village appartient à la communauté et que, par voie de conséquence, les redevances des étrangers doivent être réparties entre tous les chefs de famille.

Ce sera la première et dernière manifestation de l'indivision d'un terroir villageois.

Dans le même temps, les premiers éléments dioula s'infiltrèrent en terre gban mais suivent une stratégie plus insidieuse : en même temps qu'ils se présentent comme demandeurs de terre, ils pratiquent un prosélytisme religieux et l'amalgame ethnique ; ainsi, en l'espace de quelques mois, dans la tribu Bokabo, 200 à 300 conversions à l'Islam se produisent ainsi que de nombreux mariages avec des femmes gagou. L'antériorité de leur présence comme marchands leur permettait en outre de réaliser une certaine cohabitation avec les autochtones : point de campements isolés mais des « Dioula-dougou » (quartiers dioula). Et puis tout va assez vite dans le canton gagou : des Bété de Gagnoa vont ainsi s'installer dans le groupe Bokabo. On a alors l'impression d'un fantastique remue-ménage dans cette partie du pays gban. Dans les rapports administratifs, les compte-rendus de litiges fonciers se succèdent : litiges entre allochtones-autochtones et litiges entre villages gban (« palabres » telle est l'expression consacrée). Les concentrations réalisées naguère sous la contrainte s'amplifient spontanément, à cause des impératifs

(66) RAULIN, 1957, (*op. cit.*).

BODIBA

par J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CARTE DES DÉFRICHEMENTS

CULTURES ARBUSTIVES

1955-1959

TERRES DE GLIGBA

GODA 

MEDA 

SOBODIE 

DÉFRICHEMENTS
DURANT LA PÉRIODE

AUTOCHTONES 

DÉFRICHEMENTS
ANTÉRIEURS 

0 500 1000 m

ÉCHELLE 1:28 000



vers Oulizapa

vers Duagbo

vers Donsohoua

FORÊT CLASSÉE DU ZUOKÉ

vers Bo-Yegbe

-  Piste
-  Sentier
-  Cours d'eau
-  Limite de terre
-  BODIBA Village gban (site actuel)

économiques, le long des axes d'évacuation de la production. De là datent des déplacements de Gban originaires de plusieurs villages sur les routes Oumé-Sinfra et Oumé-Gagnoa qui donnent naissance à d'importants campements appelés « groupements » par l'Administration (groupements Tiama, Sangoué, Ouindé, Da) et totalement indépendants des villages voisins ; autant d'exemples, de preuves, de la mobilité sociale des individus qui, en très peu de temps, ont pu, malgré leurs origines variées, reconstituer des communautés totalement autonomes.

C'est aussi le début de l'effondrement des plantations européennes et des premières mises en ventes dont profitent aussitôt les « étrangers » ; ainsi une plantation située entre Oumé et Gagnoa dans le canton gagou est rachetée par un groupe de Baoulé et répartie au prorata des apports individuels (ce phénomène d'achat collectif n'est pas sans rappeler celui, très fréquent au Ghana, des « compagnies » et décrit par Polly HILL (67). La « colonisation » des terres par les migrants est telle qu'en 3 ou 4 ans, dans le pays gban, 10 % des planteurs sont allochtones (en pays gouro la proportion s'élève à 50 %). Dans cette nouvelle conjoncture, la terre devient donc le problème-clé de tout le Centre-Ouest. En 1958, les pouvoirs administratifs en arrivent à convoquer une réunion des conseils des notables à Gagnoa, au cours de laquelle sont dénoncées les pratiques de spoliation par augmentation continue des redevances exigées des locataires (qui peuvent atteindre 15 à 30 000 F CFA l'hectare). On préconise le système bété qui n'exige que 10 000 F CFA à l'hectare après la mise en rapport. Mais il est déjà trop tard pour mettre un semblant d'ordre dans les pratiques foncières ; de plus en plus tout se règle par la force. Les heurts violents à Oumé entre Gouro et Baoulé sont nombreux. Les « spoliés » s'organisent, se regroupent en réseaux de solidarité ; chaque communauté étrangère va ainsi avoir sa propre « administration », va s'ériger en contre-pouvoir avec son chef supérieur résidant en permanence au chef-lieu de subdivision, ses représentants dans chaque campement, son conseil de notables...

Jusqu'à présent ces hiérarchies parallèles subsistent et sont reconnues par le Pouvoir : ainsi le chef des Baoulé de la sous-préfecture d'Oumé, pionnier de la conquête de l'Ouest, lorsqu'il reçoit dans sa salle de réunion, vous fait contempler son « espace administratif » matérialisé par une carte murale où sont représentés tous les campements baoulé, chacun ayant un nom et un responsable en rapport avec lui ; pour enquêter dans ces établissements, il est nécessaire de se munir de son mot d'introduction au moins aussi important que la lettre du sous-préfet. Cela est aussi valable en principe pour les Mossi, les Dioula, bien que ces derniers manifestent un moindre esprit de corps. La dernière velléité de contrôle administratif de la « colonisation » aura lieu cette même année 1958 avec un projet de cadastrage de toutes les plantations tant étrangères qu'autochtones pour les fixer une fois pour toute dans leurs positions respectives. Dernier projet abandonné et l'anarchie apparente (nous nous expliquerons plus tard sur cette « apparence ») persistera jusqu'à ce jour (68).

Nous parlions plus haut d'une dernière réaction collective villageoise face à l'arrivée des nouveaux demandeurs de terre. A vrai dire, si nous revenons à notre propos de départ, le canton gbokwa constitue l'exception d'importance. Le chef de canton, en effet, va réussir, dans cette tourmente, à préserver son territoire des assauts de la colonisation agricole « étrangère » ; il va s'opposer à toute cession de terre aux allochtones, qu'il juge indésirables. Pour quelles raisons ? Souci de préserver l'avenir ou manque de forêt et attente de prix plus favorables ? Les deux versions ont toujours cours. De toutes les façons, sa mort, en 1957, sera plus qu'un simple avis nécrologique pour Bodiba et les autres villages gbokwa, car, deux ans plus tard, son fils, qui lui succède, après une phase d'adaptation à ses nouvelles fonctions, n'aura plus les mêmes craintes et ouvrira les portes aux « gens sans terre ». Nous verrons alors l'emballement qui s'ensuivra. Mais, déjà, en 1959 certains villages, comme en attente du feu-vert, tenteront d'agrandir leurs territoires au détriment de leurs voisins. Ainsi Guepahouo va se heurter à un village gouro de la sous-préfecture de Sinfra et sera « débouté » l'année suivante. Et Bodiba, comme nous allons le voir, se verra retirer une portion de son terroir.

(67) HILL (P.), 1970.

(68) Voir p. 96.

UN CHAMP SOCIAL OUVERT

Si l'accès à la terre des étrangers ne s'est pas encore généralisé à l'ensemble du pays gban, l'utilisation de ces étrangers comme force de travail est passée dans les faits. A la fin de la guerre, la lutte du R.D.A. avait eu pour objectif la suppression du travail forcé et, par là, l'instauration d'un marché libre de la force du travail qui pourrait alors s'employer sur les plantations indigènes. Les premiers à pouvoir bénéficier de cette mesure furent les « gros » planteurs africains qui avaient immédiatement les moyens d'employer la main-d'œuvre étrangère libérée sur place. Par la suite, la généralisation de l'économie de plantation chez les allochtones créait un fort appel de salariés et, dès lors, des organismes de recrutement furent mis en place, tels le SIAMO (syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre), véritable office du travail, chargé de drainer les populations pauvres des régions septentrionales (Nord Côte d'Ivoire, Mali et surtout Haute-Volta) pour les diriger vers les zones de plantations. En ce qui concerne le pays gban, tardivement ouvert à l'économie arbutive, il faudra attendre la fin des années cinquante pour voir les planteurs disposer d'un capital productif suffisamment important et faire appel au salariat (exception faite toutefois des hiérarques mis en place par la colonisation qui ont pu en bénéficier plus tôt).

Le salariat va faire une brutale et massive entrée dans les communautés villageoises et transformer non seulement la physionomie des exploitations familiales mais aussi celle des terroirs où les défrichements vont devenir plus importants et plus répétés. L'univers social s'en trouve bouleversé et le décalage entre la tradition de l'appropriation collective de la terre villageoise et le partage effectif de la terre entre les familles devient manifeste. Outre l'accentuation des phénomènes de différenciation sociale, l'apparition de nouveaux rapports de production fondés sur l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée va déterminer des groupes antagonistes spécifiques.

Tout de suite, le « jeu » de l'exploitation apparaît pour très vite s'exacerber. Par exemple, en 1957, des incidents surgissent après le meurtre d'un manœuvre mossi par un planteur gban. Les manœuvres rassemblés chez le chef mossi d'Oumé partent en groupes dans le canton gagou et y sont rejoints par des bandes de 150 à 300 individus venant de Sinfra, Kokumbo (de l'autre côté du Bandama en pays baoulé), Hiré (au sud d'Oumé) pour mener des opérations de représailles. La guerre est désamorcée in extremis mais l'alerte a été chaude. Cette solidarité des « gueux » est spectaculaire et constante (encore tout dernièrement, dans la sous-préfecture de Sinfra, le meurtre d'un manœuvre voltaïque par son employeur baoulé a dégénéré en mini-pogrom, l'armée ayant dû intervenir pour mettre fin au conflit).

Les rapports politiques ne cesseront de souligner l'hostilité latente qui règne entre Gagou et Gouro d'une part, Mossi d'autre part ; ces derniers, pris — comme tout prolétariat — comme fauteurs de troubles et empêchements de tourner en rond, sont considérés comme violents et voleurs, mal acceptés ; on reconnaît tout de même qu'ils sont mal payés. L'année suivante les manœuvres des plantations villageoises feront parvenir à Oumé un cahier de doléances où ils se plaignent entre autres des contrats non respectés ; ces doléances seront appuyées par une lettre du chef mossi au commandant de subdivision qui réclame une défense des droits des manœuvres vis-à-vis de leurs employeurs. En 1959, une évaluation du nombre de migrants temporaires (en fait la main-d'œuvre voltaïque itinérante) porte sur le chiffre de 3 000 à 3 500 individus.

En somme, voilà brossé le tableau d'ensemble à la veille de l'Indépendance : une économie de plantation différente de celle des époques précédentes ; avec de nombreux protagonistes et l'apparition de nouvelles formes d'utilisation de main-d'œuvre, des rapports de production tout à fait nouveaux tendent à se substituer à l'ancienne réalité de l'exploitation familiale, comptant sur ses propres forces.

Qu'en est-il de Bodiba dans ce nouveau contexte ? La fin de la période précédente avait correspondu à un essoufflement des défrichements dû à un certain découragement face aux parasitoses affectant le verger productif. Mais, à partir de 1955, les villageois reprennent les ouvertures de plantations dans une conjoncture des prix pourtant peu favorable. La chute des cours du café et du cacao est aggravée par la dévaluation brutale de la monnaie brésilienne qui rend la production de ce pays bon marché. A l'achat au producteur, le prix du kilo de café tombe de 120 F CFA en moyenne en 1951-1954 (avec des hausses jusqu'à 220 F CFA) à 80-100 F CFA, prix qui se maintiendra à peu de choses près au cours des dix années suivantes, comportant par leur stagnation une dégradation continue du pouvoir d'achat. Face à cette situation, l'Administration prend des mesures pour inciter les villageois à régénérer leur capital-café et même à l'accroître : ainsi sont distribués à grande échelle à Bodiba des plants de Robusta

— plus résistants — pour les pépinières ; les plantations nouvelles se multiplient grâce à la délivrance de primes à l'arrachage des caféiers morts de fusariose.

Tous ces efforts recevront l'aide éphémère d'une reprise des cours du café, vers le milieu de l'année 55, qui provoquera un véritable enthousiasme des planteurs. La peur d'une superproduction entraîne la suppression de la prime à l'arrachage et son remplacement par une prime d'encouragement à planter désormais du cacao. Bodiba voit ainsi se multiplier les défrichements et, en quatre années, il y en aura autant que les huit années précédentes. Cette accélération va de pair avec la généralisation totale de l'économie arbustive : dorénavant presque tous les chefs de famille ont leur plantation : tout agriculteur est devenu « planteur ». Avec l'arrivée des jeunes éléments, la production s'organise de plus en plus au niveau villageois sous la bénédiction et les encouragements de l'Administration.

Après un premier groupement de planteurs créé en 1953, la société de prévoyance rénovée d'Oumé réunit à présent quatre « coopératives tribales » gagou. C'est un organisme collectif mutuel, créé en 1957, qui entretient d'excellentes relations avec les services de l'Agriculture dans tous les domaines agricoles (y compris les cultures vivrières). Bodiba y a son représentant dans le cadre de la coopérative tribale gbokwa, en la personne d'un planteur qui deviendra beaucoup plus tard chef de village. On instaure aussi une cotisation supplémentaire d'action rurale qui doit servir à développer des infrastructures sociales (écoles, dispensaires...) et seul le canton boka et les tribus gagou y participent. Enfin, en 1959, on envisage la création de centres d'assistance rurale dont le principe est celui d'une participation de la société de Prévoyance Rénovée et des coopérateurs de chaque tribu à la création d'un fond d'équipement ; le programme d'action devait être axé sur la défense des cultures et l'équipement phytosanitaire. Donc, l'interventionnisme étatique dans la production est à l'ordre du jour, non sans succès puisque la coopérative agricole dont dépend Bodiba est citée en exemple comme la plus active de la subdivision. Au total, à la fin des années cinquante, on peut dire que tous les villageois de Bodiba sont entrés dans l'économie du café et du cacao, avec une préférence encore marquée pour le premier produit ; tous les chefs de ménage sont planteurs.

20 défrichements, 20 planteurs mais 14 individus créant leur première plantation. Parmi ces derniers, il faut signaler encore des « retours au village » et en particulier des jeunes descendants d'exilés du travail forcé ou d'autres individus partis chercher « fortune » dans les villes. Le terroir est devenu doublement attractif : en premier lieu en tant que support d'une culture pérenne de rente (ce qui freine peu la mobilité des individus : ils sont sûrs désormais de toujours retrouver un « capital » s'ils échouent dans d'autres entreprises) et en second lieu en tant qu'objet de transactions, la forêt étant devenue vénale depuis l'arrivée des migrants. Les défrichements s'éloignent de plus en plus du village. Les stratégies foncières antérieures se confirment. Les limites intervillageoises font toujours l'objet d'occupation prioritaires, nombreuses et continues ; au sud-est, la coulée défensive contre les empiètements éventuels de Donsohouo continue. Au nord, un conflit entre Bodiba et Duagbo, qui a failli dégénérer en règlement de compte, s'éteint à peine, réactualisant de vieilles rivalités encore inscrites sur le plan foncier par l'écornage qu'a subi au nord-ouest le terroir de Bodiba au bénéfice de Douagbo. Ce conflit prenait comme prétexte le tracé d'une piste joignant Ouergayo à l'est, en pays Bété, à l'axe Oumé-Sinfra, tracé qui devait passer par Bodiba. Après l'intervention de l'armée pour calmer les esprits, l'Administration dédouble la route de façon à ce qu'aucune des parties ne soit lésée. Si bien qu'il n'est pas étonnant que la gligba sobodié, en limite de terroir, engage des défrichements avancés pour prévenir tout nouvel empiètement.

Enfin, entre les gligba, les défrichements semblent aussi s'établir en priorité de part et d'autre des limites. La structuration foncière est donc à l'ordre du jour.

Cependant, il est encore difficile de parler de stratégies individuelles tendant à contrôler l'espace. De toute évidence elles existent, les premiers héritages de plantations permettent à certains individus d'accumuler des vergers productifs et l'introduction du salariat départage déjà les individus. Les biographies de certains planteurs sont éclairantes à cet égard. Des notables, tels que le « représentant » villageois du chef de canton gbokwa, contrôlaient déjà de vastes portions de forêt non défrichée ; d'autres « aînés » de gligba faisaient de même. En l'espace de quelques années, toute la forêt était appropriée ; de nos jours, on désigne les quelques lambeaux encore vierges en termes d'appartenance à des gens de cette génération (terre de mon père, de mon oncle) et jamais en terme d'appartenance lignagère. En ce qui concerne le salariat, la multiplicité des types d'utilisation de main-d'œuvre (travail à la journée, à la tâche, au mois, à l'année ; formes dérivées de métayage... qui correspondent à des formes variées d'extorsion de sur-travail) démarque les planteurs les uns des autres. Bien entendu, la main-

d'œuvre familiale joue encore un grand rôle. Le « représentant » précité, qui était le gros planteur de l'époque, était celui qui avait de nombreuses épouses et, par là, de nombreux enfants ; mais c'était lui aussi qui utilisait le plus de salariés et surtout sous la forme la plus rentable (travail au mois ou à l'année — nous nous en expliquerons plus tard) (69). Donc, si le salariat est généralisé, il n'est pas un substitut à une main-d'œuvre familiale déficiente ; c'est-à-dire que les deux formes de l'exploitation agricole, familiale et salariale, sont syncrétiquement liées. Il est vrai aussi qu'un des grands responsables de l'exode rural, la scolarisation, faisait à peine son apparition dans le canton gbokwa.

*L'ARRIVÉE DES PREMIERS PLANTEURS ÉTRANGERS :
1960-1964 (carte 8)*

Dans les années cinquante s'achève la phase des seuls défrichements allochtones avec l'arrivée des migrants en quête de terres. Le canton gbokwa, jusque-là replié sur lui-même, s'ouvre brutalement aux « étrangers » sous l'impulsion de son nouveau chef, soucieux de peupler et de mettre en valeur son territoire. La déclaration présidentielle de 1960, qui attribue la terre à ceux qui la mettent en valeur, amplifie le mouvement de colonisation qui trouve là un exutoire alors qu'ailleurs, dans la circonscription, les litiges fonciers se multiplient entre planteurs, villages et cantons. Le projet de convention foncière entre les Baoulé et les Gouro, pour fixer définitivement une redevance à l'hectare, butte sur la division des premiers en deux parties à propos d'une affaire de chefferie. Les rivalités pour le pouvoir, en cette période d'accession à l'Indépendance, tiennent le devant de la scène : ainsi, pour le pays gbokwa, les villages de Guepahouo, siège de la chefferie de tribu, et Sakahouo, siège de la chefferie cantonale, sont à couteaux tirés, l'un et l'autre arguant de leur prééminence. Les autres villages prennent parti en fonction de leurs rivalités antérieures. Ailleurs, on assiste aux mêmes soubresauts politiques au niveau des chefferies de canton et de « tribus ».

Mais, en arrière-fond, on peut toujours discerner des affaires de terres, d'accaparements fonciers synonymes de spoliations... La suppression de l'impôt minimum fiscal aboutit aussi à la liquidation de toute une structure socio-politique composée des responsables de sa collecte ; par le même coup, les aînés sociaux voient une partie de leur pouvoir sur leurs dépendants se dissoudre, le travail pour l'impôt disparaissant. Dans ce contexte général de contestation et de libéralisation, les « étrangers » se sentent davantage en position de force, à même de pouvoir arguer de leur capacité et de leur volonté à accroître la production nationale, et de pouvoir profiter des dissensions qui agitent les sociétés en place. En effet, une optique productiviste est très vite affirmée et les instruments de son application rapidement mis en place. Jusqu'ici, la vulgarisation agricole avait été du ressort exclusif des services agricoles et de leur prolongement, les sociétés de prévoyance ; mais les efforts pour développer la production agricole étaient enrayés par le caractère trop administratif de l'encadrement : encadrement dispersé, coercition sous-jacente... Et cette vulgarisation était exclusivement orientée vers la production d'exportation devant satisfaire les besoins de la Métropole. Il est un fait cependant qu'une agriculture d'échanges a été mise en place et que des variétés intéressantes ont été introduites ; certaines productions se sont considérablement accrues et l'expérience acquise par le paysan va dorénavant être utilisée dans un nouvel effort de vulgarisation nationale qui va se substituer aux actions antérieures.

L'accumulation des expériences et le dernier échec du Centre National de Coopération et de Mutualité Agricole (CNCMA et CCCA) vont permettre, à partir de l'Indépendance, de redéfinir la vulgarisation, avec un rôle déterminant laissé à l'État. Le développement agricole ne va plus être du ressort direct de l'Administration mais confié à une société parapublique dotée de l'autonomie administrative et financière, gérée comme une entreprise privée. Cela correspond à l'idéologie officielle du régime prônant le capitalisme libéral. C'est ainsi qu'en 1958 est créée la SATMACI (Société d'Assistance

(69) Ces fonctions lui avaient aussi permis de posséder une plantation plus importante à Sintra.

Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire) qui préfigureront toutes les sociétés de développement (SODERIZ, SODESUCRE, SODEFOR...). Avant de se cantonner aux seuls programmes café-cacao, elle se lancera dans des opérations de diversification. Sa zone d'intervention correspond à la région forestière et, dès le départ, l'accent sera mis sur la régénération puis l'extension de la cacaoyère et sur le rajeunissement de la caféière. Elle va encadrer d'une façon dense le milieu villageois traditionnel et tous les villages de la sous-préfecture d'Oumé seront pourvus d'assistants (encadrement des pépinières et des jeunes plantations de cacao jusqu'à 4 ans ; même système pour le café mais pendant 2 ans seulement).

L'aide concrète pour le développement du cacao se décompose en aides non remboursables et aides remboursables : les premières consistent en la fourniture de cabosses hybrides sélectionnées, en la distribution de primes et en encadrement technique ; les secondes en prêts d'équipement (acquisition d'atomiseur, de produits phytosanitaires, de petit matériel...) remboursables en 4 ans. Pour le café, seul le premier type d'aide est fourni sous la forme de boutures sélectionnées. Les débuts de la SATMACI seront très prometteurs. Par exemple, en matière de café, le marché mondial ne permettant pas de dépasser un certain niveau de production, on réussira à enrayer l'expansion anarchique pour demeurer dans les limites des quotas fixés par l'OIC (Organisation Internationale du Café) ; en contrepartie, on mettra l'accent sur le développement du cacao. Les résultats ne se feront pas attendre, comme nous le verrons à Bodiba. Et dans cette perspective il sera même procédé à un cadastrage des cacaoyères, qui nous a d'ailleurs aidé dans la réalisation des cartes.

Somme toute, nous avons à présent un monde rural en complète mutation : mutations dans ses composantes humaines (afflux d'éléments allogènes), dans sa morphologie sociale (individualisation des cellules de production, contestation du pouvoir des aînés...) et dans ses activités productives (salarariat, renversement des spéculations...).

Dans le canton gbokwa, les villages situés sur la route Oumé-Sinfra sont les premiers touchés par la vague d'immigrants. Sakahouo, chef-lieu de canton, sera le premier à l'accueillir et Guepahouo, le rival, suivra le mouvement. En l'espace de quelques années, une certaine saturation foncière y devient perceptible. Ces deux villages se voient flanqués de véritables agglomérations d'étrangers et leurs terroirs sont parsemés de campements permanents ; au point que les autochtones y deviennent une minorité. Cette colonisation massive se tourne alors vers les autres villages et elle est facilitée par le « boom » forestier et la multiplication des chantiers de coupe dont les pistes d'évacuation constituent autant de voies de pénétration. Bodiba, de par sa position excentrée ne sera véritablement touché qu'à partir des années 63-64. Jusque-là, les défrichements villageois se poursuivent avec vigueur, comblant peu à peu les interstices laissés par les mises en culture antérieures. Le mouvement d'occupation des frontières du terroir se poursuit, à l'ouest cette fois, l'est étant occupé et fixé ; les limites entre gliba sont de plus en plus soulignées par les plantations. Dorénavant, ce sont les terres vierges qui sont recherchées et il n'y a pratiquement plus d'installations sur les jachères de la périphérie du village. Les dispersions sont aussi plus grandes, de façon à contrôler le plus d'espace possible en vue d'agrandissements futurs.

Entre 1960 et 1964, nous avons 44 ouvertures de parcelles, en très grande majorité des cacaoyères. Sur ce total, 30 sont le fait des villageois et 14 le fait d'étrangers. Des alternances de rythmes de défrichement entre les deux communautés se font jour. On a l'impression que, brutalement, les créations de plantations par les migrants prennent le relais des défrichements villageois. Nous verrons que ce phénomène ira en s'accroissant et nous nous en expliquerons. Les deux premières années nous avons ainsi 21 parcelles « autochtones » contre 3 étrangères alors qu'à la fin de la période nous en avons 9 contre 11. Chez les Gban de Bodiba, l'extension des exploitations continue : les planteurs des époques précédentes continuent à créer des plantations et certains en sont à leur quatrième défrichement, toujours dispersés, afin d'étendre leur emprise spatiale. La course à la terre est plus vive que jamais ; certains planteurs défrichent quasiment une portion de forêt chaque année. Les héritages, plus nombreux, accroissent pour certains les possibilités d'accumuler des terres. En fait, plutôt que d'agrandir leurs plantations, les villageois pratiquent une politique d'accaparement foncier.

Si nous nous attachons à présent aux demandeurs de terre étrangers, nous avons dès le départ les divers types de planteurs que nous retrouverons toujours par la suite. Parmi les premières demandes, nombreuses sont celles qui émanent de planteurs allochtones de villages gban voisins, bloqués dans leur extension, et, en règle générale, d'individus possédant déjà des plantations dans la circonscription. Ainsi, sur les 11 planteurs arrivés entre 1960 et 1964, 4 sont dans ce cas et, parmi ces derniers, 3 sont à la tête d'exploitations à Duagbo (village en litige foncier avec Bodiba, cf. p. 50) et un à Kappa, situé entre Bodiba

BODIBA

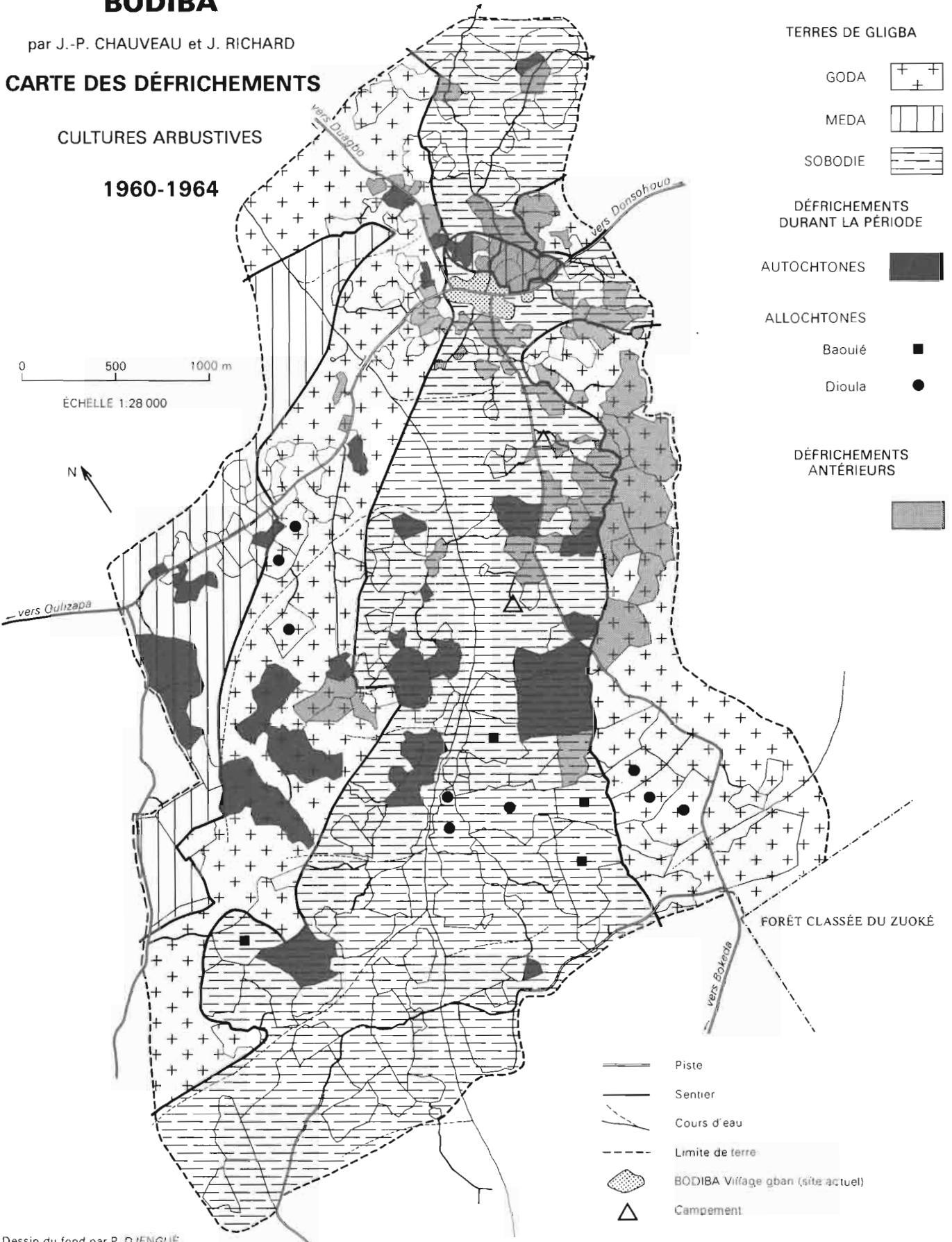
par J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CARTE DES DÉFRICHEMENTS

CULTURES ARBUSTIVES

1960-1964

0 500 1000 m
ÉCHELLE 1:28 000



TERRES DE GLIGBA

GODA

MEDA

SOBODIE

DÉFRICHEMENTS DURANT LA PÉRIODE

AUTOCHTONES

ALLOCHTONES

Baouié

Dioula

DÉFRICHEMENTS ANTERIEURS

Piste

Sentier

Cours d'eau

Limite de terre

BODIBA Village gban (site actuel)

Campement

et Oumé ; certains parmi eux cumulent déjà deux, voire trois plantations dispersées (y compris dans les villages d'origine pour ceux qui viennent de zones forestières). Ces personnes — que nous appellerons les « cumulateurs » et nous verrons leur importance plus tard — sont les anciens protagonistes de la conquête pionnière de la subdivision que nous avons déjà évoquée. Disposant donc déjà de revenus parfois importants, il leur est possible d'acheter immédiatement des parcelles de grandes dimensions. Ensuite, nous trouvons les « nouveaux » migrants fraîchement arrivés de leur village d'origine à l'appel de parents ou de relations qui leur ont parlé des potentialités de la région ; en général eux aussi viennent avec de l'argent pour accéder à la terre. Enfin, nous avons d'anciens salariés de plantations qui, suivant diverses modalités, « gagnent » ou achètent leur terre. Ils peuvent la gagner lorsque leur employeur, les ayant utilisé pendant plusieurs années, satisfait de leurs bons et loyaux services, leur cède une portion de forêt en reconnaissance. Ils l'achètent quand ils ont pu accumuler suffisamment d'argent en vendant leur force de travail. Ainsi, le premier manœuvre arrivé à Bodiba, un Dioula du Mali, a pu acheter une terre, et le second arrivé, un Mossi, a pu s'en faire attribuer une par son patron baoulé. Ce dernier cas de rétrocession est assez exceptionnel, ne porte en général que sur de petites superficies, et s'accompagne toujours de prestations liées, en travail ou en nature.

Bref, les modalités d'accès à la terre sont très variées et nous y reviendrons plus en détail lorsque nous aborderons les relations autochtones-allochtones. Toutes ces premières aliénations de terre, dans un contexte de disponibilité en terre, affectent de véritables pans de forêt, vendus en grandes parcelles jointives immédiatement au sud des défrichements villageois dans ce no man's land qui sépare Bodiba de Bokéda, village de la tribu voisine des Da. Ce n'est pas un hasard si les zones potentiellement contestables sont vendues en premier ; les conflits entre les deux villages ne tarderont pas à surgir, souvent réglés par le versement de la part du migrant d'une double compensation aux deux parties rivales. Dans les ventes elles-mêmes, nous trouvons aussi une infinité de combinaisons, sans parler des cessions « gratuites » qui ne sont en fait que la contrepartie du travail fourni au cédant par l'étranger.

Si la terre se vend, il est difficile de parler d'un prix de la terre à cause, entre autres, de son statut particulier dans le système de production, sur lequel nous reviendrons. Toujours est-il que ce « prix » semblait apparaître avant les années 60 ; en effet, nous évoquons des conventions foncières établies à partir d'enquêtes sur les transactions dans les systèmes gouro et bété. Or il n'en reste plus rien : l'État, désormais propriétaire éminent, interdit en théorie la vente de son bien par des particuliers. Bien entendu, dans les faits, l'appropriation privée est tolérée et les transactions quasi-reconnues puisqu'elles peuvent faire l'objet d'enregistrement auprès de l'Administration. Dans ces conditions, le prix de la terre dépend de conjonctures particulières telles que sa rareté ou au contraire son abondance, ou des rapports de force entre acheteurs et vendeurs, et non plus de sa matérialité (superficie, localisation, qualités agronomiques). En outre, persistent, à côté du versement d'une somme, des dons en nature qui rappellent le statut antérieur de la terre ouverte à tous mais à qui on devait sacrifier. Pour prendre des exemples précis à Bodiba, ont été cédées pour le même prix, des parcelles qui vont du simple au double (12,70 ha et 6,30 ha pour 5 000 F CFA, une bouteille de gin et un poulet). Parfois les ventes s'apparentent plutôt à des locations (versement de 7 500 F CFA ou 10 000 F CFA par an...). Une autre pratique marie les deux systèmes de vente et de métayage (12 000 F CFA, 2 poulets, une bouteille de gin, plus 8 sacs de cerises de café par an...). En définitive, seule l'étude précise de chaque cession explicite ces disparités dans les types de vente : selon que l'acheteur acceptera un certain type de relation avec son vendeur, qu'il se recommandera d'un pouvoir particulier, qu'il travaillera ou non pour lui. Quant aux vendeurs qui sont-ils ? Dans cette première période de cession, ce sont des aînés de glibga qui contrôlent encore la terre et, par là, les transactions. Plus tard, il n'en ira plus de même lorsque l'émiettement du domaine foncier villageois sera achevé et que beaucoup de planteurs pourront disposer à leur gré de leurs terres.

Au total, Bodiba s'est enrichi de 11 nouveaux planteurs « étrangers » qui s'approprient 74,60 hectares. La surface moyenne des parcelles cédées est élevée, 7 hectares, eu égard à la superficie moyenne des exploitations villageoises, bien qu'on ne puisse reconstituer avec précisions les superficies réellement cultivées à cette époque. Les nouveaux planteurs constituent déjà de véritables communautés d'affinité face au village. C'est-à-dire que les premiers Baoulé vont essaimer dans des petits campements dispersés et les Dioula se regrouper à part, dans le village, à proximité des manœuvres voltaïques musulmans. C'est à partir de ces premiers noyaux que vont se développer les exploitations à mesure que s'élargira la famille du propriétaire par l'arrivée de parents et de relations.

La morphologie du terroir et du village est donc radicalement changée et les futurs protagonistes de cette étude, planteurs autochtones et allochtones, sont en place.

LA CONQUÊTE DU TERROIR : 1965-1970
(carte 9)

A partir de 1965, les ventes de terre vont se généraliser pour se transformer en une gigantesque « braderie ». A Oumé, comme dans tout le Centre-Ouest, le mouvement migratoire de colonisation va s'amplifier. Entre 1965 et 1973, cette région aura le plus fort taux d'accroissement démographique rural de Côte d'Ivoire (5,35 % par an contre 3,5, moyenne nationale) ; cet accroissement résulte en majeure partie de l'arrivée des migrants d'origines diverses : baoulé, sénoufo, mossi, dioula... La réputation de richesse d'Oumé a trouvé un écho dans les régions de savane. Mais Oumé est aussi riche de problèmes : problèmes fonciers liés à la forte pression démographique et au régime de la propriété, tensions entre allochtones et autochtones, productivité moyenne mais en faible progression. Tous ces problèmes sont arrivés à un seuil critique et nous allons les retrouver à Bodiba.

Expansion démographique, extension des cultures, les deux vont de pair. La sous-préfecture d'Oumé connaît un tel rythme d'accroissement des surfaces plantées en cacao grâce à l'action de la SATMACI, qu'on envisage des sanctions pour en interdire l'extension. L'organisme de vulgarisation va désormais alléger son dispositif d'encadrement et s'occuper en priorité de la lutte phytosanitaire et de la régénération des plants ; il va aussi fournir un gros effort pour diversifier les cultures : développement des cultures vivrières et sensibilisation au coton. Cette dernière spéculation essuiera un échec car elle est trop fortement concurrencée par les cultures arbustives ; seuls s'y intéresseront les gens du nord qui n'ont pu accéder aux riches terres forestières et se sont contentés de vieilles friches. Le « boom » cacaoyer est tel que la caféière donne des signes d'abandon : les travaux d'entretien ne sont plus assurés, le produit est mal présenté, les rendements diminuent ; en somme, le café n'est plus considéré comme rentable et devient une affaire de simple cueillette. L'argent affluant, la sous-préfecture voit s'abattre sur elle une nuée de commerçants et colporteurs. C'est l'époque de l'essor de la ville d'Oumé qui n'est plus qu'un immense marché : on va jusqu'à dire qu'il y a autant de marchands que de clients. Les grosses concentrations dioula sont autant de lieux d'échanges et de transactions. Les traitants peuvent désormais négocier la totalité des productions et l'évaluer facilement grâce à un réseau de pistes forestières très dense. Toutefois le courant commercial change de direction, s'oriente maintenant exclusivement sur Abidjan et non plus sur Dimbokro à l'ouest.

Le canton gbokwa n'est pas épargné par ce « développement » que les Gban ne maîtrisent plus. Les campements isolés vont se regrouper pour devenir de véritables villages avec leur marché, leur école... Les villages sont plus que jamais à couteaux tirés entre eux pour des problèmes fonciers : on réactualise toutes les anciennes limites territoriales (terroirs « ancestraux » pré-coloniaux, portions de routes et pistes à entretenir du temps de la colonisation...). Les paysans sont écartelés entre un système d'appropriation qu'ils n'expliquent pas et leurs propres règles qui n'ont pas été abolies dans la pratique ; ils sont en conflit les uns avec les autres. Dans leurs revendications, ils ne cessent d'intégrer les notions de propriété, d'héritage, de possession mais ils les insèrent dans leur propre système où ils finissent par constituer un droit fondé sur la propriété ancestrale. Dans les conflits fonciers, les héritages d'ancêtres qui auraient cultivé il y a très longtemps, sont toujours invoqués. Plus que jamais, la terre va devenir objet de discorde et de désordre. L'évolution des pratiques foncières se fait dans la disparité et la complexité. Les arbitrages diffèrent suivant les lieux, les intérêts en jeu, les rapports de force. Avec les changements de nature des rapports de production et la monétarisation de l'économie, va se développer le processus d'appropriation privative du sol. L'économie de marché qui pénètre tout va aussi transformer le rapport des hommes à la terre et le rapport des hommes entre eux. Alors qu'autrefois la terre n'avait pas de valeur propre et ne pouvait donc faire l'objet d'une appropriation, à présent, avec la monétarisation, elle acquiert une valeur intrinsèque par le fait qu'elle produit des valeurs d'échange. Avant la colonisation, le phénomène d'appropriation n'existait qu'au niveau villageois, seul le village ou le lignage possédait un terroir exclusif aux limites précises ; dans ce domaine collectif la terre n'était pas objet de propriété, seul le produit l'était pour la consommation et encore cette terre n'était-elle qu'un élément parmi d'autres (chasse, cueillette, pêche) permettant d'assurer la subsistance. Exceptionnellement (cf. carte 12), aux environs immédiats du site villageois pouvaient coïncider droits d'usage et droits des lignages. L'abondance de terres et le maintien d'un système où le produit du travail alimentait

directement la consommation et une accumulation, limitée simplement à des besoins de prévoyance, ne créaient pas les conditions d'une différenciation économique déterminante. Dorénavant cette terre va devenir l'élément-clé de toutes les compétitions.

Si le canton gbokwa, très vite saturé, commence à butter sur les forêts classées, Bodiba, jusque là relativement épargné, va se voir rapidement submergé. En 1970 toutes les réserves forestières sont vendues et seuls quelques timides défrichements villageois s'intercalent pour tenter d'enrayer l'emprise étrangère ; ce ne sont plus alors, sur la carte, que les quelques minuscules parcelles que festonnent les plantations allochtones pour empêcher leur extension vers les dernières petites portions de forêt. Dorénavant, la frontière méridionale du village de Bodiba est matérialisée par une véritable ceinture de défrichements d'étrangers qui buttent quelquefois sur leurs homologues installés sur les terres de l'autre village. Les allochtones se regroupent dans des campements bien structurés desservis par des routes carrossables tracées par les exploitants forestiers. Comment en est-on arrivé là et si vite ?

En 1966, la présence des planteurs étrangers est encore discrète et nous en avons la preuve dans un dénombrement des cacaoyères entrepris à cette date par la SATMACI dans le cadre de l'opération « régénération ». 32 planteurs sont enregistrés tous autochtones. Les allochtones, nous l'avons vu, étaient tout de même présents mais en assez petit nombre et, de toute évidence, leurs défrichements commençaient à peine. Il est non moins évident que les villageois n'ont pas dû faire d'efforts pour les déclarer, car c'était officialiser les cessions. La superficie totale cadastrée est alors de près de 40 hectares pour 33 parcelles, ce qui donne une surface moyenne par parcelle de 1,18 hectares et par planteur de 1,22. Petites superficies à mettre en relation avec le caractère très récent de la généralisation de cette spéculation appuyée et soutenue par les autorités depuis à peine dix ans. La jeunesse du verger apparaît d'ailleurs dans la pyramide d'âge des plants :

0— 5 ans	: 12 parcelles	16,39 hectares
5—10	15 "	18,95 "
10—15	2 "	1,54 "
15—20	3 "	1,58 "
20—25	—	—
25—30	1 "	0,78 "
Tous âges	33 "	39,24 "

Ceci corrobore bien ce que nous disons des époques antérieures : cacaoyère imposée, puis emballément pour le café, et, enfin, encouragement pour planter du cacao. Nous avons d'autres renseignements sur la localisation de ces parcelles : 32,97 hectares sont installés sur des sols de bonne qualité, à savoir des sols bruns-jaunes argilo-sableux à sablo-argileux de plateau ou de bas de pente, peu concrétionnés ou sans éléments grossiers ; 4,11 ha sur les sols de qualité moyenne (30 à 40 % d'éléments grossiers) et, enfin, seulement 2,16 ha sur des sols médiocres (plus de 40 % de concrétionnement). Cette répartition est rigoureusement calquée sur l'âge des plantations, c'est-à-dire que les plus vieilles sont établies sur les sols les plus mauvais et les plus jeunes sur des sols meilleurs. Cela reflète une fois de plus deux politiques agricoles rigoureusement opposées : l'une, utilisant la coercition et ne s'embarassant pas de rentabilité, imposait des parcelles dans des endroits facilement contrôlables (bord de route, alentours villageois) sans aucun souci agronomique ; l'autre, au contraire, productiviste, conseillant le paysan quant aux choix des terrains.

Mais, à partir de cette date (1966), les ventes de terre vont s'accélérer et vont pratiquement prendre le relais des défrichements autochtones ; les deux phénomènes sont très strictement inversés. Du côté des ventes, nous en avons 2 en 1965, 3 en 1966, 7 en 1967, 12 en 1968, puis une diminution, 6 en 1969 et 7 en 1970 ; soit au total 37 parcelles acquises par 37 planteurs étrangers. Cette aliénation représente 171,20 hectares et les deux années de pointe 1967 et 1968 amputent le patrimoine foncier villageois de 105 hectares. Puis, un certain essoufflement s'ensuit (40 hectares « vendus » pour les deux dernières années de la période). A présent, les ventes ne touchent plus simplement des terres vacantes, libres d'occupation, mais aussi des plantations villageoises, le plus souvent anciennes, c'est-à-dire à productivité faible, mais pas toujours. On aliène ainsi son capital productif. De cette période date aussi les premières spoliations, c'est-à-dire que des étrangers au village, forts de leur fonction (agents de l'Administration) ou d'une « relation » importante, s'emparent littéralement d'une large portion de forêt sans verser aucune

BODIBA

par J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CARTE DES DÉFRICHEMENTS

CULTURES ARBUSTIVES

1965-1970

TERRES DE GLIGBA

GODA 

MEDA 

SOBODIE 

DÉFRICHEMENTS DURANT LA PÉRIODE

AUTOCHTONES 

ALLOCHTONES

Baoulé 

Dioula 

Tàgouana 

Voltaïque 

Divers 

DÉFRICHEMENTS ANTERIEURS 

0 500 1000 m

ÉCHELLE 1:28 000



vers Oulizapa

vers Duarba

vers Dansohou

FORÊT CLASSÉE DU ZUOKÉ

vers Bokesta

 Piste

 Sentier

 Cours d'eau

 Limite de terre

 BÔÏBÁ Village gban (site actuel)

 Campement

contrepartie. C'est ainsi que sur les terres de la gliba Méda s'installe un important cadre originaire du village voisin de Duagbo. Puis un Baoulé, se recommandant d'un sous-préfet, par l'intermédiaire du chef du canton (celui-ci est en même temps le secrétaire général de la sous-section du PDCI-RDA d'Oumé) défriche sur le territoire Méda. De même, un agent des services de l'Agriculture responsable de l'encadrement du canton gbokwa se fait attribuer une grande parcelle limitant la forêt-classée située au sud-est du terroir ; il sera dans une bonne position en cas de déclassement. Autre cas : installation d'un planteur originaire de Dousohouo (autre village voisin) qui a profité d'une contestation foncière pour imposer son défrichement. Face à l'État et aux risques de conflit qui sont toujours latents avec les établissements voisins, ces empiètements sont officialisés. En dehors de ces cas, le prix de la terre n'a toujours pas grand chose à voir avec la surface vendue mais une tendance à la hausse est perceptible ; les formes dérivées de fermage et métayage ont disparu ainsi que les cessions « gratuites ». La terre se vend « cash », les besoins monétaires s'accroissent avec la scolarisation, la nécessité du salariat, le développement de l'habitat... Mais le facteur le plus important dans le surenchérissement du prix est la confusion foncière : il devient de plus en plus fréquent qu'une parcelle vendue fasse l'objet de contestations de la part de plusieurs individus qui, tous, arguent de l'antériorité d'un droit d'usage, individus qui peuvent être d'un autre village lorsqu'il s'agit d'une terre sise en limite. Ainsi un Baoulé installé au sud du terroir a dû payer pour sa parcelle à trois propriétaires différents : deux villageois de Bodiba et un de Bokéda. Un planteur dioula a vu surgir, une fois sa parcelle achetée, deux contestataires. Il est peut-être de bonne guerre de vendre la terre du voisin mais on peut se demander, compte tenu de la fréquence des cas, s'ils ne sont pas « prémédités » par les différents bénéficiaires potentiels. Une autre pratique consiste, pour le propriétaire du droit d'usage, à réclamer une nouvelle somme lorsque la plantation entre en production et il est alors difficile pour l'exploitant de ne pas s'exécuter s'il veut conserver sa tranquillité. Et le supplément demandé est toujours inférieur à la somme que requerrait une action auprès de l'Administration (par exemple le cadastrage d'une parcelle contestée peut coûter 15 à 20 000 F CFA sans compter les « cadeaux » aux agents). Face à ces pratiques, les allochtones ne vont pas tarder à s'organiser sur la base de solidarités ethniques et cela leur sera d'autant plus facile que leur arrivée se fait sur la base de la cooptation. Nous verrons plus tard (70) comment ces différents communautés forment des groupes très homogènes de voisinage, voire de parentèle. Notons pour le moment la venue d'un nouveau groupe : celui de Tagwana, qui vient ainsi s'ajouter aux Baoulé, Dioula et Mossi.

Mais si les défrichements allochtones tendent à se substituer aux défrichements autochtones, on n'assiste pas vraiment à une pause dans les défrichements villageois mais simplement à des agrandissements de plantations existantes qui n'apparaissent plus comme des marques dispersées d'appropriation. A présent les jeux fonciers sont définitivement achevés. Toutes les terres sont réparties entre les familles restreintes. L'ère de la possession, c'est aussi, pour beaucoup, celle de la dépossession. C'est la fin des solidarités et le début de la contestation permanente. Les individus qui, forts de leur position sociale en tant qu'ainés de lignage ou de leur situation d'héritier de plantations ou de terres vacantes, vont être les principaux vendeurs, vont dilapider allègrement le domaine collectif et les portions qu'ils gèrent au nom du droit de tutelle vis-à-vis des jeunes hommes. C'est ainsi que sur l'ensemble des terres aliénées pendant la période (171 hectares) deux individus à eux seuls en ont vendu respectivement 75,60 et 26,10. Tous deux, en position d'ainés, vont déposséder par leur comportement de nombreux jeunes que nous retrouvons à la tête de minuscules exploitations ou carrément sans terre lorsqu'ils se marient. Ainsi, à côté des 37 parcelles allochtones, les ouvertures de nouvelles plantations villageoises ne sont qu'au nombre de 11 et, parmi elles, très peu sont créées par des éléments jeunes. C'est déjà un indice de blocage foncier, la terre étant de moins en moins accessible soit par raréfaction, soit par attribution individuelle des rares réserves de forêt encore existantes.

(70) Voir p. 63 et suivantes.

LE BLOCAGE FONCIER : 1971-1973
(carte 10)

La carte de défrichement de cette période établit le constat d'une crise foncière vers laquelle on s'acheminait rapidement. Les ventes continuent encore mais elles ne concernent plus que de petites superficies, pour la plupart situées sur les médiocres jachères de la périphérie villageoise ou dans les bas-fonds, c'est-à-dire des terres impropres à la culture du café et du cacao. Le terroir est presque totalement occupé, les seules zones libres de culture ne faisant que souligner le tracé des cours d'eau ou encore consistant en de petits îlots forestiers (71). La saturation du domaine villageois s'est ainsi réalisée en l'espace de dix ans.

Pendant cette période, les ventes ne représentent plus que 24 hectares répartis en 14 parcelles qui varient entre 3,30 hectares et moins d'un hectare. Parmi ces parcelles, un bon nombre consiste en de vieilles caféières improductives établies sur de mauvais sols. A l'inverse, les créations de plantations autochtones sont plus nombreuses (17) mais, signe d'épuisement des réserves forestières, 9 d'entre elles sont réalisées sur d'anciennes jachères. Elles sont en majorité le fait de jeunes exploitants qui, derniers arrivés dans la conjoncture de dilapidation du terroir, n'ont pas d'autre choix que de se satisfaire des miettes. Donc, les jeux sont faits ; les derniers arrivés, aussi bien autochtones qu'allochtones, sont les plus mal servis. Aussi les exploitants de la dernière heure sont-ils qualitativement différents de leurs prédécesseurs : jeunes disions-nous, pour les villageois, et aussi pour les migrants qui sont à présent presque uniquement des manœuvres voltaïques compte tenu de la modicité de leur pécule, ils ne peuvent avoir accès qu'à de petites surfaces négligées jusque-là.

La crise foncière ne se manifeste pas seulement par la raréfaction des terres mais aussi par des modifications dans le système agricole. Disons déjà qu'il existe un problème vivrier dans la mesure où le mélange sur les défrichements des cultures arbustives et des cultures de subsistance n'est plus possible faute d'espace à ensemer. Autre signe manifeste, les opérations de régénération « forcée » deviennent de plus en plus fréquentes. Le planteur n'ayant plus de forêt est bien obligé de régénérer les plants de ses vieilles plantations. De même les cas de reconversion sont nombreux : comme nous le verrons, en période actuelle de pénurie de main-d'œuvre et de terre, on reconvertit volontiers des caféières, exigeantes en main-d'œuvre, en cacaoyères plus faciles d'entretien.

Enfin cette crise n'est pas sans conséquence sur l'univers social avec la multiplication des conflits : jeunes-vieux, allochtones-autochtones, gligba entre elles, employeurs-salariés... Toutes ces conséquences vont faire l'objet des chapitres qui suivent. Elles trouveront une sorte de cohérence dans ce que nous appellerons le système local d'économie de plantation.

Ce qui a précédé, le déroulement d'un jeu de cartes, n'aura été en quelque sorte que le film, la mise en place de tous les protagonistes d'un système. A présent place à l'interprétation.

(71) Cf. infra, p. 66 pour une analyse plus précise de l'occupation foncière.

BODIBA

par J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CARTE DES DÉFRICHEMENTS

CULTURES ARBUSTIVES

1971-1973

0 500 1000 m

ÉCHELLE 1:28 000



— vers Oulizaga

vers Dugba

vers Donsohovo

vers Bokroa

FORÊT CLASSÉE DU ZUOKÉ

TERRES DE GLIGBA

GODA

MEDA

SOBODIE

DÉFRICHEMENTS DURANT LA PÉRIODE

AUTOCHTONES

ALLOCHTONES

Baoulé

Dioula

Voltaïque

DÉFRICHEMENTS ANTÉRIEURS

Piste

Sentier

Cours d'eau

Limite de terre

BODIBA Village gbani (site actuel)

Campement

LE SYSTÈME AGRICOLE

MORPHOLOGIE SOCIALE DU TERROIR

Les premiers contacts avec l'univers villageois nous font tout de suite pressentir l'importance de la colonisation étrangère qui se reflète tout d'abord dans la morphologie de l'habitat où se différencient nettement de la communauté gban les deux quartiers dioula et voltaïque (carte 11).

LES GBAN

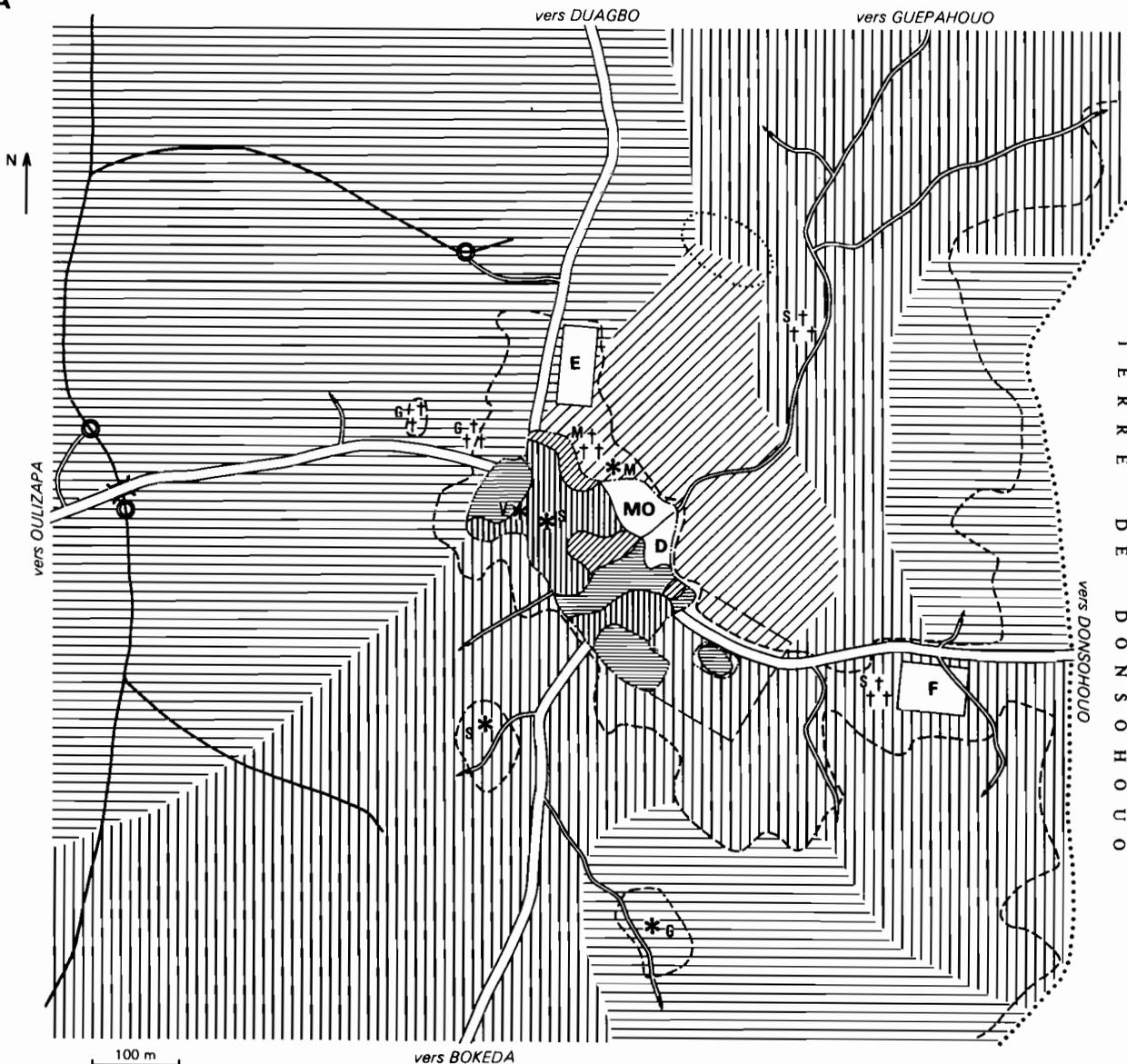
Bodiba est, rappelons-le, constitué de trois *gligba* mais, de prime abord, cela ne se concrétise pas par des « espaces » autonomes. Si le plan du village (cf. carte 11) laisse apparaître quelques regroupements de cours apparentées, il n'y a pas à proprement parler de sites de *gligba* et un lotissement en cours de réalisation de forme classique en damier présente ce même aspect. Sur le nouveau site villageois les familles se regroupent plutôt en fonction de parenté proche ou selon des critères d'affinité, et les grandes « cours » qui pouvaient rassembler autour d'un aîné plusieurs ménages de dépendants disparaissent au fur et à mesure du transfert vers le nouveau village. Autre temps, autre logis : dans le nouveau village surgissent les maisons en dur recouvertes de toits de tôle ; des amoncellements de parpaings, qui attendent pour s'ériger des jours meilleurs, manifestent l'aspiration à la construction moderne. Seule la permanence des fétiches collectifs et des cimetières « de *gligba* » parlent encore d'un habitat séparé original entre les patrilignages (carte 11). De la grande case circulaire à impluvium regroupant des segments de lignage, il ne reste plus aucun vestige en pays gban et les dernières décrites l'ont été par HIERNAUX (72) dans les années cinquante. L'agglomération gban comprend 269 personnes réparties

(72) HIERNAUX (C.R.), 1950.

L'ESPACE VILLAGEOIS DE BODIBA

par J.P. CHAUVEAU et J. RICHARD

-  Piste carrossable
-  Sentier
-  Cours d'eau
-  Pont
-  Limites des cultures actuelles
-  Limite du village
-  Limite de la terre du village
-  Nouveau village en construction
-  Cimetière de "gligba"
-  G goda
-  M meda
-  S sobodie
-  Autel collectif
-  G goda
-  M meda
-  S sobodie
-  V du village
-  Terre de la gligba
-  goda
-  meda
-  sobodie
-  Partie du village habitée par des
-  goda
-  meda
-  sobodie
-  E Ancienne école catholique
-  F Terrain de football
-  D Quartier "dioula"
-  MO Quartier "mossi"
-  O Point de prise d'eau
-  Ancien site du village



100 m
Échelle approximative 1 : 8 000

suivant les gligba entre : 140 Sobodie, 87 Goda, 42 Meda (73). La disproportion des effectifs s'explique par des raisons d'ordre structurel. Les Sobodie sont le produit de la fusion de plusieurs segments de lignage d'origines diverses alors qu'à l'inverse les Meda ont souffert de scissions qui ont réduit leur poids démographique. La distribution par âge de cette population n'apporte aucune surprise, confirmant les constatations générales faites par tous les démographes et les ruralistes dans la zone forestière : on constate l'importance des jeunes de moins de 15 ans à quoi s'oppose le « creux » très accentué des catégories d'âge 20-40, surtout chez les hommes, qui reflète l'exode des jeunes gens scolarisés, de ceux qui ont souffert de la dilapidation du patrimoine foncier, enfin des hommes jeunes titulaires ou en quête d'un emploi à Abidjan (74) ; le poids de la tranche d'âge des 40-50 ans n'en est que plus grand et représente la majorité des planteurs villageois.

LE QUARTIER DIOULA

Situé en bordure du village, légèrement à l'écart des habitations gban et séparé de la communauté voltaïque par une petite mosquée, il est composé de trois grandes cours où les regroupements se font par appartenance villageoise. Cette communauté présente une grande homogénéité car tous ses composants sont des Bambara du Mali provenant de trois villages voisins de la région de Bougouni. Ce sont 6 planteurs et 40 personnes avec leurs dépendants. Tous ces planteurs se connaissent dans leur zone de départ et leur installation dérive d'un phénomène de cooptation. Le premier installé était venu « faire des contrats », c'est-à-dire vendre sa force de travail, à la fin des années cinquante, et, accessoirement, faire le commerce de la kola ; mais, après avoir acheté une portion de forêt, il faisait venir un ami pour l'aider, lequel à son tour accédait à la terre. Un peu plus tard deux autres amis venaient étoffer le groupe après avoir eux aussi travaillé comme manœuvres dans la zone forestière ; enfin les deux derniers venaient directement du Mali pour mettre en valeur la forêt. Nous retrouvons-là les parcours migratoires classiques des gens du nord qui n'accèdent à la propriété que tardivement, après avoir été longtemps employés sur les plantations. En ce qui concerne les deux derniers, ils représentent une migration plus récente qui change de nature dans la mesure où elle n'est plus une migration de travail mais une migration de colonisation sans étape d'emplois. Ce dernier type de migration, qui devient fréquent, est un des facteurs essentiels de la raréfaction de la main-d'œuvre agricole qui affecte la Côte d'Ivoire dans son ensemble. La solidarité du groupe se manifeste dans une commensalité quotidienne, tous les hommes prenant leur repas ensemble, et dans une entraide courante sur les plantations. Des liaisons régulières sont entretenues avec la zone de départ qui fournit l'essentiel de la main-d'œuvre sous la forme de séjours fréquents mais temporaires de « petits frères » à Bodiba. Tous ces Maliens ajoutent à leur activité de planteur le commerce de la kola qu'ils achètent aux villageois et revendent à des grossistes de Bouaké. Arrivés assez tôt, ils ont pu se tailler d'assez belles exploitations, s'adonnent uniquement à la culture du café dont les exigences en travail sont couvertes par la nombreuse main-d'œuvre familiale. Le quartier dioula vit très replié sur lui-même : ne constituant pas un réservoir de force de travail pour les autres villageois — la main-d'œuvre des « frères » ne se louant pas —, refusant d'entretenir des relations avec les anciens propriétaires par des dons en vivrier ou des prestations de travail, les Dioula ont des rapports très distants avec le reste du village. La seule communauté avec laquelle ils entretiennent des relations est celle des Mossi, pour des raisons religieuses : ils prient ensemble dans la petite mosquée séparant les deux quartiers ; mais ces relations s'arrêtent là.

Cet isolement volontaire vient de se matérialiser avec le déménagement de deux cours vers l'important village voisin de Sakahouo, bien situé sur l'axe Oumé-Sinfra, bien pourvu d'équipements collectifs (école, commerces), où a été aménagé un quartier pour les « étrangers ». Cette attirance est suscitée, voulue par le chef de canton-secrétaire du Parti, qui voit là un moyen non seulement d'étoffer

(73) Phonétiquement : Soobodie, Gōda, Meda.

(74) Surtout dans la gligba Meda. Nous verrons les conséquences sur l'utilisation de la terre (cf. p. 66).

la population de son village, mais aussi la possibilité de disposer d'un volant de main-d'œuvre (nous verrons que les Voltaïques du canton gbokwa sont aussi sollicités pour s'implanter dans ce nouveau site). Signalons, cependant, que le village rival de Guepahouo, siège de l'ancienne chefferie tribale administrative, pratique la même politique vis-à-vis des allochtones. En somme, il est à prévoir dans un très proche avenir la disparition totale de cet habitat dioula, dont la présence ne se manifesterait plus que par l'occupation plus ou moins temporaire de campements de culture isolés sur les lieux de plantation.

LE QUARTIER MOSSI

Jouxtant le précédent, en bordure de village, il est très caractéristique. Plus de grandes cours mais un regroupement très ténu de petites maisons individuelles, chacune d'entre elles étant flanquée d'un grenier à maïs (qui constitue l'aliment de base de ces populations et dont la culture donne lieu à des transactions foncières particulières s'apparentant à des locations avec les villageois propriétaires des terres). Cet habitat très individualisé est occupé par des familles restreintes ou des groupements de célibataires, soit 77 individus. Mais l'homogénéité y est très grande : ethnique d'abord, puisque nous avons affaire à des Mossi « Yadise » ; d'origine ensuite, puisque les individus appartiennent tous à deux villages voisins ; familiale enfin, avec la coexistence de deux groupes de parentèle proche. A cela on peut rattacher quelques isolés : 2 Peuls, qui sont en fait des « dépendants » des précédents, un Sénoufo et un Nunuma de Haute-Volta qui ont trouvé là une structure d'accueil « nationale ». Cette très forte homogénéité est renforcée par une communauté d'appartenance religieuse (un Imam dirige les prières), une commensalité généralisée (tous les hommes mangent ensemble) et une très forte entraide dans les travaux agricoles.

Ce quartier est essentiel pour le fonctionnement de l'économie de plantation à Bodiba dans la mesure où il constitue le réservoir de main-d'œuvre pour les planteurs de toute origine. Car, si nous y trouvons 19 planteurs, quinze à vingt jeunes hommes aussi vivent là en permanence prêts à vendre leur force de travail au plus offrant (les plantations de leurs parents « lotis » sont trop exigües pour les utiliser tous à plein temps). En cela, ils suivent la même destinée que leur aînés.

En effet, le premier Mossi devenu exploitant était d'abord venu s'employer, à l'appel d'un parent maternel, chez un planteur gban de Guepahouo en compagnie d'un frère cadet. Cet employeur les recommandait ensuite tous les deux au « Représentant » (75) de Bodiba qui les engageait comme mensuels. Au bout de quelques années, ce dernier leur donnait gracieusement deux petites portions de forêt moyennant des aides en travail. L'appel au village provoquait la venue de parents qui, utilisant la même filière, accédaient cette fois moyennant argent, à la terre. Manœuvres et contractuels accumulant durement au fil des ans, entraient ainsi en possession de petites parcelles médiocres, compte tenu de la modicité de leurs apports. Ce processus tend cependant à disparaître avec la raréfaction de la terre. Il n'en demeure pas moins qu'il y a toujours un volant « rotatif » de jeunes à la recherche d'un pécule susceptible de s'investir ailleurs. De ce fait, les relations avec les villageois sont suivies, quoique ambiguës. Le quartier mossi est continuellement animé par les discussions au sujet d'un travail, sillonné de demandeurs de bras, mais il n'en demeure pas moins une zone de « prolétaires » où l'on ne s'attarde pas. Cette appréhension, où se mêle distance et besoin, est mal supportée. A l'instar des Dioula, mais pas pour les mêmes raisons, les Voltaïques envisagent eux-aussi de s'installer à Sakahouo où la présence de gros planteurs est un motif supplémentaire de déménagement.

(75) Le « Représentant » est une ancienne fonction administrative coloniale, dévolue à un villageois en principe élu par ses pairs, pour servir d'intermédiaire entre eux et l'Administration, mais surtout pour servir de courroie de transmission entre les Autorités et les villageois. Cette fonction a disparu avant l'Indépendance, mais le statut social conféré par la fonction a pu dans certains cas se prolonger. Dans le cas de Bodiba, ce « représentant » était l'homme de main du chef de canton gbokwa utilisé pour le recrutement des hommes dans le cadre du travail forcé.

LES « CAMPEMENTS »

Cette brève évocation du village nous a donc permis non seulement d'illustrer la présence étrangère mais aussi d'évoquer les types de relation qui existent entre allochtones et autochtones. Cette première impression ne fait que se confirmer lors du parcours du terroir, qui s'articule autour d'un cours d'eau principal permanent. En effet, les principales pistes carrossables de desserte sont jalonnées de nombreux campements de planteurs étrangers. Il y en a très exactement sept : un à l'ouest, en limite du pays bété (il regroupe d'ailleurs aussi des exploitants répartis sur son territoire), deux sur la route nord-sud qui relie Bodiba à Bokeda, et quatre, échelonnés à la limite sud du terroir. La totalité de ces campements permanents est occupée par Baoulé, à l'exception d'un établissement tagouana (groupe charnière entre les Baoulé et les Sénoufo). La population qui y réside et exploite les terres de Bodiba comprend 106 Baoulé et 40 Tagouana, non comprise la population flottante des manœuvres agricoles. Ces groupements vivent d'une façon totalement indépendante et les seules relations entretenues avec Bodiba apparaissent dans le petit commerce des produits vivriers qu'entretiennent quelques femmes. Lors de la campagne de commercialisation du café et du cacao la collecte se fait sur place par les traitants d'Oumé et rien ne transite donc par le village-hôte.

Ces campements sont relativement récents et sont issus de regroupements de planteurs qui, auparavant, vivaient isolés avec leur famille sur les plantations (carte 12). Ces regroupements se sont fait en gros selon l'ordre d'arrivée, qui renvoie toujours à des communautés d'origine ; nous retrouvons là comme ailleurs des phénomènes de cooptation. C'est ainsi que le campement le plus ancien, Nguessan Koffikro, fondé par le premier Baoulé arrivé à Bodiba, est composé de neveux de ce dernier venus à son appel et de deux amis ; le second installé, Koffi Kouadiokro, comprend de la même façon des individus de villages voisins apparentés.

Mais l'itinéraire individuel du planteur baoulé est très différent de celui décrit à propos des Dioula et Mossi. Dès le départ, le Baoulé est à la recherche de terre et ses différentes étapes constituent autant de demandes de forêt (et ceci explique la présence parmi eux de « cumulateurs », qui possèdent plusieurs plantations). S'il s'emploie entre temps, ce n'est jamais ailleurs que chez des parents ou d'autres Baoulé sur lesquels il compte pour accéder à une portion de terrain. Ainsi, il n'est pas vrai de dire que le Baoulé répugne au travail salarié (76) ; plus simplement, il préfère vendre sa force de travail en priorité à ses « compatriotes », sous la forme de contrats « six-mois ». De ce fait, les planteurs baoulé sont moins sensibles que les autres au phénomène général de raréfaction de la main-d'œuvre agricole ; ils peuvent toujours compter sur l'apport des jeunes gens de leur ethnie, parents ou non.

Chaque campement présente donc une grande solidarité qui se manifeste fortement dans le travail où entraides, associations de travail, sociétés de travail (où l'absence est passible d'amende) fonctionnent avec efficacité, et qui sont autant de moyens de se passer de la main-d'œuvre étrangère quand on débute ou quand on a affaire à des « coups de feu » (cueillette ou décabossage par exemple). Établissements homogènes mais aussi autonomes les uns des autres, ces campements présentent toujours une grande activité, en particulier de la part des femmes qui, maîtresses de leur propre production, conditionnent condiments, huile, savon, tabac à des fins commerciales ; elles alimentent les marchés de la région et les hommes font de même pour l'igname. Au total, ce sont 30 planteurs et 106 personnes.

La communauté tagouana se distingue des précédentes et ses anciens rapports avec les Baoulé (dont elle parle parfaitement la langue) lui permet de vivre en bonne intelligence avec eux. Composée de 7 planteurs, soit 40 personnes avec les dépendants, elle vit en complète symbiose avec un groupement de Baoulé tout proche.

Tous ces campements vivent en totale indépendance du village, et cela volontairement. Il n'existe entre eux et Bodiba aucune relation, exceptée la fréquentation du minuscule marché villageois par les femmes baoulé, et encore n'y passent-elles qu'un bref moment, sur le chemin des marchés plus importants de Guepahouo et Sakahouo. Les villageois ne savent pas toujours le nombre de campements et connaissent encore moins la totalité de ceux qui y résident. Ils s'étonnent, puis se fâchent de voir que

(76) ÉTIENNE (P.), 1971.

l'achat d'une terre a éteint toute relation de réciprocité. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la situation entre les deux groupes soit conflictuelle.

En dehors des habitants des campements, douze planteurs sont installés sur le terroir mais résident ailleurs. Ce sont d'abord l'agent des services de l'Agriculture, déjà mentionné, vivant à Oumé, et les deux autochtones des villages voisins qui se sont emparés de terres à Bodiba, puis 9 Dioula habitant Guepahouo. Nous avons déjà parlé de ces derniers lors de la conquête du terroir ; c'étaient des planteurs qui, bloqués dans leur extension à Guepahouo, avaient acheté de la terre ici. Ils résident toujours dans le quartier dioula du premier village. Ce sont des Dioula ivoiriens originaires des sous-préfectures de Mankono et Odienné et 6 viennent d'un même village. Tout ce que nous avons dit des Dioula de Bodiba concernant le processus de leur migration leur est applicable. Ils n'entretiennent aucune relation avec Bodiba qu'ils ne font que traverser quotidiennement à bicyclette ou à vélomoteur, sur le chemin de leur plantation, et les autochtones les connaissent à peine, en dehors de leurs anciennes relations de cédants de terre.

Enfin, il faut signaler une troisième catégorie d'allochtones : les planteurs résidant dans les campements sur terroir mais ayant leurs exploitations sur les terres des villages voisins. Ils sont au nombre de 17 : 10 Baoulé, 5 Tagouana, 1 Voltaïque. Avec leurs familles et dépendants, ils constituent un groupe de 70 personnes.

Au bout du compte, ce sont 333 allochtones qui résident sur les terres de Bodiba, face aux 269 villageois, non comprise la population flottante des manœuvres agricoles ; et cette situation s'est créée en une dizaine d'années seulement.

LE DÉCOUPAGE FONCIER (carte 13)

ALLURE GÉNÉRALE DU TERROIR ET RÉPARTITION DES CULTURES

Le terroir, de forme allongée, s'étire selon une direction nord-est/sud-ouest. Le cours du ruisseau central permanent, alimenté par de nombreux tributaires, et le micro-relief, qui se présente comme une succession de thalwegs, déterminent nettement la répartition des cultures. On observe au sud-ouest du village une zone vide de cultures arbustives, repoussées vers les zones hautes et les interfluves, donc vers la périphérie du terroir. Le site villageois n'en paraît que plus excentré, alors que les campements baoulé et tagouana se trouvent à proximité des parties « riches » du terroir. Ce vide médian ne peut donc être que partiellement comblé par des parcelles de riz, qui supporte l'engorgement des sols.

Le terroir couvre dans sa totalité 1 470 hectares. Si l'on défalque de ce chiffre la surface occupée par les sites habités (village, campements et leurs annexes), les pistes et les petites portions des forêts sacrées, on obtient une superficie cultivable de 1 420 ha. La superficie cultivable en cultures pérennes est de l'ordre de 1 350 ha, déduction faite des zones gorgées d'eau à proximité des cours d'eau les plus importants.

La superficie totale cultivée en 1973 était de 617 hectares, soit 42 % du terroir et 49 % des superficies cultivables en café et cacao. Ce pourcentage rend mal compte de la situation actuelle de blocage foncier. A quelques rares exceptions près, qui n'existent d'ailleurs plus en 1976, l'espace encore disponible pour les cultures est extrêmement morcelé dans le terroir. Chacun de ces lambeaux de forêt ou de vieilles plantations abandonnées est en outre attribuable à plusieurs individus. Dans ces conditions, les réserves cultivables sont extrêmement faibles au niveau des exploitants individuels. En l'absence d'un véritable remembrement, inconcevable dans les conditions sociales actuelles d'appropriation de la terre, c'est donc une partie importante du terroir qui est ainsi rendu difficilement utilisable.

Mais, pour mieux saisir la situation de blocage foncier, il faut surtout tenir compte des rapports entre cultures pérennes et cultures vivrières.

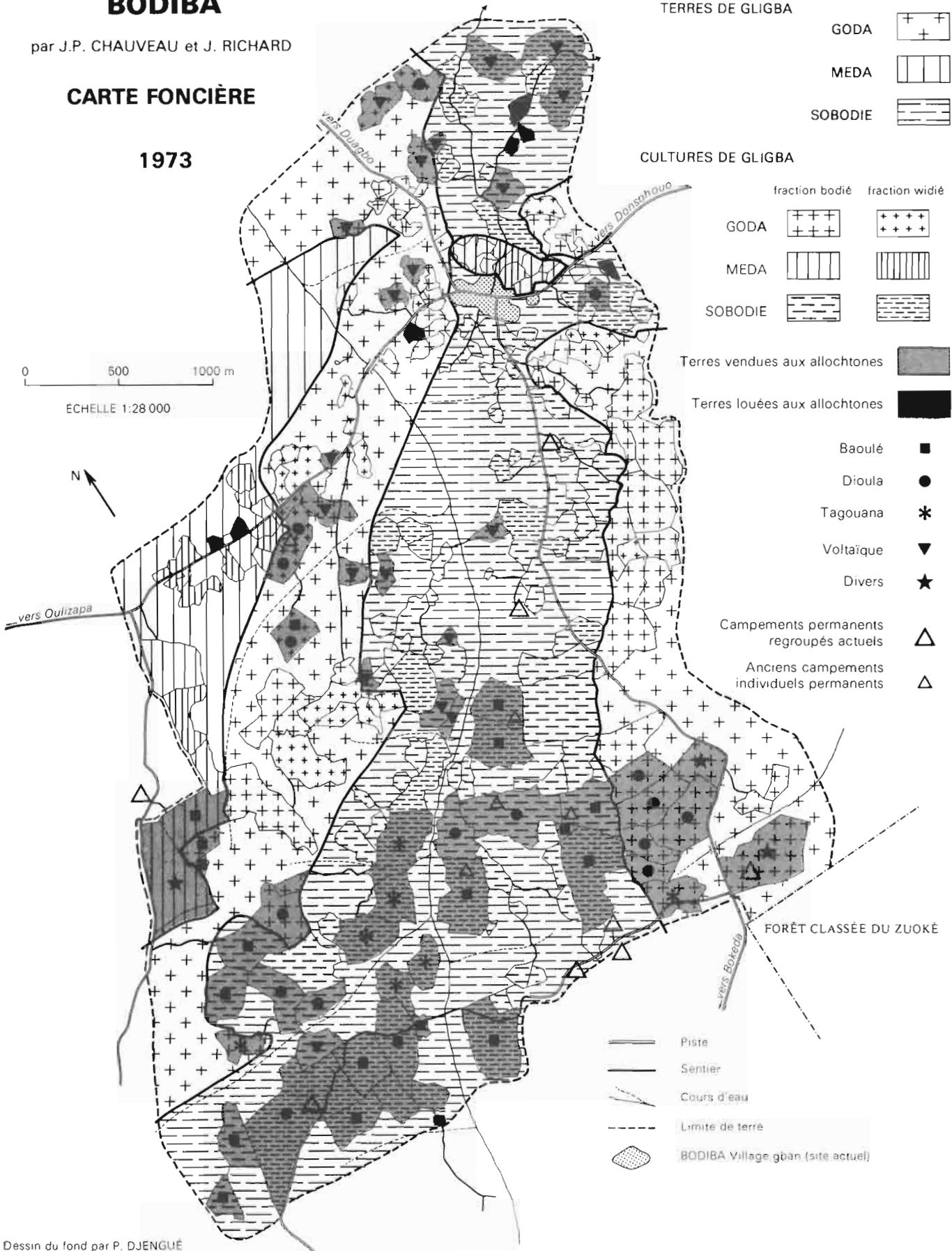
En ce qui concerne ces dernières, les autochtones disposent d'une zone importante de bas-fonds inutilisable pour les cultures pérennes mais adaptée au riz pluvial qui constitue, avec la banane, l'élément essentiel des subsistances. Il semblerait donc que la concurrence entre vivrier d'une part et café et cacao de l'autre trouve là un élément de stabilisation. Mais en réalité cette zone de bas-fonds s'avère

BODIBA

par J.P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CARTE FONCIÈRE

1973



TERRES DE GLIGBA

GODA	
MEDA	
SOBODIE	

CULTURES DE GLIGBA

	fraction bodié	fraction widié
GODA		
MEDA		
SOBODIE		

- Terres vendues aux allochtones
- Terres louées aux allochtones
- Baoulé
- Dioula
- Tagouana
- Voltaïque
- Divers
- Campements permanents regroupés actuels
- Anciens campements individuels permanents

- Piste
- Sentier
- Cours d'eau
- Limite de terre
- BODIBA Village gban (site actuel)

insuffisante pour respecter une période satisfaisante de mise en repos des parcelles cultivées (77). Ainsi, d'une année sur l'autre, on constate qu'une partie des rizières est cultivée en forêt, dans les espaces encore disponibles. Et lorsque la dernière récolte de produits vivriers a été faite, le planteur ne peut guère résister à la tentation de planter des caféiers ou des cacaoyers.

Les allochtones, quant à eux, sont entièrement soumis à la nécessité de faire du vivrier sur des défriches au mieux bi-annuelles. Ces défriches étant ensuite consacrées aux cultures pérennes, on retrouve le problème de toute exploitation intensive : « l'extension des plantations arbustives au détriment des terres nécessaires aux cultures vivrières faites suivant le système traditionnel risque de rompre l'équilibre entre les besoins les plus élémentaires et les possibilités de les satisfaire » (78).

RAULIN (79) estimait, que pour répondre aux besoins de repos de la terre, il fallait 5 fois plus de terres que celles mises en culture à un moment donné pour assurer et l'extension des plantations et la subsistance. Il faudrait, pour que ces normes soient respectées, que le terroir de Bodiba soit plus du double de ce qu'il est !

La densité du terroir, en 1973, est de 36 habitants au km² (535 habitants pour 14,7 km²).

APPROPRIATION FONCIÈRE ET UTILISATION DU TERROIR PAR GLIGBA

L'appropriation de la terre par *gligba* détermine des territoires propres à chacun de ces clans patrilineaires. Selon les modes d'appropriation traditionnelle, ces territoires recouvrent des zones mises en cultures par des ancêtres ou reconnus par eux lors d'expéditions de chasse individuelle ou de chasse au filet. En certains endroits la « découverte » de « fétiches » par un ancêtre, assure l'appropriation de cette zone par les *gligba* dont il était originaire (80).

Ces territoires de *gligba* ne constituent pas de blocs homogènes, bien que certaines parties évoquent de véritables « couloirs » rayonnant à partir du site villageois et utilisés dans le temps pour la chasse au filet. De même, sur la carte 12, on distingue, à partir d'un ancien site villageois, le même rayonnement de territoires de *gligba* utilisés pour les cultures proches du village.

Au sein de chaque territoire de *gligba*, on note un certain regroupement des parcelles exploitées par les ressortissants de chaque fraction (*bodie*, *widie*) de *gligba*. Mais, ces regroupements ne constituent pas de blocs homogènes et les cessions de parcelles d'une fraction à l'autre sont fréquentes.

La cession d'une parcelle d'un territoire de *gligba* à un ressortissant d'une autre *gligba* est possible. Le phénomène est fréquent dans le cas des rizières. Il peut se faire théoriquement ainsi pour des plantations, en particulier dans le cadre des relations de parenté d'alliance : un *dāβwε* peut toujours demander de la terre dans la *gligba* d'origine de sa mère (cf. p. 19). Mais, dans la pratique, le cas est extrêmement rare.

Les territoires de chaque *gligba* sont d'importances inégales. On observe une certaine proportionnalité entre la superficie et la population de chaque *gligba*.

L'avantage foncier dont bénéficie la *gligba* Goda par rapport aux autres, compte tenu de l'importance de sa population résidente, serait annulé si nous considérions l'effectif total des ressortissants de *gligba*, en y incluant les individus émigrés dans les centres urbains. C'est en effet parmi les Goda que l'on trouve le plus de personnes scolarisées ayant un emploi à l'extérieur et entraînant d'ailleurs avec eux un certain nombre de jeunes déscolarisés en quête d'un travail urbain.

Il est cependant difficile de dire si cette proportionnalité entre la population d'une *gligba* et la superficie de son territoire est le résultat d'une régulation socio-démographique. Il est aussi possible que

(77) D'autant qu'avec l'importance relative de plus en plus grande des cacaoyères se pose un problème de production bananière (Les bananiers ne peuvent pousser sous les cacaoyers adultes).

(78) Cf. RAULIN, *op. cit.*, p. 12.

(79) *Ibid.*, p. 12. Son calcul est basé sur une période de repos de la terre de 10 ans, ce qui semble élevé.

(80) Le culte de certains « fétiches » est maintenant abandonné, au profit de ceux qui sont situés dans le village ou ses alentours immédiats. Eux-mêmes sont passablement négligés. Le culte de la terre et les rites agraires sont peu développés.

TABLEAU 3
Superficie cultivable et population par gligba (Bodiba, 1973)

	superficie cultivable		Population autochtone résidente		Nombre moyen d'ha par résident
	ha	% de la superficie cultivable totale	effectif	% de la population résidente totale	
Meda	170	12 %	42	15 %	4
Goda	600	42 %	87	32 %	6,9
Ssobodie	650	46 %	143	53 %	4,5
Ensemble	1 420	100 %	272	100 %	5,2

ce résultat ne soit que conjoncturel, l'importance relative des effectifs de chaque gligba pouvant varier dans le temps, entre autres avec les scissions ou au contraire, l'intégration de segments « étrangers ».

La superficie cultivée par les autochtones dans chaque territoire de gligba est aussi proportionnelle à la population résidente qu'elle supporte, et de manière encore plus nette (avec la même remarque que précédemment pour les Goda).

La superficie cédée aux étrangers à l'intérieur de chaque territoire de gligba respecte elle aussi cette tendance à la proportionnalité par rapport à la population résidente des différentes gligba. Les véritables cessions concernent les parcelles plantées en cultures pérennes (pures ou en association avec du vivrier) et les parcelles de vivriers destinées à recevoir des jeunes plants de café ou de cacao en deuxième année. Ce sont ces parcelles qui sont désignées par le terme « vendues » dans la légende de la carte foncière (carte 12). Sur cette même carte, les parcelles « louées » sont soit des parcelles de jeunes plants de café et de cacao appartenant à des autochtones et complantées avec des cultures vivrières (riz, maïs) par des étrangers (qui assurent ainsi durant une ou deux années le travail le nettoyage des jeunes caféiers et cacayoers), soit des parcelles de vivriers attribuées aux étrangers contre prestations en nature ou en travail. Ces parcelles « louées » ne constituant pas une cession durable, elles n'apparaissent pas dans le tableau qui suit.

TABLEAU 4
Superficie cultivée par les autochtones et population par gligba (Bodiba, 1973)

	superficie cultivée par les autochtones		Population autochtone résidente		Nombre moyen d'ha cultivé par résident
	ha	% de la superficie cultivée totale	Effectif	% de la population résidente totale	
Meda	38 (37)	13% (14 %)	42	15 %	0,9 (0,9)
Goda	113 (102)	39 % (37 %)	87	32 %	1,3 (1,2)
Ssobodie	141 (133)	48 % (49 %)	143	53 %	1 (0,9)
Ensemble	292 (272)	100 %	272	100 %	1,1 (1)

(*) Le chiffre entre parenthèse concerne les seules cultures pérennes.

La considération de la cession de terre par gligba doit d'autre part tenir compte des superficies encore disponibles à l'intérieur de chaque gligba. Cette variable peut en effet influencer sur la stratégie de cession par gligba. C'est pour cette raison que nous la faisons intervenir dans le tableau suivant.

Signalons enfin que, dans ce tableau, nous ne tenons pas compte des superficies déjà cédées à des étrangers mais non encore mises en culture par eux, et donc non mesurées durant le levé de terroir. Les chiffres relatifs aux cessions effectives de terre aux étrangers y sont donc légèrement sous-estimés.

TABLEAU 5
Utilisation des territoires de gligba et cessions aux autochtones en cultures pérennes (Bodiba, 1973)

Territoire de gligba	superficie cultivée (*) par les autochtones			superficie cultivée par les étrangers			superficie non cultivée (* *)		
	ha	% du territoire de gligba cultivable en culture pérenne	ha par résidents autochtones	ha	% du territoire de gligba cultivable en culture pérenne	ha par résidents autochtones	ha	% du territoire de gligba cultivable en culture pérenne	ha par résidents autochtones
Meda	37	28 %	0,9	20	15 %	0,5	77	57 %	1,8
Goda	102	19 %	1,2	93	17 %	1,1	338	63 %	3,9
Sjobodie	133	20 %	0,9	198	30 %	1,4	331	50 %	2,3
Ensemble	272	20 %	1	311	24 %	1,1	746	56 %	2,7

(*) En cultures pérennes pures ou en association avec vivrier.

(***) Parmi la superficie cultivable en cultures pérennes.

Il semble que la superficie cédée aux étrangers varie selon les gligba avec la terre encore disponible. Les Meda, malgré leur faible poids démographique, possèdent un territoire exigü et cèdent d'autant moins facilement leur terre (81). Les Goda et les Sobodie, disposant de réserves plus importantes, les cèdent plus volontiers. Les fortes cessions des Sobodie s'expliquent également par leur droit d'appropriation sur les terres les plus éloignées du village, à la limite du territoire de la tribu gbokwa, séparée de la tribu voisine des Da par un vaste espace, « gelé » en partie par une forêt classée et également revendiqué par le village « Da » de Bokeda. Ces circonstances ont incité la gligba Sobodie à « brader » en priorité ces terres contestées, dont les acheteurs ont d'ailleurs dû souvent repayer une redevance au village de Bokeda. La superficie moyenne par résident de terre encore disponible pour la gligba Goda s'explique aussi par la plus forte migration vers les centres urbains qui a affecté cette gligba. Certains de ces migrants conservent leur droit sur la terre, et, depuis 1973, deux d'entre eux ont entrepris des plantations : l'un, ancien chauffeur, en revenant définitivement au village ; l'autre, douanier, en confiant la gestion à des parents et en fournissant la rémunération des manœuvres.

(81) Nous avons vu plus haut que les cessions de terre opérées sur leur territoire ne sont pas des ventes volontaires mais des aliénations forcées au profit d'étrangers protégés (cf. p. 58).

On observe une certaine concentration des exploitations allochtones selon l'ethnie. Cela s'explique par la succession dans le temps de vagues de migrants d'origines différentes (cf. p. 35 et suiv.) et par le choix d'un « cédeur » villageois privilégié, disposant d'une vaste réserve de forêt localisée (cas des Baoulé, des Tagouana et des Dioula). Le cas des Voltaïques est assez différent. Arrivés plus tard comme acheteurs de terres et ne bénéficiant pas d'un pouvoir de négociation comparable (moins d'argent, pas de protection administrative...) ils n'ont pu accéder qu'à des parcelles résiduelles et leur concentration au nord et aux alentours du village est surtout due au fait que ce sont là les terres les moins intéressantes pour les cultures pérennes.

LES CULTURES (carte 13)

A travers la carte des cultures de 1973 à 1974 apparaît un terroir entièrement mobilisé par les cultures arbustives ; ce ne sont pas les quelques lambeaux forestiers d'interfluves qui peuvent augurer de futures extensions importantes. D'ailleurs, deux ans plus tard, ils auront entièrement disparu (carte 14, p. 107).

Le micro-relief à l'échelle villageoise, qui se présente comme une succession de thalwegs, explique la localisation des cultures : les plantations de café et de cacao occupent les parties hautes et les champs uniquement vivriers les parties basses. Les sols, assez bien drainés, profonds et de richesse chimique satisfaisante, présentent de bons caractères de fertilité. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne du village, les plantations deviennent de plus en plus jeunes et cela se manifeste par une dégradation de plus en plus poussée de la végétation, allant de pair avec le fouillis des recrûs forestiers. Les plantations sont formées de plants tout-venant, l'action des services agricoles se faisant encore peu ressentir dans le domaine de la diffusion de variétés sélectionnées ; elles sont l'objet d'un minimum d'entretien : débroussaillage, tailles de fructification, engrais ou pulvérisation. Les parcelles de vivrier « pur » sont surtout composées de riz pluvial, aliment de base du Centre-Ouest, de maïs et d'igname. Au total, les cultures occupent 612,40 hectares pour 122 exploitations, soit en moyenne 5,02 hectares par exploitant, chiffre très proche de celui trouvé par le dernier recensement agricole national (5,32 pour le Centre-Ouest) (82). Si nous regardons les composantes culturelles, 43,7 % des superficies sont occupés par du café, 50,8 % du cacao et seulement 5,5 % par des cultures vivrières « pures » c'est-à-dire non associées à des cultures pérennes. La vocation à « l'économie de plantation » est donc très affirmée, avec une légère dominante cacaoyère. Si nous nous intéressons à l'état du verger, nous nous apercevons que les jeunes plantations non encore productives, tant de café que de cacao, occupent presque la moitié des surfaces cultivées (46,5 %) : nous avons affaire à un « terroir » jeune, à une mise en valeur récente, non encore rentabilisé. Mais cette jeunesse des cultures arbustives est assez particulière dans la mesure où elle reflète une phase d'extension surtout cacaoyère : sur les 46,5 % des jeunes plantations, 32,3 % sont des cacaoyères et seulement 14,2 % des caféières. Au contraire, le secteur productif est surtout à dominante café (près de 30 % contre 18,5 % pour le cacao) (cf. tabl. 6).

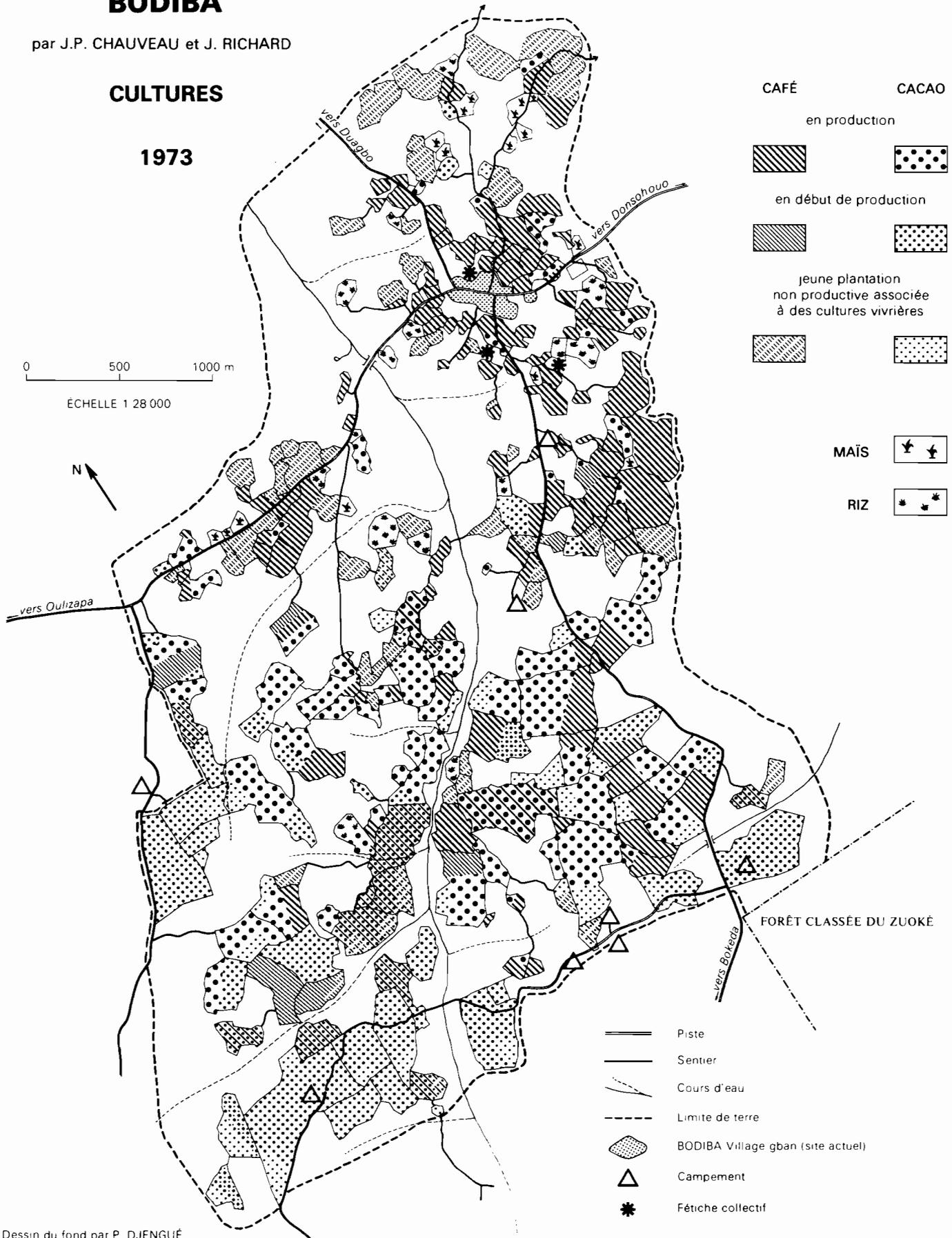
(82) République de Côte d'Ivoire, Direction des statistiques rurales, 1976.

BODIBA

par J.P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CULTURES

1973



- | | |
|---|-------|
| CAFÉ | CACAO |
| en production | |
| | |
| en début de production | |
| | |
| jeune plantation non productive associée à des cultures vivrières | |
| | |
| MAÏS | |
| RIZ | |

0 500 1000 m
ÉCHELLE 1 28 000



- Piste
- Sentier
- Cours d'eau
- Limite de terre
- BODIBA Village gban (site actuel)
- Campement
- Fétiche collectif

TABLEAU 6
Superficies cultivées à Bodiba (en hectares, 1973)

	Nombre d'exploitations	Caféières en production	Jeunes caféières	Total café	Cacaoyères en production	Jeunes cacao-yères	Total cacao	Total cultures pérennes	Vivrier pur	Total surfaces cultivées réelles	
Gban	Surface totale	59	116,70	30,50	146,80	84,85	40,55	125,40	272,20	19,60	291,80
	Surface moyenne/exploitation.		1,98	0,51	2,49	1,44	0,69	2,13	4,62	0,33	4,95
	% de la superficie cultivée		40,0 %	10,3 %	50,3 %	29,1 %	13,9 %	43,0 %	93,3 %	6,7 %	100 %
Etrangers	Surface totale	63	64,20	57,15	121,35	28,30	157,25	185,65	306,90	13,70	320,60
	Surface moyenne/exploitation.		1,02	0,91	1,93	0,45	2,50	2,95	4,88	0,21	5,09
	% de la superficie cultivée		20,0 %	17,8 %	37,8 %	8,8 %	49,1 %	57,9 %	95,7 %	4,3 %	100 %
TOTAL	Surface totale	122	180,90	87,25	268,15	113,15	197,80	310,95	579,10	33,30	612,40
	Surface moyenne/exploitation.		1,48	0,72	2,20	0,93	1,62	2,55	4,75	0,27	5,02
	% de la superficie cultivée		29,5 %	14,2 %	43,7 %	18,5 %	32,3 %	50,8 %	94,5 %	5,5 %	100 %

Tout ceci corrobore les épisodes de l'histoire de l'économie de plantation dans la région, à savoir le développement récent du cacao qui a pris le relais du café. La faiblesse du vivrier pur est à mettre en relation avec cette jeunesse du verger arbustif, dont la majeure partie est encore associée à des cultures vivrières. Sans nous étendre sur les techniques culturales de la plantation qui ont déjà été abondamment décrites, rappelons que les cultures du café et du cacao se greffent sur une économie vivrière par le biais des défrichements plantés ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas de disjonction entre la sphère de la subsistance et celle de la culture spéculative mais intégration des deux dans un système fondé sur l'extensivité. Cette mixité de deux ou trois années ne nuit en rien au développement et à la production future des caféières et des cacaoyères. Elle apporte un revenu rapide et intéressant au planteur et, mis à part le manioc, trop compétitif, tout peut être planté entre le bananier qui ombrage les jeunes arbustes. Comme nous sommes dans le Centre-Ouest, l'association la plus fréquente est celle du café ou cacao avec riz et banane plantain, les dérogations étant le fait des allochtones : les Baoulé associent plutôt l'igname et les Voltaïques plutôt le maïs, suivant leurs habitudes alimentaires respectives.

En somme, nous avons à Bodiba l'illustration d'une économie de plantation extensive typique qui butte sur les deux problèmes de la terre et de la main-d'œuvre, indissolublement liés. Problème de la terre : tant qu'il y avait de la terre, le paysan était incité à étendre continuellement ses plantations de façon à s'assurer une productivité suffisante par journée de travail ; l'association cultures vivrières/jeune plantation des premières années de mise en culture permettait d'augmenter la productivité globale à l'hectare et la productivité du travail puisque les travaux d'entretien bénéficiaient à la fois à la culture pérenne et à la culture vivrière. Or, à présent, ce système de mise en valeur n'est plus possible, et le passage à un nouveau système fondé sur l'intensification ne voit pas le jour. Problème de la main-d'œuvre ensuite : l'individualisation des activités de production, la mobilité des individus (exode rural, scolarisation...), l'instabilité matrimoniale plus grande, posent en effet, comme problème majeur, celui de la force de travail compte tenu des exigences du système cultural. En effet, celui-ci est fondé sur

l'extensivité ; la culture pérenne « gelant » la terre sur une longue période, la nécessité de la subsistance implique des défrichements quasi-annuels (83) ; or, la fréquence de ces derniers excède largement les capacités de travail d'une exploitation familiale chargée, en outre, d'entretenir les plantations déjà existantes, et les formes d'entraide et de coopération ne peuvent y suppléer. En réalité, le système agricole ne peut fonctionner que grâce à l'existence d'une main-d'œuvre qui s'offre sur un marché du travail. Or cette main-d'œuvre tend à se raréfier et la hausse des rémunérations qui s'ensuit grève de plus en plus les coûts de production.

Nous reviendrons plus longuement sur ces problèmes, mais leur acuité apparaît tout de suite sur le terroir. Tout d'abord, nombreuses sont les plantations de café qui sont abandonnées ou négligées, étouffées sous la végétation adventice pour les plus jeunes, non taillées pour les plus anciennes ; dans les cacaoyères, la pourriture brune fait des ravages par manque d'entretien phytosanitaire, et, en période de cueillette toutes les cabosses ne sont pas récoltées ; enfin, les champs uniquement vivriers, qui se multiplient devant la raréfaction des terres à café et à cacao, présentent pour certains des signes d'épuisement après plusieurs récoltes successives.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

LES MODES D'ACCÈS À LA TERRE ET LA DIFFÉRENCIATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

59 planteurs gban se partagent 291 hectares et 63 étrangers 320 hectares : les deux parties, d'effectif semblable, cultivent des surfaces équivalentes, les moyennes d'exploitations étant respectivement de 4,95 et 5,09 hectares. La réussite économique étant liée, à de rares exceptions près (par exemple les migrants urbains qui ont accédé à des emplois salariés), à la possession de plantations de café et de cacao, qui est planteur et comment peut-on rendre compte des réussites différentielles ?

Pour tous les villageois, il suffit de posséder une parcelle de culture arbustive, si minime soit-elle, pour se déclarer planteur. A quelques très rares exceptions près, chaque homme marié est un planteur. Certains jeunes hommes, bien que possédant en pratique une petite parcelle, restent très dépendants de leurs pères, réels ou classificatoires, sans être toutefois assurés de recevoir en héritage la totalité des plantations qu'ils contribuent à entretenir, l'héritage par les frères étant assez fréquent. Donc, l'accès à la terre est en principe assuré pour tous les ressortissants du village. Mais la réalisation du principe se heurte à diverses limites. La première est la capacité de rassembler une force de travail suffisante pour se lancer dans la création d'une plantation ou de champs vivriers (84). Une autre limite est constituée par les rapports de force et d'autorité qui régissent les relations entre les villageois. Un certain nombre d'ainés de lignage se sont ainsi constitués des réserves forestières personnelles qu'ils exploitent progressivement ou qu'ils ont aliénées auprès d'étrangers, pour leur profit personnel.

Sur le total des terres cédées en un peu plus de dix ans, près de 90 % l'ont été par une dizaine de planteurs dont un, à lui seul, a vendu le tiers des terres acquises par les migrants, et les cinq plus gros cédants sont responsables de l'aliénation de 62 % des superficies vendues. Ces plus gros vendeurs ont généralement été les initiateurs de cette pratique qu'ils ont poursuivie avec constance et régularité au

(83) D'autant que la domination croissante du cacao sur le café pose le problème de l'approvisionnement en banane plantain. Le bananier n'a pas besoin d'un entretien important et il se reproduit bien dans les caféières. Mais il ne peut le faire dans les cacaoyères, dont les arbres, arrivés à maturité, forment une voûte isolant de la lumière la végétation adventice.

(84) Dans ce dernier cas, le problème se complique avec la spécialisation sexuelle du travail. Un homme sans épouse a peu de chance de s'assurer une production vivrière régulière.

fil des ans. Ainsi, le planteur responsable du tiers des ventes amputait le patrimoine foncier de sa gligba d'une douzaine d'hectares dans le début des années soixante puis, après une courte pause, vendait en 1966 une parcelle de 9 hectares, puis, en 1967, une de 22 hectares, en 1968 trois portions de forêt totalisant 22 hectares, en 1969 deux parcelles de 8 hectares, en 1970 deux de 3,50 hectares, en 1971 une de 2,40 hectares, et enfin, en 1972, 0,50 hectare.

Cette diminution régulière des superficies cédées est liée à la mise en valeur progressive par les allochtones (85) et à l'épuisement des réserves forestières. Ce même planteur n'a défriché pour son propre compte que 8,50 hectares et cela avant 1960, les ventes ayant pris rigoureusement la relève de sa propre extension. C'est une règle générale que les plus gros vendeurs cèdent beaucoup plus de terres qu'ils n'en cultivent et ils ne sont pas les exploitants les plus importants ; les plantations qu'ils possèdent datent d'avant 1960 sont, par conséquent, vieilles et souvent mal entretenues.

Ces planteurs ont ainsi changé de comportement et, devant la hausse de la « valeur » du sol, ils ont préféré vendre massivement plutôt que mettre en culture. Ces ventes ne sont pas forcément conjoncturelles, c'est-à-dire liées à des besoins momentanés de liquidités (« dots », funérailles...) ; elles sont systématiques : on voit d'année en année les mêmes planteurs céder des portions de forêt, s'assurant ainsi une sorte de rente foncière annuelle. Mais on peut tout de même se demander s'il n'y a pas une corrélation entre cession de terre et absence de main-d'œuvre. La cession pourrait en effet dépendre de la main-d'œuvre familiale disponible : l'exploitant qui peut disposer de terre, mais ne peut pas l'exploiter par manque de main-d'œuvre bon marché, serait tenté de la céder pour tirer au moins une rente de conjoncture.

Ce manque de main-d'œuvre familiale pourrait être soit un manque absolu de dépendants familiaux, soit un manque relatif par scolarisation ou exode rural. Or, si l'examen détaillé de la situation des cédés ne fait ressortir aucune liaison nette avec la scolarisation et l'exode, par contre il semble que la disponibilité en main-d'œuvre familiale constitue une variable déterminante, dont l'influence est d'ailleurs d'autant plus forte que la superficie cultivée s'accroît (86). La main-d'œuvre salariée, quant à elle, ne semble pas déterminante, car elle croît à peu près également chez les cédés et les non-cédés, avec la superficie cultivée. En définitive la cession de terre semble bien liée d'une part à un pouvoir de céder, ce qui renvoie à un statut social particulier, d'autre part à un certain comportement de gestion du patrimoine foncier en fonction de l'absence de main-d'œuvre familiale bon marché utilisable de façon permanente. Enfin on constate que, dans une société segmentaire réputée égalitaire, l'héritage introduit ou accentue de fortes inégalités. Par exemple, sur les 17 plus gros planteurs villageois de Bodiba, 13 ont hérité ou bénéficié de cessions entre vifs de plantations. Ce n'est le cas que de 5 individus sur les 42 autres planteurs et encore, dans leur cas, les parcelles transmises étaient-elles peu importantes. Ce double problème du manque de main-d'œuvre et d'une relative concentration foncière liée à la saturation du terroir et à des pratiques sociales inégalitaires existe donc à un degré élevé chez les autochtones.

Chez les allochtones, nous avons déjà évoqué, lors de l'histoire de leur installation sur le terroir, les différentes modalités d'accès à la terre et leur évolution dans le temps ainsi que les conséquences sur les relations entretenues avec les villageois. Les Baoulé et les Tagouana, qui, d'ailleurs, ont des affinités socio-culturelles bien que les premiers soient des Akan et que les derniers soient rattachés aux Sénoufo, occupent une place tout à fait comparable dans l'économie de plantation : venus comme acheteurs de terre, ils n'entretiennent aucune relation avec les vendeurs. Les Dioula ont à peu près le même type de comportement, surtout ceux originaires de la Côte d'Ivoire. Seuls les Voltaïques ont une position tout à fait particulière dans la mesure où ils constituent l'essentiel du volant de main-d'œuvre nécessaire à l'entretien, la récolte et l'extension des plantations (allochtones comme autochtones). Leur quartier abrite un nombre important d'individus dont la seule activité est de louer leur force de travail aux propriétaires de plantation. D'autre part, la moitié des 18 planteurs voltaïques continuent de vendre leur propre force de travail, ce qui est tout à fait exceptionnel dans les autres groupes étrangers. Enfin, on constate que

(85) Les chiffres cités concernent les superficies *effectivement* cultivées en 1973-1974, non la totalité des *surfaces cultivables délimitées et attribuées* aux allochtones lors de la cession et qui sont mises en valeur progressivement. L'aliénation réelle est donc supérieure aux chiffres cités.

(86) Cela rejoint la relation observée plus haut entre la cession de terre et la superficie encore disponible selon les gligba. Disponibilité en terre et disponibilité en main-d'œuvre semblent donc constituer des variables déterminantes à l'égard des cessions de terre.

les planteurs voltaïques possèdent dans leur quasi-totalité des plantations peu importantes sur des sols peu fertiles. Rappelons enfin la présence de deux fonctionnaires planteurs absentéistes, pour qui la mise en valeur de plantations repose sur des revenus non-agricoles.

L'observation des différents groupes allogènes fait ressortir une autre distinction recoupant les distinctions ethniques. On peut opposer ainsi les migrants nouvellement planteurs et certains migrants parmi les Tagouana, les Dioula et surtout les Baoulé, qui, déjà propriétaires de plantations ailleurs et ne disposant plus de forêt, sont venus à Bodiba chercher la possibilité d'étendre leurs activités (87). Avec ces derniers, on a affaire à des exploitants quelquefois importants, dont le dynamisme rappelle le « migrant cocoa farmer » ghanéen étudié par Polly HILL (88) et qui se distinguent des premiers par un âge plus élevé. Ils possèdent sur le seul terroir de Bodiba les plantations plus importantes, même pour ceux d'entre eux qui se sont installés récemment.

CARACTÉRISTIQUES D'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS (89)

L'HOMOGÉNÉITÉ DES TECHNIQUES

Les cultures pratiquées ainsi que les techniques mises en œuvre présentent une grande uniformité sur l'ensemble du terroir.

Les plants de café et de cacao sont semés au milieu de cultures vivrières pratiquées sur défriche. Le cacao, plus exigeant que le café, est installé sur les meilleurs sols. Une fois implantés, ces arbres ne bénéficient pas, en général, de soins attentifs. Outre les cultures vivrières pratiquées temporairement sur les parcelles destinées au café et au cacao, il existe une zone proche du village réservée à la culture du riz pluvial alternant avec une jachère de plusieurs années. On ne dispose donc pas du facteur de différenciation souvent privilégié qu'est la différence de niveau technique et d'équipement entre les exploitants.

LA MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE

L'exploitation est du type familial restreint (tout individu se déclarant « planteur » a été considéré comme exploitant) comprenant en moyenne 5 résidents dont 1,4 actif masculin et 1,2 actif féminin.

La plus grande exploitation du village comporte 16 résidents et la plus petite un seul ; le nombre d'actifs varie de 0 à 7.

La notion d'actif familial est peu précise comme mesure de potentiel-travail car il existe entre les exploitations des échanges de travail assez complexes. A côté de relations d'entraide réciproque, qui ne modifient pas les ressources en travail des exploitations (car chacun donne à peu près autant qu'il reçoit) existent d'autres prestations de travail déséquilibrées, certains recevant plus qu'ils ne donnent : le père est aidé par ses enfants ou ses gendres ou futurs gendres ; celui qui a cédé de la terre peut recevoir des prestations plus ou moins régulières de la part du bénéficiaire, etc.

(87) Cela pose d'ailleurs le problème des limites d'une enquête agricole monographique quand on a affaire à ce phénomène de plantations extérieures dispersées. Le problème reste entier dans le cas d'une enquête nationale ou régionale si ces plantations ne sont pas ensuite « reconstituées » au niveau de leurs caractéristiques de fonctionnement.

(88) op. cit.

(89) Ce passage, ainsi que le suivant, est repris du rapport de BENOIT-CATTIN, CHAUVEAU, RICHARD, 1976.

LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE

Le potentiel-travail des exploitations s'accroît également avec le recours à la main-d'œuvre salariée.

En moyenne chaque exploitation dépense annuellement 30 400 francs pour ses salariés.

Ces dépenses sont très variables et oscillent entre 0 et 243 000 francs alors que 70 % des exploitations dépensent moins de 30 000 francs.

LA SUPERFICIE CULTIVÉE

En moyenne chaque exploitation occupe 4,9 hectares. Les techniques étant homogènes, dans la mesure où l'accès à la terre est possible, la superficie cultivée sera fonction des capacités pour l'exploitant de mobiliser de la main-d'œuvre soit familiale, soit gratuite (prestations reçues), soit salariée ce qui se traduit par des superficies oscillant entre 0,5 et 22 hectares. L'examen des corrélations montre que la superficie est significativement corrélée d'une part avec le nombre d'actif femme et de résidents, d'autre part avec les dépenses de mensuels, contrats et journaliers. Ceci veut dire que dans l'ensemble ces différents indicateurs augmentent à peu près proportionnellement avec la superficie cultivée mais pour une même classe de superficie on peut observer une certaine substitution entre ces diverses catégories de main-d'œuvre (90).

LES REVENUS MONÉTAIRES

Les revenus monétaires moyens par exploitation s'élèvent à 114 000 francs procurés par les plantations, complétés par 23 000 francs de vente de vivriers. A ces 137 000 francs de revenus agricoles s'ajoutent 2 000 francs de revenus de cueillette et 6 000 francs de vente de vin de palme.

Ces revenus sont en fait extrêmement variables d'une exploitation à l'autre. Ils varient avec la dimension mais aussi avec l'âge des plantations (trop jeunes ou trop vieilles), l'importance des vivriers associés, l'existence de palmiers sur les défriches (91), etc.

Les dépenses de main-d'œuvre représentent en moyenne 22 % des revenus monétaires agricoles (café, cacao, vivriers).

L'ANCIENNETÉ

Les exploitations pouvant être en cours d'installation ou d'agrandissement, on a introduit certaines variables susceptibles de rendre compte de ces phénomènes.

Dans l'ensemble les exploitants sont relativement jeunes (âge moyen 42 ans). Leur installation se situe en moyenne en 1962, ce qui explique que seulement 46 % des exploitants possèdent des plantations productives. Les caractéristiques technico-économiques moyennes, souvent utilisées pour définir les systèmes de production, recouvrent de grandes disparités et ceci bien que le progrès technique ne puisse être incriminé. D'autres facteurs de différenciation doivent être recherchés.

(90) Il conviendrait de préciser davantage cette constatation en fonction, notamment, des composantes culturelles qui déterminent dans une mesure non négligeable les besoins en main-d'œuvre des exploitations. Par exemple : une jeune plantation, de café, comme de cacao, exige plus d'entretien qu'une plantation adulte ; une cacaoyère en production exige moins de travail d'entretien qu'une caféière.

(91) Les produits tirés du palmier à huile (graines, huile et vin de palme) sont largement commercialisés.

CRITÈRES DE DIFFÉRENCIATION DES EXPLOITATIONS

DIFFÉRENCIATION SELON L'ORIGINE ETHNIQUE

Les caractéristiques moyennes des exploitations ont été calculées d'une part en distinguant les autochtones des allochtones, d'autre part en classant les allochtones suivant leur ethnies.

Les différences autochtones-allochtones

La comparaison des systèmes moyens montre que la superficie cultivée est sensiblement identique mais que les allochtones sont plus jeunes et d'installation plus récente ce qui se traduit par une part productive moindre et donc par des revenus moindres, pas toujours compensés par des revenus vivriers ou de cueillette.

TABLEAU 7
Caractéristiques moyennes des exploitations à Bodiba (1973)

	Ensemble	Autoch- tones	Alloch- tones	dont Voltaïques	dont Tagouana	dont Dioula	dont Baoulé
Superficie cultivée (ha)	4,9	5,0	4,8	2,8	4,8	5,4	6,0
- dont % arbres productifs	46	69	25	10	7	59	22
- dont % planté en café	54	59	49	79	33	71	13
Population familia- le résidente	5	4,6	5,4	4,3	6,1	6,5	5,3
Actifs hommes	1,4	1,0	1,8	1,8	2,0	2,0	1,6
Actifs femmes	1,2	1,1	1,3	1,3	1,1	1,5	1,3
Ha/actif familial	1,9	2,4	1,6	0,9	1,5	1,5	2,1
Age du Chef d'ex- ploitation	42	48	36	33	34	38	38
Installé depuis	1962	1955	1968	1971	1968	1965	1966
Revenus du café	68	87	50	17	32	155	11
Revenus cacao	46	73	21	0	7	22	42
Revenus vivriers	23	24	22	15	63	11	23
Revenus de la cueillette	2	3	2	0	0	5	1
Ventes vin de palme	6	12	0	0	0	0	0
Revenu brut total	145	199	95	32	102	193	77
Dépenses de main- d'oeuvre	30,4	30,3	30,4	10,1	59,3	16,9	46,4
en % des revenus agricoles	22	17	33	32	58	9	61

Revenus bruts et dépenses en milliers de F. CFA.

Les dépenses en salaires sont du même ordre pour les deux groupes mais représentent 17 % des revenus agricoles pour les autochtones contre 33 % pour les allochtones. Pour les deux groupes, 70 % des exploitations dépensent moins que la moyenne pour la main-d'œuvre. Les ressources en main-d'œuvre familiale sont plus importantes chez les allochtones et la superficie cultivée par actif est inférieure (1,6 hectares contre 2,4 pour les autochtones). Cette différence peut s'expliquer par la jeunesse des plantations qui demandent plus de travail et par le fait que les allochtones seraient fournisseurs de main-d'œuvre (gratuite et surtout salariée). La distinction entre système de production autochtone et allochtone apporte peu d'éléments nouveaux mais attire l'attention sur l'influence de l'ancienneté et sur la question du salariat.

Les différences entre sous-groupes ethniques allochtones

Il existe des différences entre les systèmes de production moyens des quatre sous-groupes ethniques allochtones.

Les exploitations *dioula* sont les plus anciennes (1965), les plus grandes pour la main-d'œuvre familiale et viennent au deuxième rang pour la superficie (5,4 hectares dont 71 % plantés en café).

Elles ont les meilleurs revenus monétaires agricoles dont elles ne dépensent que 9 % (contre 33 % pour l'ensemble des allochtones) sous forme de salaires. Aucun Dioula ne dépense plus de 60 000 francs de salaires.

Les deux sous-groupes installés ensuite, *Baoulé* (1966) puis *Tagouana* (1968) se distinguent par leur préférence pour le cacao, par une superficie plus importante pour les Baoulé (6 hectares) et surtout par des dépenses de main-d'œuvre élevées absorbant 60 % des revenus agricoles. Les seules exploitations allochtones dépensant plus de 60 000 francs de main-d'œuvre sont Baoulé ou Tagouana. Les Tagouana dépensent entre 30 et 110 000 francs pour une superficie allant de 3,0 à 7,8 hectares. Le sous-groupe des Baoulé est par contre très hétérogène et inclue les extrêmes 0 et 243 000 francs pour les salaires pour des superficies allant de 0,9 à 22 hectares cultivés.

Le sous-groupe des *Voltaïques* est très homogène. D'arrivée récente (1971) (92), ils ne cultivent que 2,8 hectares par exploitation (0,9 par actif) dont 79 % en café. A cette faible superficie correspondent des salaires peu élevés (10 100 francs, soit le tiers des revenus agricoles). Aucun Voltaïque ne dépense plus de 23 000 francs de salaires. Les revenus monétaires se partagent entre café et vivrier, d'ailleurs cultivés en association sur les jeunes plantations.

A part le sous-groupe Baoulé, les sous-groupes ethniques allochtones présentent une certaine homogénéité interne. Les différences entre sous-groupes relèvent de l'ancienneté, de la superficie disponible (totale et par actif) et surtout de la main-d'œuvre mobilisable (familiale ou salariée).

RECHERCHE DES FACTEURS DE DIFFÉRENCIATION PAR L'ANALYSE FACTORIELLE

L'analyse factorielle réalisée sur l'ensemble des exploitations montre que leur dispersion se fait à peu près régulièrement par rapport à l'ancienneté et à la main-d'œuvre familiale (qui correspondent aux deux premiers facteurs extraits expliquant 38 % de la variance totale) (cf. fig. 5).

La représentation graphique de la dispersion par rapport aux deux facteurs suivants (liés aux dépenses de mensuels, à la taille, à l'importance en cacao et aux dépenses de contrats et métayages) montre que 15 % des exploitations se séparent assez nettement de l'ensemble. Ce sont un cinquième des exploitations autochtones, un peu plus du tiers des Baoulé et presque tous les Tagouana (cf. fig. 6).

L'analyse factorielle illustre un phénomène de différenciation de certaines exploitations et précise, parmi les variables retenues, les groupes de celles qui expliquent le mieux la dispersion statistique.

(92) Comme planteurs.

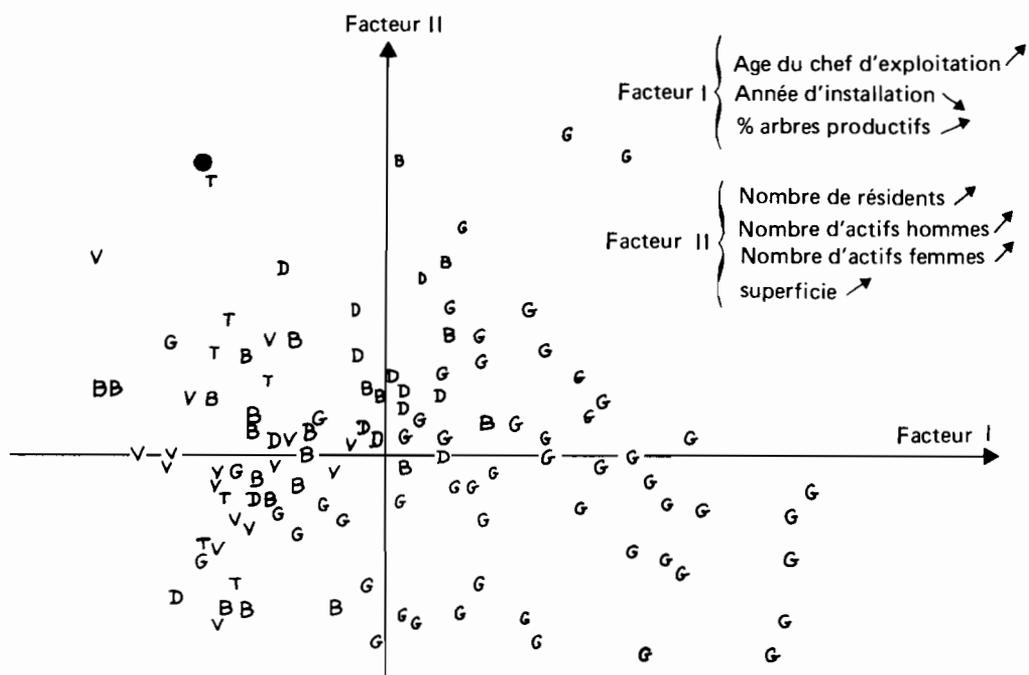


Fig. 5 — Dispersion des exploitations selon les facteurs I et II.

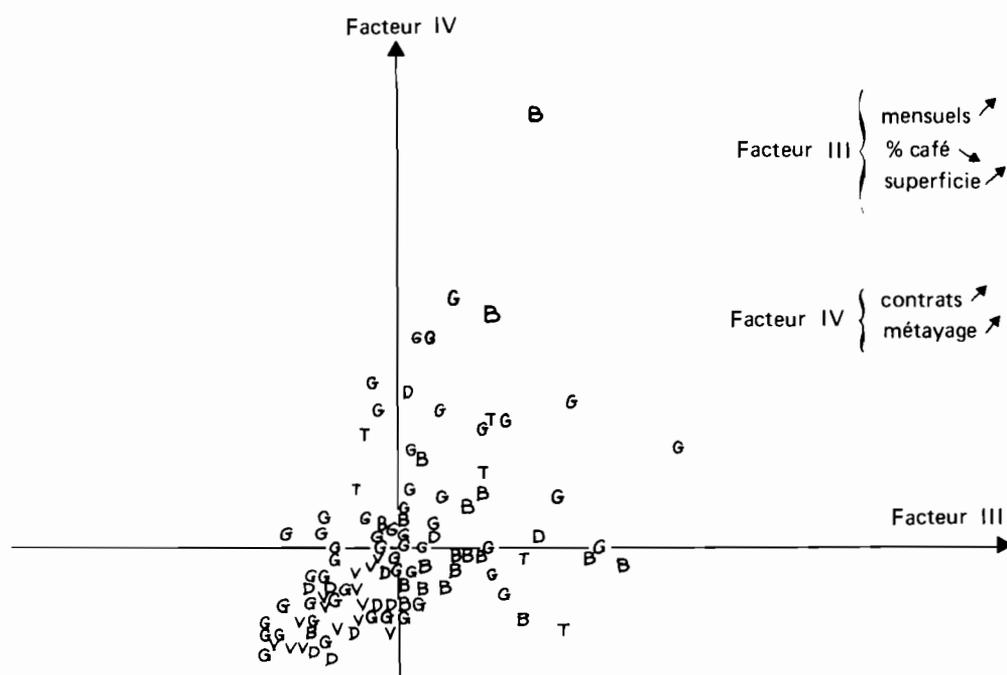


Fig. 6 — Dispersion des exploitations selon les facteurs III et IV.

RECHERCHE DES FACTEURS DE DIFFÉRENCIATION
PAR L'ANALYSE DYNAMIQUE

Le premier facteur extrait par l'analyse factorielle a confirmé le rôle joué par le facteur temps dans la différenciation des systèmes de production.

Dynamique des exploitations autochtones

Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, la superficie cultivée n'augmente pas régulièrement avec l'ancienneté de l'exploitation autochtone (cf. fig. 7).

Par contre si on considère l'âge du chef d'exploitation (autre composante du facteur ancienneté) en relation avec les principales caractéristiques des exploitations on constate que les exploitants qui « réussissent » le mieux appartiennent à la tranche d'âge 40-50 ans.

L'âge du chef d'exploitation n'est pas cependant une variable explicative mais simplement un indicateur : c'est dans la tranche d'âge 40-50 ans que l'on peut trouver les conditions socio-économiques les plus favorables mais celles-ci échappent à l'approche par unité d'exploitation. Examinons ce point.

L'âge des planteurs (ou l'ancienneté des plantations) renvoie à une double dimension sociologique et historique.

L'âge en tant que variable sociologique joue un rôle important, particulièrement dans une société de type segmentaire comme l'est la société gban (93). En l'absence de statuts prescrits rigides (comme par exemple les castes ou les relations de captivité), l'âge est en effet un critère important d'attribution du statut social. La détermination des droits et obligations d'un individu par rapport à d'autres individus et par rapport à d'autres groupes se fait en priorité par référence à sa place dans le réseau de parenté et d'alliance. Avec l'âge, les individus ont tendance à cumuler des rôles sociaux valorisés et générateurs de pouvoir (père, oncle, donneur d'épouses, etc.). Il serait cependant faux de penser qu'un statut social élevé s'acquiert automatiquement avec l'âge : un nombre important d'individus ont peu de chance d'accéder au rang « d'ainé social », soit par incapacité, soit en vertu d'une configuration particulière de leurs relations au groupe. Ajoutons enfin que d'autres éléments d'attribution du statut interviennent, qui réduisent encore l'effet « mécanique » de l'âge (au niveau des instances idéologiques en particulier : sorcellerie).

Avant la colonisation et l'introduction de l'économie de plantation, le statut social avait des rapports très lâches avec l'accumulation des biens matériels. L'autosubsistance était générale et ne semble pas avoir posé de problème. Les seuls biens accumulés sur une base inégalitaire étaient les biens de prestige et matrimoniaux, qui circulaient entre les mains des aînés sociaux, en général âgés, et leur permettaient de contrôler la circulation des femmes « productrices de producteurs », de qui dépendaient la reproduction et l'importance du groupe. Si bien que, pour le bon fonctionnement du système, une certaine égalité de l'accumulation de ces biens était nécessaire *entre les groupes locaux*, même si elle ne l'était pas entre les individus.

L'introduction généralisée de la monnaie dans des sphères de biens jusqu'alors relativement imperméables (biens de subsistance, biens de prestige et matrimoniaux) a provoqué leur perméabilité et a donc brisé le monopole de contrôle social des aînés. D'où un éparpillement du pouvoir familial, une mobilité très grande des jeunes et des femmes, et le recours à des procédés reposant davantage sur des réalisations individuelles pour se procurer les épouses et les moyens de production.

D'un autre côté, l'économie de plantation a nécessité l'utilisation d'une force de travail beaucoup plus abondante. La rareté progressive de la terre a suscité une appropriation privée des terres, même si cette appropriation se réclame d'un droit d'usage « traditionnel ». Enfin, le recours au marché pour se procurer une masse croissante de biens de consommation, et même de subsistance, repose le problème d'un accès inégalitaire à ces biens.

(93) Rappelons qu'une société segmentaire est constituée d'un ensemble de groupes sans pouvoir centralisé et de structure interne semblable. Ils sont formés le plus souvent sur la base de groupes de filiation (lignages). La société gban est dotée d'un système de parenté bilinéaire, c'est-à-dire que la descendance par les femmes et la descendance par les hommes déterminent la constitution de groupes distincts.

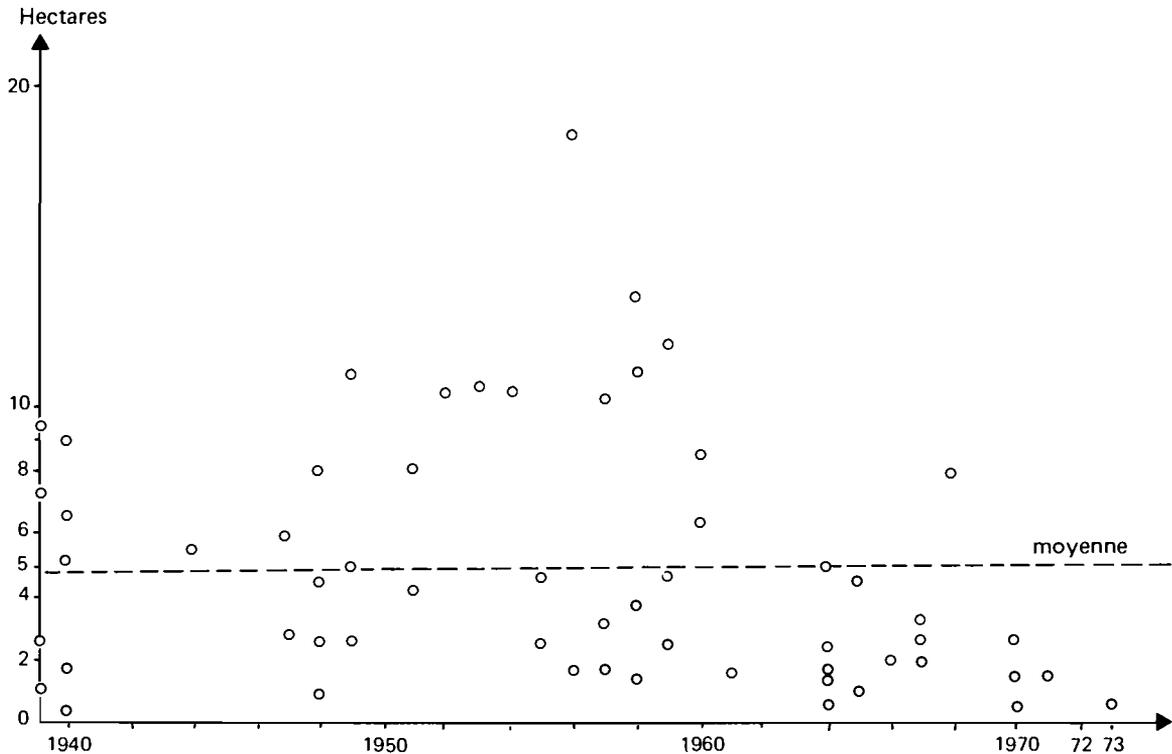


Fig. 7 — Autochtones : superficie totale selon l'année d'installation.

Nous avons dit que si l'âge était, dans la société précoloniale, un indicateur de statut, il n'influa guère sur l'accès à ces biens. De même, le contrôle de nombreux dépendants par les « aînés sociaux » ne suscitait pas une extorsion importante de force de travail. Ces deux conditions ne sont pas respectées aujourd'hui. La nécessité d'accéder à une terre rare, et celle d'utiliser une force de travail abondante favorisent une catégorie d'âge déterminée : celle des individus actifs suffisamment âgés pour utiliser leur droit de s'approprier une parcelle de forêt et bénéficier de l'aide de leurs épouses et enfants actifs ; mais pas trop âgés cependant pour risquer l'inaptitude physique et la rupture des liens de subordination économique qui lient leurs dépendants. Les prestations familiales ou matrimoniales en travail, qu'elles soient réciproques ou unilatérales, ne compensent que faiblement la bien moindre capacité des individus âgés de mobiliser la main-d'œuvre dans la famille restreinte. Nous verrons plus loin qu'il en est de même pour la main-d'œuvre salariée.

C'est ce phénomène qui explique les relations non linéaires entre l'âge du chef d'exploitation et certaines variables technico-économiques : nombre de résidents et d'actifs, et, par suite, superficie de l'exploitation.

Les individus de 40 à 50 ans sont ainsi nettement avantagés par rapport aux autres. Parmi les exploitants plus âgés, seuls une partie d'entre eux sont en mesure d'assurer les charges de plantations extensives : soit que l'extension progressive de leur plantation productive leur permette de faire appel à une main-d'œuvre salariée coûteuse (mensuels ou « métayers ») (94) ; soit qu'ils aient conservé un

(94) Nous examinerons ces catégories de main-d'œuvre plus loin. Nous classons les « métayers » dans la main-d'œuvre salariée.

statut social particulier qui leur assure un volant de prestations en travail ou en numéraire plus élevé qu'à l'accoutumée ; soit qu'ils bénéficient de ces deux situations à la fois.

Mais, inversement, parmi les exploitants de la catégorie d'âge « favorable » (40-50 ans), une partie d'entre eux ne réunissent pas les conditions sociales suffisantes pour entretenir une exploitation étendue (cadets de lignages, célibataires, etc.).

L'âge « social » intervient également à un autre niveau que l'accès simple à la terre : celui des héritages. Dans la société précoloniale, l'héritage n'était pas générateur d'inégalité cumulative, d'abord parce que l'accumulation de biens matériels était faible, ensuite parce que l'héritage en favorisait la dispersion (par la concurrence des lignages paternels et maternels). Actuellement, les plantations sont transmises (95) quasi-uniquement au sein de la seule parenté patrilinéaire, et généralement sans être partagées entre tous les héritiers potentiels. De plus, l'héritage se fait en priorité entre frères (quelquefois entre cousins) avant de descendre à un niveau généalogique inférieur (fils). Cela suscite un cumul des plantations au sein des catégories d'âge déjà favorisées au plan de la force de travail. Nous avons déjà souligné ce fait significatif : sur les 17 plus gros planteurs de Bodiba, 13 ont hérité ou bénéficié de don de plantation. Ce n'est le cas que de 5 individus sur les 42 autres planteurs.

L'âge, à côté de sa fonction d'indicateur de statut, est également un indicateur de l'ancienneté d'installation des plantations. Or le café et le cacao ont eu une importance relative variable selon les époques et la conjoncture. Dans cette mesure, l'ancienneté des plantations explique en partie l'importance du café (ou du cacao). Le cacao a été introduit en premier, tandis que la culture du café se généralisait dans les années 1950. Dans la période récente, le cacao avait au contraire la faveur des planteurs débutants parce qu'il nécessite un entretien moindre que le café.

En conclusion, si l'âge des planteurs doit être pris en considération comme facteur explicatif de la réussite économique, il est davantage un facteur permissif qu'un facteur très déterminant.

Dynamique des exploitations allochtones

Le calcul montre et le graphique illustre que superficie et année d'accès à la terre sont significativement corrélées pour les allochtones (cf. fig. 8).

La dispersion autour de la tendance demeure cependant importante : les superficies varient entre 2 et 9 hectares avec trois grosses exploitations baoulé entre 10 et 22 hectares.

Le facteur déterminant est ici l'année d'installation. Il existe une certaine relation entre l'âge de l'exploitant et l'année d'installation, mais elle est faible. Par contre, il existe une relation linéaire forte entre l'année d'installation et la superficie.

A la lumière de la distinction que nous avons introduite au sein des allochtones entre nouveaux planteurs immigrés et planteurs immigrés possédant des plantations ailleurs qu'à Bodiba, on peut noter que ces derniers sont en général plus âgés que les premiers (bien qu'il n'y ait pas de planteurs allochtones de plus de 60 ans) et possèdent des plantations plus importantes quelle que soit leur ancienneté, même pour ceux qui se sont installés récemment. On peut donc préciser la dynamique des exploitations allochtones dans ce sens : en réalité, le trend de l'évolution de la superficie en fonction de l'année d'installation recouvre deux modalités du phénomène : agrandissement massif et rapide pour les allochtones « cumulateurs », agrandissement progressif évoluant vers une stabilisation pour les autres. Ces agrandissements ne sont guère fonction de la rareté grandissante de la terre, mais de cette différence de situation socio-économique. Les allochtones « cumulateurs » sont souvent ceux qui ont le plus de réserves forestières. De même, le cas des Voltaïques s'explique davantage par leur mode d'insertion dans le système de plantation local (fournisseur de main-d'œuvre ayant un faible accès à la terre) que par leur arrivée plus tardive ; ou plus exactement, ce second facteur ne fait que renforcer le premier. Cela précise au passage l'hypothèse avancée lors de l'analyse agro-économique que, dans le cas où l'extension des plantations est possible, la dispersion de la taille des exploitations est fonction des ressources en main-d'œuvre (familiale ou salariée). Cette fonction est en réalité spécifiée par la situation « socio-politique » des différents groupes.

(95) La cession de plantations entre vifs peut avoir lieu lorsque l'exploitant devient incapable par la maladie ou l'âge de s'en occuper. La cession semble suivre les mêmes voies que l'héritage proprement dit.

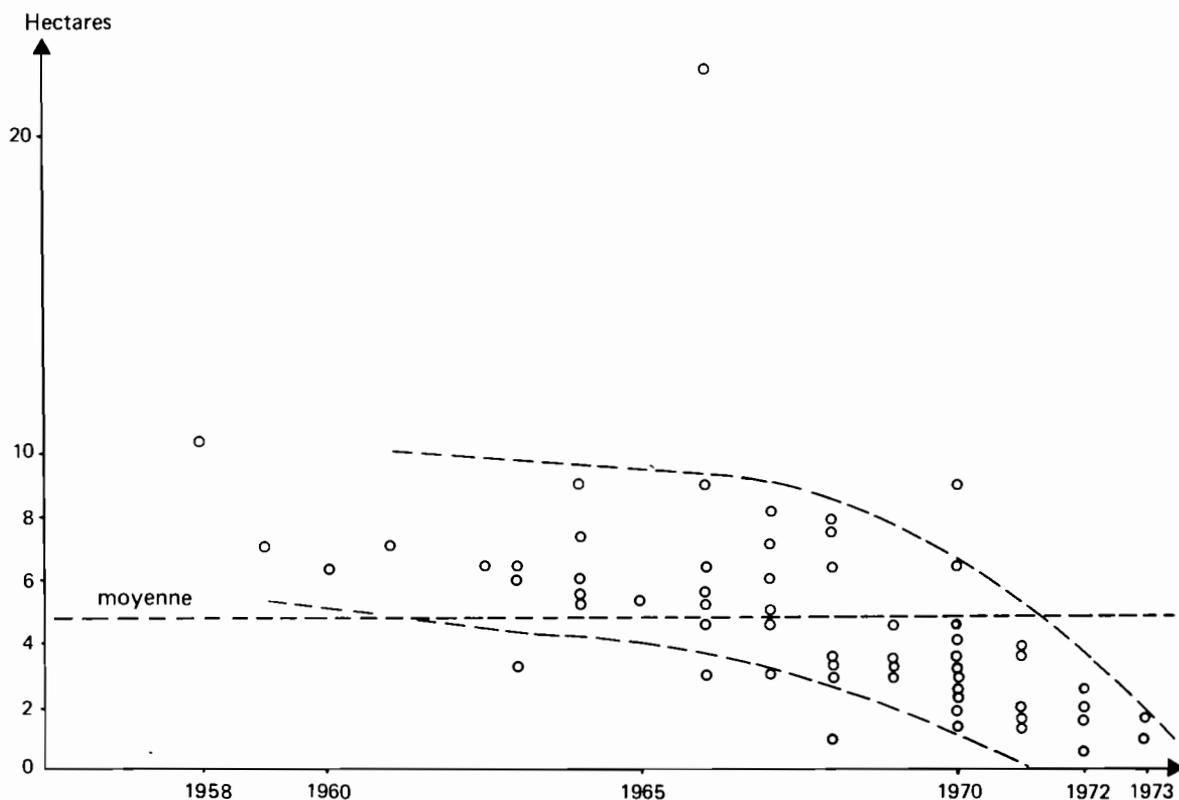


Fig. 8 — Allochtones : superficie totale selon l'année d'installation.

Il est difficile, d'autre part, de déterminer les formes que prend la stratification sociale en fonction de l'âge chez les allochtones. D'abord parce que la population est d'origine socio-culturelle hétérogène, ensuite parce que, pour une origine ethnique identique, les planteurs ne sont pas issus d'un même groupe local (sauf, encore une fois pour les Voltaïques qui sont presque tous originaires d'un même village mossi-yadise). Si bien que le plus souvent les collectivités allochtones reconstruisent sur place un milieu social nouveau, où les différences d'âge sont moins importantes dans les faits et dans la détermination du statut, que l'ancienneté de l'installation.

Qu'en est-il de l'influence de l'ancienneté des plantations sur leur structure interne (importance du café par rapport au cacao) ? Il n'y a pas de tendance nette, ou plutôt les différences « s'expliquent » bien davantage par l'origine ethno-culturelle des migrants s'installant depuis 1960 à Bodiba et cela quelle que soit la période distinguée durant ce laps de temps. En réalité, les périodes sont davantage caractérisées par l'origine ethnique des migrants, qui procèdent par vague d'installation, que par la préférence pour telle culture durant une période. Par contre, il existe des préférences selon les ethnies : café pour les Dioula et encore plus pour les Voltaïques ; cacao pour les Tagouana et encore plus pour les Baoulé. Ces préférences semblent renvoyer à des caractéristiques socio-économiques particulières plus qu'à des habitudes « culturelles ». Le café, par exemple, est beaucoup plus exigeant en main-d'œuvre. Or les Dioula bénéficient d'une main-d'œuvre familiale très abondante. Par contre, le café est moins exigeant que le cacao en ce qui concerne la qualité du sol, et il produit beaucoup plus rapidement. Cela répond aux besoins des Voltaïques, qui disposent en général de mauvaises terres et de revenus faibles.

DIFFÉRENCIATION ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS
ET DIFFÉRENCIATION SOCIALE
DES GROUPES ETHNIQUES

Au terme des analyses précédentes, la variable ethnique s'avère ambiguë pour rendre compte de la différenciation des exploitations. L'origine ethnique fait bien ressortir une certaine homogénéité interne des groupes, qui présentent chacun des caractéristiques particulières. Mais l'analyse factorielle en fonction des dépenses en main-d'œuvre et de la taille des exploitations montre une différenciation indépendante de l'origine ethnique, en particulier en ce qui concerne les plus grosses exploitations. En outre, l'analyse dynamique, à côté de l'effet spécifique de la variable « temps », met en évidence, derrière l'apparence ethnique des différenciations, l'effet différentiel des conditions d'accès à la terre des divers groupes. Comment, dans ces conditions, rendre compte du facteur ethnique qui apparaît, certes, discriminant mais suggère d'autres relations plus objectives ?

Plutôt que de considérer l'origine ethnique *en tant que telle*, il convient dès lors de considérer les relations entre cette origine et les *conditions d'intégration* à l'économie locale de plantation faites aux ressortissants des différents groupes.

On peut d'abord considérer leurs « conditions » politico-administratives. On notera à cet égard que les non-ivoiriens (« Dioula » non-ivoiriens et surtout Voltaïques) ne peuvent pas compter au même degré sur la protection administrative dont bénéficie les « allochtones » ivoiriens, au nom du principe : « La terre à celui qui la cultive. » Cela est net en ce qui concerne l'accès à l'appropriation foncière. Pour ce qui est des simples migrations de travail, les allochtones non-ivoiriens peuvent facilement venir travailler en zone de plantation. D'autre part, les conflits fréquents entre Baoulé et autochtones dans la région du Centre-Ouest (96) semblent avoir permis aux premiers de bénéficier d'une vigilance bienveillante de la part des autorités administratives. Les notables politiques autochtones s'accommodent d'ailleurs fort bien de la présence massive d'étrangers qui, lors des élections, semblent beaucoup plus coopératifs que beaucoup d'autochtones.

Si l'on considère maintenant la disponibilité en main-d'œuvre, on remarque que les migrants — en particulier les Dioula — ont en moyenne plus d'actifs familiaux que les autochtones. Dans ce cas, c'est évidemment moins l'ethnie en soi que la condition de migrant qui est déterminante. Alors que les autochtones sont confrontés aux problèmes (liés) de l'exode rural et du « désengagement » foncier (souvent forcé) des jeunes, les migrants peuvent constituer autour d'eux une force de travail familiale plus importante, attirée par les possibilités de la région d'accueil. Un certain nombre d'allochtones ivoiriens possèdent d'ailleurs d'autres plantations, comme nous l'avons déjà noté, et arrivent ainsi en position de force pour se procurer la main-d'œuvre et la terre.

En ce qui concerne la disponibilité en main-d'œuvre salariée, on constate également une position différente suivant les groupes. Les planteurs allochtones disposent de l'apport en travail de migrants saisonniers qui s'embauchent préférentiellement chez des planteurs originaires de la même région qu'eux. Les régions de savane (Baoulé, nord de la Côte d'Ivoire) constituent donc un réservoir de main-d'œuvre qui bénéficie davantage aux allochtones. Mais, parmi ceux-ci, les Voltaïques ne sont pas en position de profiter de cet avantage, l'accès à la terre leur étant plus difficile. Quant aux autochtones, ils sont contraints de se tourner vers la main-d'œuvre salariée étrangère, la main-d'œuvre salariée gban étant presque inexistante.

En définitive, on observe une ébauche de différenciation fonctionnelle des groupes ethniques, que l'on peut résumer de la façon suivante (tabl. 8) :

(96) En octobre 1970, l'antagonisme latent entre autochtones bété et migrants baoulé a dégénéré en affrontements violents, matés par une intervention militaire.

TABLEAU 8
Typologie des situations des groupes ethniques

	Nationalité ivoirienne (protection administrative)	Existence de planteurs "cumulateurs"	Fourniss. (-) ou utilisat. (+) de main-d'oeuvre salariée	Importance des actifs familiaux (★)	Importance de la superficie moyenne (★)
Groupe baoulé	+	+	+	=	+
Groupe tagouana	+	+	+	=	=
Groupe dioula	+ et -	+ et -	+ et -	+	=
Groupe voltaïque	-	-	+ et -	=	-
Groupe gban	+	-	+	-	=

(*) Forte :+ ; moyenne : = ; faible : -

Cette différenciation fonctionnelle des groupes repose donc en dernière analyse non sur les spécificités ethniques mais sur les conditions politiques et économiques de leur insertion dans l'économie locale de plantation.

On peut ainsi très facilement expliquer la réussite économique différentielle des groupes ethniques par ces conditions objectives (97). Dans le tableau 9, on envisagera le nombre d'actifs familiaux, la main-d'œuvre salariée utilisée et les superficies cultivées. On peut situer ainsi les différents groupes les uns par rapport aux autres, en mettant en colonne les indices d'importance des actifs familiaux, en ligne les indices de l'importance de la superficie cultivée, et en affectant à chaque groupe ainsi situé son indice d'utilisation de main-d'œuvre salariée.

TABLEAU 9
Réussite économique des groupes ethniques et disponibilité en main-d'œuvre

		Importance des actifs familiaux			
		-	=	+	++
Importance de la superficie cultivée	-	Voltaïques [-]			
	=	Gban [+]			
	+	Tagbana [++]	Baoulé [+]	Dyoula [-]	

(97) On ne s'attardera pas ici à réfuter l'explication de cette réussite différentielle par la prise en compte d'éléments « psychologiques » ou « culturels » caractérisant telle ou telle ethnique. Le tableau suivant suffit à montrer que la prise en compte de variables objectives est largement suffisante.

Dans le sens des colonnes, on voit qu'à égalité d'actifs familiaux il faut davantage de main-d'œuvre salariée pour cultiver une superficie plus grande. Dans le sens des lignes, à superficie cultivée égale, la main-d'œuvre salariée compense un faible effectif d'actifs familiaux. Dans le cas des Voltaïques, la vente de leur force de travail en dehors de leurs propres exploitations les confinent dans une situation de tout petits planteurs.

Si, au niveau de l'ensemble des exploitations prises isolément, on constate une complémentarité entre main-d'œuvre familiale et main-d'œuvre salariée, la même analyse menée en termes de groupes fait ressortir un effet de substitution entre les deux catégories de main-d'œuvre. C'est là le résultat d'une situation socio-économique relevant de relations sociales globales dont ne peut rendre compte une approche « monographique », surtout si elle est centrée sur les chefs d'exploitations au détriment des producteurs directs, qu'ils soient familiaux ou salariés.

On est donc conduit à prendre en compte la différenciation fonctionnelle des groupes, en termes de positions sociales des uns par rapport aux autres.

Mais cela ne suffit pas pour autant à rendre compte de la différenciation individuelle des planteurs. La différenciation des groupes constitue bien plutôt une toile de fond, établissant des contraintes ou des conditions permissives sur la base des conditions objectives énumérées plus haut.

Il suffit, pour s'en convaincre, de regrouper les exploitations selon leur importance, indifféremment de l'ethnie de l'exploitant.

TABLEAU 10
Différenciation des exploitations selon leur importance

	"Gros" planteurs		Autres	
	Autochtones (> 10 ha)	Allochtones (cumulateurs)	Autochtones	Allochtones
Superficie cultivée	10,8 ha	7,4 ha	3,7 ha	4,3 ha
dont % arbres productifs	74 %	31 %	74 %	40 %
dont % plantés en café	42 %	21 %	61 %	54 %
Population familiale résidente	9,1	7,7	3,7	4,8
Actifs familiaux	3,3	3,8	1,9	2,9
Dépenses en main-d'oeuvre salariée	90 000	61 000	25 000	23 000

On voit que les disparités entre exploitants sont effectivement beaucoup plus réduites si l'on tient compte de l'importance de l'exploitation que si l'on considère la seule origine ethnique de l'exploitant. Celle-ci constitue seulement une trame sur laquelle s'élaborent les rapports sociaux dont on ne peut rendre compte ni par des critères purement techniques, ni par des critères ethniques, mais par la dynamique d'un système social de production qu'il convient d'analyser en tant que tel.

LE TERROIR DE BODIBA DANS LE SYSTÈME LOCAL D'ÉCONOMIE DE PLANTATION

Comment, en fonction des résultats précédents, rendre compte de la forme et de la diversité des petites et moyennes exploitations villageoises au sein du terroir étudié ?

Nous partirons d'un élément dont l'importance nous est apparue tout au long du texte : la force de travail et, tout particulièrement, sa composante salariée. Nous examinerons plus en détail ses différentes formes, son évolution selon les types d'exploitation et dans le temps (98). Nous montrerons alors que le salariat constitue un véritable « analyseur », qu'il est une variable discriminante qui permet d'appréhender la dynamique et les contradictions du système local d'économie de plantation. Dans cette perspective, nous essaierons ensuite de définir le statut de la terre dans ce système, ce qui nous conduira à reconsidérer la formulation habituelle d'un certain nombre de problèmes spécifiques à l'économie de plantation.

LES FORMES DE SALARIAT AGRICOLE

L'utilisation du terme de « salarié » implique que le travailleur ainsi qualifié soit « libre », c'est-à-dire qu'il soit en mesure d'accepter ou de refuser les conditions et salaires que lui offre l'employeur, quitte, s'il le désire, à refuser de travailler pour chercher un autre emploi (99). Nous ne nous préoccupons pas pour le moment de savoir si, pour subsister, le salarié a la possibilité ou non de faire autre chose que de vendre sa force de travail. Le travail « libre » peut se vendre sous des formes diverses, qui possèdent des caractéristiques propres.

La première forme est celle du « manœuvre », payé forfaitairement au prorata du nombre de mois durant lesquels il a travaillé pour son employeur (100). La rémunération mensuelle varie autour de 2 500-3 000 francs. Le « mensuel » est logé et nourri par son employeur ; mais en réalité les cultures vivrières consommées sont produites par le travail du salarié lui-même. Le coût de l'entretien du travailleur n'est donc pas supporté par son employeur. Bien au contraire, dans la mesure où le travail du manœuvre n'est pas affecté exclusivement aux cultures d'exportation, c'est ce dernier qui contribue à couvrir en partie les coûts de reproduction immédiate du groupe domestique de son employeur (101).

Parmi ces manœuvres mensuels, il faut encore distinguer les salariés permanents, demeurant une ou plusieurs années au service d'un planteur, de ceux qui s'emploient durant la période des grands travaux des cultures pérennes. Ces derniers participent dans une moindre mesure à la reproduction immédiate du groupe domestique qui les emploie et leur travail s'investit plus particulièrement dans les cultures pérennes.

Une autre catégorie de salariat, quelquefois improprement qualifié de « métayage », consiste en un partage au tiers (bousan) ou à la moitié (bougnon) (102) de la récolte de café ou de cacao. Les salariés (103) ne sont utilisés que durant la période des grands travaux, pendant lesquels ils s'engagent à nettoyer, entretenir, récolter et nettoyer une dernière fois les plantations. Le contrat de travail ne

(98) Et non la simple présence ou absence de salariés, comme le postulent généralement les recensements agricoles.

(99) Cf. T. GURMU, 1975.

(100) Le paiement n'intervient généralement qu'après la « traite » (vente du produit par le propriétaire).

(101) Soit qu'il travaille directement sur les champs de vivriers, soit que son travail de défrichage permette en un premier temps des cultures vivrières.

(102) Les termes sont d'origine akan mais utilisés par tous les groupes. Le partage en 2 ou 3 dépend de l'état de la plantation et de sa production, et du rapport de force entre employeur et employé.

(103) Qui travaillent en famille ou en équipe aussi bien qu'individuellement.

dépasse pas l'année agricole. Il est assez rare que, d'une année à l'autre, ce soit les mêmes individus qui travaillent pour un même planteur. Le logement et la nourriture des « bou san » ou « bou gnon » n'incombent pas, généralement, à l'employeur. Cela dépend en réalité de la situation, variable, du salarié qui peut être lui-même un petit planteur, ou un travailleur relativement stabilisé dans la région où il s'emploie, ou encore un travailleur de passage. Par hypothèse, puisque la rémunération du travail consiste en un partage du produit, le système est utilisé sur les cultures pérennes commercialisées, et plus particulièrement sur le café qui exige davantage de travail. A l'origine du système, en pays agni ou baoulé, le travailleur devait un jour de travail par semaine à son employeur, pour n'importe quelle tâche. Cette clause tend à disparaître et, pour Bodiba par exemple, elle semble ne plus avoir cours du tout (104).

Une troisième catégorie de salariés agricoles est composée des « contractuels ». Il s'agit de travailleurs rémunérés forfaitairement à la tâche, après discussion avec l'employeur. Comme le « bou san » ou le « bou gnon » décrits précédemment, le travail peut être effectué en équipe. La nourriture et, dans le cas d'un travailleur de passage, le logement, sont assurés par l'employeur. Les contractuels sont utilisés au travail des plantations (« nettoyage » ou défrichement) et assez rarement au défrichement destiné à des cultures vivrières (105).

Les travailleurs à la journée constituent la dernière catégorie de salariat généralement utilisé. La rémunération varie entre 100 et 300 francs la journée de travail, sans autres avantages.

D'autres formes de rémunérations existent qui reprennent une des formes précédemment décrites mais s'adressent à des individus n'entrant pas clairement dans la catégorie des salariés (par exemple : la rémunération des femmes pour le portage de la récolte du champ au village ou pour le triage), ou qui sont utilisées à des productions autres que les cultures pérennes (exemple : le partage en nature du riz avec les femmes allochtones utilisées pour la récolte par les villageoises). Enfin des formes « mixtes » de salariat interviennent. Ainsi, un assez grand nombre d'allochtones, en particulier voltaïques, cultivent pour leur compte des plantes vivrières (riz, maïs) en association avec de jeunes plants de café ou de cacao plantés par un autochtone, et cela durant 1 ou 2 ans. L'avantage pour le propriétaire des cultures pérennes est évidemment de n'avoir pas à se soucier du « nettoyage » des jeunes plantations.

Cela nous conduit aux formes de travail qui sont en réalité de véritables prestations obligatoires en contrepartie de l'obtention par le travailleur étranger d'une parcelle de forêt ou plus simplement d'une parcelle de jachère où il n'est autorisé à planter que des cultures vivrières. Mais nous sortons là du domaine du salariat proprement dit, bien que cet aspect du problème soit instructif.

Il convient cependant de souligner que, même dans les formes de salariat les plus typiques (par exemple, les salariés payés au mois), interviennent des pratiques relevant de relations personnalisées entre employeurs et salariés (cadeaux et avantages supplémentaires). En réalité, ces pratiques constituent des clauses implicites du contrat de travail pour s'attacher les manœuvres. Dans certains cas, ces pratiques aboutissent à une véritable « adoption temporaire », manifestation simulée, du travailleur par son employeur.

LE « MARCHÉ » DE LA FORCE DE TRAVAIL

Cela est évidemment lié à l'état du marché du travail. Dans la mesure où la force de travail est rare, les employeurs sont contraints de concéder des avantages matériels ou personnels aux travailleurs. Or la situation actuelle joue incontestablement dans ce sens. Aussi bien assistons-nous à un renchérissement de la main-d'œuvre (manœuvres, contractuels) ou à des conditions de vie plus satisfaisantes (désuétude de la prestation en travail au propriétaire de la parcelle par le « bousan » ; avantages et cadeaux divers ; relations personnalisées...).

(104) Nous verrons que le système de rémunération par le partage du produit intervient dans d'autres productions non pérennes.

(105) Mais les parcelles défrichées pour le café ou le cacao sont presque toujours utilisées la première année à des cultures vivrières.

En dernière analyse, il s'agit pour les planteurs de s'assurer la stabilité de cette main-d'œuvre rare, d'autant que, dans de nombreux cas, les planteurs ne peuvent payer les salariés que dans le courant ou après la traite du café ou du cacao. (Cas des travailleurs mensuels, des contrats et, par hypothèse, des « bousan »). Il s'ensuit que le meilleur facteur de stabilisation de cette main-d'œuvre est de lui assurer sa propre accession à la terre, quitte à la décevoir par la suite. Nous reviendrons plus loin sur l'importance de ce fait dans le système de plantation. Nous envisagerons, pour le moment, le problème du point de vue du « marché du travail ».

Ce marché se caractérise par le court-circuitage à peu près complet, au niveau de l'économie de petites plantations villageoises, des mesures élaborées par le gouvernement pour encadrer les migrations internationales de travail (106). En réalité, l'essentiel de la main-d'œuvre non ivoirienne est drainé par des trafiquants (à Bouaké et en Haute-Volta même) ou fourni par des migrations individuelles clandestines ou non contrôlées. Dans la mesure où, actuellement, le marché du travail est plus favorable aux travailleurs qu'auparavant (extension des cultures pérennes), ceux-ci s'utilisent dans les formes de salariat qui leur sont le plus favorables : métayage et contrats à prix élevés ; ce sont ces formes qui contribuent le moins à la reproduction immédiate du groupe domestique de l'employeur.

La main-d'œuvre salariée ivoirienne est constituée de migrants, souvent saisonniers, originaires des régions de savane (Pays malinké, sénoufo, baoulé). Ceux-ci s'embauchent préférentiellement chez des planteurs de même origine. La main-d'œuvre salariée gban est à peu près inexistante.

On peut résumer la situation par le tableau suivant, qui fait ressortir la « vocation » de fournisseur universel de main-d'œuvre du groupe voltaïque.

TABLEAU 11
Fourniture et utilisation de la force de travail salariée, par groupes ethniques

		Groupes utilisateurs de main-d'oeuvre salariée				
		Voltaïques	Dioula	Gban	Tagouana	Baoulé
Groupes fournis- seurs de main-d' oeuvre salariée	Voltaïques	+	+	++	+	++
	Dioula		+	+		ε
	Gban			ε		
	Tagouana				+	ε
	Baoulé					+

(Dans ce tableau les signes ne sont proportionnels que dans le sens des colonnes)

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE

Il apparaît que la structure de la main-d'œuvre agricole en termes de types de salariat varie en fonction de l'importance de l'exploitation.

Dans le graphique suivant (fig. 9), relatif aux exploitations autochtones de Bodiba, la largeur des colonnes est proportionnelle à l'effectif des planteurs de chaque type. On constate d'une part que, plus

(106) Pour la migration des travailleurs voltaïques, cf. en particulier DENIEL (R.), 1972.

(107 « Grande » au regard de la situation moyenne des plantations autochtones du Centre-Ouest, c'est-à-dire au-dessus de 7 ha.

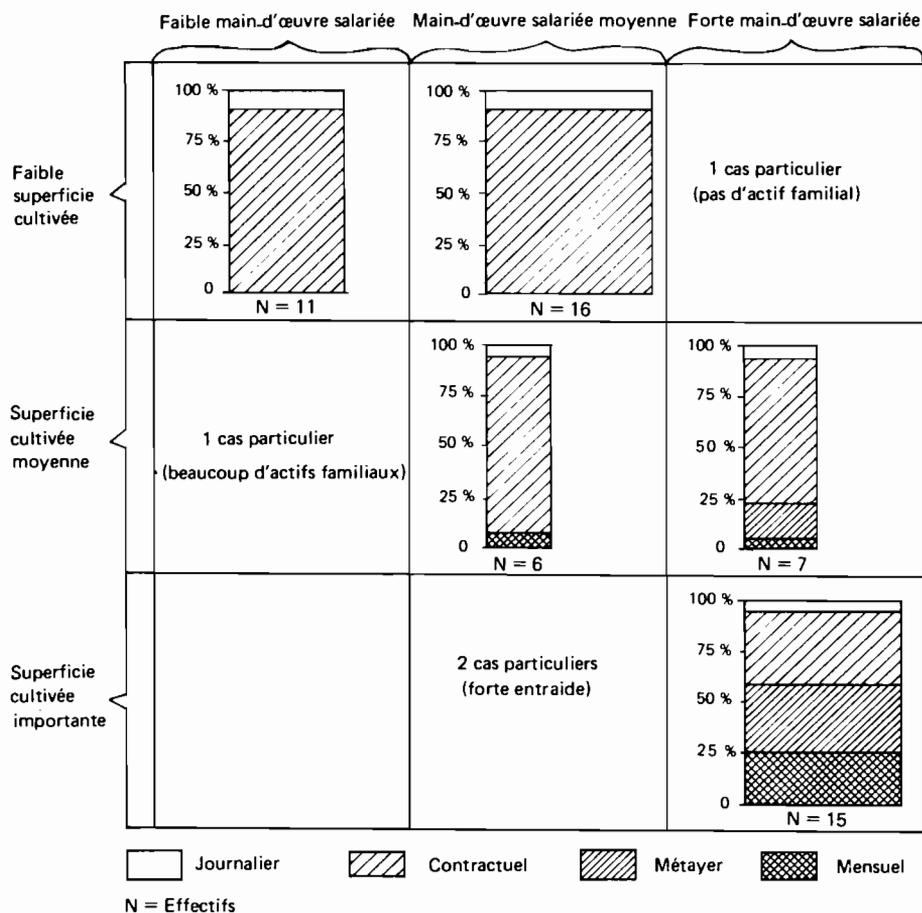


Fig. 9 — Structure de la main-d'œuvre salariée selon l'importance des dépenses en main-d'œuvre salariée et selon l'importance de la superficie cultivée (autochtone).

la superficie cultivée est importante, plus les planteurs utilisent de main-d'œuvre salariée. D'autre part, la structure de la main-d'œuvre varie beaucoup selon l'importance de l'exploitation ; presque uniquement des contractuels dans les petites superficies, quelques mensuels dans les moyennes, et une part importante de mensuels dans les « grandes » (107). Les journaliers constituent une main-d'œuvre d'appoint assez constante quelle que soit l'importance de l'exploitation. Les « métayers » (bou san) n'apparaissent par hypothèse que dans les exploitations d'une certaine importance, où la main-d'œuvre disponible est notoirement insuffisante par rapport aux superficies cultivées (108). Dans la mesure où les rapports de force sur le « marché » du travail évoluent davantage dans le sens des intérêts des salariés, on observe actuellement un glissement des mensuels vers le « métayage » pour la catégorie des plantations plus importantes.

Au total, même si l'évolution joue globalement dans un sens plus favorable aux salariés, ce sont les plus grandes exploitations qui bénéficient de la forme de salariat permettant la plus grande extorsion

(108) Sauf cas isolés de petits planteurs impotents ou temporairement empêchés de travailler sur leurs propres plantations.

de sur-travail et la plus grande contribution à la production des subsistances du groupe domestique employeur (les mensuels). Inversement, les plus petites exploitations utilisent principalement la forme de salariat la moins favorable à l'extorsion maximum de sur-travail et à la production des subsistances du groupe domestique employeur (les contractuels) (109).

Nous trouvons chez les planteurs allochtones la même tendance que certaines caractéristiques des migrants rendent cependant moins explicite : soit que de jeunes migrants bénéficient d'une aide matérielle assez conséquente d'autres parents planteurs (qui peuvent par exemple leur prêter leurs propres salariés) ; soit que les planteurs possèdent d'autres plantations extérieures qui leur fournissent les moyens d'utiliser une main-d'œuvre abondante de manœuvres sur les plantations débutantes (les planteurs « cumulateurs »).

Le taux d'exploitation différentiel de la main-d'œuvre salariée profite donc en priorité aux planteurs les plus importants, utilisant davantage les formes de salariat permettant une forte extorsion de sur-travail. Et cela parce qu'ils peuvent attirer des manœuvres mensuels par des rémunérations plus importantes que celles qui ont normalement cours, ou leur promettre des avantages divers (habillements, cadeaux, accès à la terre dans leur propre réserve de forêt) ou encore parce qu'ils peuvent leur verser des avances avant la fin de la traite grâce à une possibilité d'épargne que n'ont pas les plus petits planteurs.

La conséquence est que la productivité du travail salarié, à rémunération égale, croît avec l'importance de l'exploitation. Si l'on rapporte le revenu par actif familial (éliminant l'influence de la main-d'œuvre familiale) au pourcentage des dépenses salariales par rapport au revenu agricole de l'exploitation, on constate que plus le revenu par actif augmente, moindre est le rapport dépenses salariales/revenu agricole. Ce sont donc les plus petits planteurs qui supportent les charges salariales les plus lourdes proportionnellement à leur revenu (cf. fig. 10). On constate de plus que les exploitants villageois ayant le revenu par actif le plus élevé sont aussi ceux qui ont le revenu et la superficie absolue les plus élevés (idem). La main-d'œuvre familiale semble donc ne pas influencer cette tendance du « rendement croissant du travail salarié ». Autrement dit, il n'y a pas d'effet de substitution entre main-d'œuvre familiale et main-d'œuvre salariée.

Il est probable qu'un changement de la situation du « marché du travail » dans un sens favorable aux salariés peut, toutes choses égales par ailleurs, brutalement hausser la barrière du revenu à partir duquel les planteurs peuvent faire appel aux manœuvres, c'est-à-dire interdire à une fraction marginale de planteurs moyens (disons 8 à 10 hectares à Bodiba) d'utiliser la forme de salariat la plus rentable. C'est ce qui semble se passer actuellement : à Bodiba, durant la campagne 1975-1976, l'utilisation de manœuvres est exceptionnelle. Cela revient à une baisse de la productivité, voire de la production, pour cette catégorie de planteurs, indépendamment de l'évolution du prix des produits.

On constate donc une tendance assez nette dans l'évolution de l'utilisation du salariat par les planteurs autochtones et allochtones. La structure du salariat caractérise assez fidèlement le type de l'exploitation, indépendamment des critères d'origine des planteurs (autochtones ou allochtones). C'est, à notre sens, le salariat qui est le véritable « analyseur » de l'économie de plantation c'est-à-dire l'élément qui permet de rendre compte au mieux des contradictions internes de l'économie locale de plantation.

(109) Quelques exemples de rémunération des différents types de main-d'œuvre peuvent illustrer la différence de rémunération de la force de travail, (*) compte tenu du travail effectivement réalisé.

Les calculs effectués d'après les renseignements recueillis auprès d'un « quartier » (*gligba*) de Bodiba rassemblant 33 planteurs (*) permettent d'estimer à 150 francs par jour la rémunération du manœuvre mensuel (sur la base de 4 000 francs par mois, divers avantages compris), à 145 francs la rémunération moyenne du journalier et à 595 francs la rémunération journalière du contractuel. Il est difficile d'estimer la rémunération journalière moyenne du bou san. Pour les 10 « métayers » (bousan) utilisés par 8 planteurs du « quartier » étudié, on constate cependant que leur rémunération se montait à 187 000 pour la campagne. Cela représentait, au taux de rémunération journalier du manœuvre mensuel, l'utilisation de plus de 4 manœuvres permanents durant toute l'année (soit 1 250 journées de travail). Or il est indubitable que le travail de 10 bousan, limité à un nettoyage avant la récolte, la récolte elle-même, et un dernier nettoyage ensuite, est bien inférieur au travail dépensé par 4 manœuvres annuels.

Il ressort donc que le taux de rémunération des différents types de salariat traduit un taux d'exploitation lui-même différent. Le contrat et le « métayage » au tiers et (de plus en plus) à la moitié représentent le degré d'exploitation le moins élevé. Au contraire, la rémunération à la journée et le salariat au mois représentent les formes les plus exploitées du salariat agricole.

(*) L'enquête a été menée sur la campagne 1972-1973.

des conditions habituelles du contrat de travail, existent des clauses implicites qui débordent la simple vente de la force de travail ; par ailleurs, les conditions d'insertion sociale du travailleur ne font pas de celui-ci un individu dont la production des biens nécessaires à sa propre reproduction dépende *uniquement* de la vente de sa force de travail (donc du « marché du travail »).

Ces corrections impliquent des conséquences importantes concernant la reproduction de ces rapports de salariat qui sont à la base de la production villageoise. Précisons ces différents points.

Nous suggérons qu'à côté des conditions habituelles du contrat de travail (fixation de la rémunération, accord sur la nature ou la durée du travail) existaient d'autres clauses, souvent implicites, du moins au niveau de l'observateur. La plus importante est l'aspiration du salarié à accéder à la terre et à la propriété de sa propre plantation. Il semble bien que tout salarié agricole aspire à devenir planteur. Son état de salarié n'est conçu que sur un mode temporaire, pour lui permettre de trouver la terre qu'il recherche et d'épargner de quoi l'acheter. Aussi s'emploie-t-il principalement de deux façons différentes : soit en louant au plus offrant sa force de travail en s'intégrant au volant de main-d'œuvre flottante, circulant de villages en villages ou se fixant temporairement chez un parent ; soit en se stabilisant chez un employeur qui lui octroie réellement ou en promesse une parcelle de terre, contre la possibilité d'utiliser sa force de travail, généralement sous la forme de manœuvre annuel, la plus intéressante pour l'employeur.

Les contradictions de la situation apparaissent clairement aux deux parties : l'employeur sait très bien que l'accession de son salarié à la propriété le privera progressivement de la force de travail de ce dernier ; d'autre part, la raréfaction de la terre ne permet plus, comme c'était le cas général il y a dix ans, d'octroyer sans problème de la terre aux étrangers. Du côté du salarié, sa stabilité est directement fonction des promesses de l'employeur et, si elles ne sont pas tenues de façon satisfaisante, rien ne l'empêchera de s'embaucher chez un planteur plus offrant. La raréfaction relative de la main-d'œuvre salariée et la concurrence entre les planteurs pour se l'attacher l'assurent de cette solution minimale.

Il s'ensuit que le rapport social entre le planteur villageois et le salarié agricole ne peut être assimilé purement et simplement à un rapport de salariat capitaliste. La force de travail ne s'offre que *momentanément* comme marchandise (110). Le désir ultime du salarié est toujours d'accéder à la terre et le rapport entre employeur et employé en est affecté d'autant (personnalisation des rapports, avantages variables). Fait fondamental, la terre objet et moyen de production, intervient également comme moyen d'attirer la main-d'œuvre. Par là, la terre échappe à l'analyse en termes de rente foncière et renvoie au caractère inséparable des deux instances : terre et travail. Les rapports sociaux entre les utilisateurs et les offreurs de force de travail et entre ceux qui disposent de la terre et ceux qui n'en disposent pas restent déterminés à la fois par l'aspect « producteur direct » qu'il y a chez l'exploitant agricole (dans ces conditions, il ne peut être assimilé à un capitaliste) et par l'aspect « exploitant direct potentiel » qu'il y a chez le travailleur agricole (il ne peut lui non plus être assimilé à un véritable salarié qui ne compterait que sur la vente de sa force de travail pour subsister). Les conditions sociales, non contractuelles, du travail sont telles qu'il se situe hors des rapports sociaux capitalistes, même si l'économie de plantation est régie, en dernière analyse, par la « rationalité » du marché capitaliste international et repose sur l'utilisation d'une main-d'œuvre rémunérée.

Par ailleurs, les conditions d'insertion sociale du travailleur étranger présentent des aspects singuliers. Le travailleur étranger, ivoirien ou non ivoirien, peut toujours revenir temporairement ou définitivement dans son groupe d'origine. Ce sont d'ailleurs les salariés qui apparaissent comme les plus « prolétarisés » au premier coup d'œil (jeunes, non ivoiriens) qui retournent le plus régulièrement « chez eux ». Cette capacité à se « déprolétariser », au moins temporairement tant qu'ils n'ont pas accès à la terre en pays d'immigration, leur permet d'échapper à la condition du salarié intégral lequel n'a pour subsister que la vente de sa seule force de travail.

La capacité qu'il a de réintégrer son groupe d'origine, fonctionnant lui sur un mode « domestique » (Haute-Volta, Mali, groupes de la savane ivoirienne), lui permet de jouer sur divers tableaux (111).

(110) D'autres différences par rapport au salariat typiquement capitaliste pourraient être relevées, qui seraient moins fondamentales : la rémunération des salariés intervient après la vente du produit, non avant ; le salaire peut être variable et s'ajuste irrégulièrement au coût de reproduction du travailleur lui-même (cf. infra), etc.

(111) Cela renvoie au problème de la reproduction des sociétés fournisseuses de main-d'œuvre agricole, sur lequel nous reviendrons plus loin.

Le caractère hybride du rapport social qu'est le salariat agricole en milieu de plantations villageoises se manifeste par la présence conjuguée de phénomènes procédant du salariat proprement dit (contrat de vente de la force de travail) et de l'extorsion de rente différentielle. D'abord, une partie des coûts de reproduction du travailleur sont fournis par son groupe d'origine, au sein d'une économie de type domestique. Celle-ci permet donc à la zone d'économie de plantation de n'avoir pas à couvrir l'intégralité des coûts de reproduction de la main-d'œuvre salariée nécessaire à son fonctionnement. En second lieu, on observe l'émergence de formes mixtes d'utilisation de la main-d'œuvre étrangère, formes qui permettent de concilier jusqu'à un certain point la demande en travail des planteurs et l'aspiration à la possession foncière du salarié : ce sont par exemple les prestations en travail exigées par le villageois qui cède une petite portion de terre ; ou encore l'usufruit d'une parcelle de jeunes caféiers ou de cacaoyers pour y planter des cultures vivrières durant les deux ou trois premières années (et en même temps l'entretien de sa jeune plantation).

Même dans les formes les plus proches du salariat classique, comme dans le cas des manœuvres annuels, des traces de rente différentielle sont décelables. Lorsque le manœuvre travaille sur les cultures vivrières, il fournit à son employeur une rente à un double titre : il participe d'abord à la production des biens de subsistance nécessaires à sa propre reproduction, dispensant son employeur de les lui fournir lui-même intégralement (112) ; il participe ensuite à la production des biens de subsistance pour le groupe domestique de son employeur, sans que sa participation aux cultures pérennes commercialisables ait à en souffrir (113).

En conclusion, l'analyse de la main-d'œuvre salariée comme dispositif central de l'économie de plantation villageoise permet d'abord de mieux saisir la spécificité, dans le milieu considéré, du rapport social déterminant qu'est le « salariat » ; ensuite de mieux déterminer les principales contradictions du système. A cet égard, le principal problème tient à la stabilisation de cette main-d'œuvre salariée (114). Cette stabilisation est souhaitée par les deux parties, mais sous des formes antagonistes : disponibilité d'un volant de main-d'œuvre suffisant du point de vue des planteurs ; accès à la terre du point de vue des salariés. Mais chacune des deux parties est obligée de tenir compte de la position de l'autre. En situation d'abondance de terre et de main-d'œuvre, il n'y aurait pas de problème. Mais la situation actuelle n'est pas (ou n'est plus) celle-là. D'où des stratégies différentielles selon les groupes et, par conséquent, une différenciation sociale accrue sur des bases fonctionnelles — donc selon des classes sociales véritables. Les petits et moyens planteurs se trouvent dans une position de classe transitoire qui dépend de l'évolution des conditions globales du système de l'économie de plantation villageoise.

LE STATUT DE LA TERRE DANS LE SYSTÈME LOCAL D'ÉCONOMIE DE PLANTATION

Le caractère « transitoire » des positions de classe au sein de la société locale est, croyons-nous, étroitement lié au statut particulier et ambivalent de la terre. En effet, son rôle dans le système de production local est original et il ne peut s'analyser dans les mêmes termes que dans les sociétés rurales européennes ; de nombreux « paradoxes » dans les relations des groupes à la terre, dans leurs « conceptions » de la terre, dans leurs comportements fonciers, voire dans leurs techniques culturelles, n'apparaissent que parce qu'on les juge par rapport à un système foncier où la terre n'a pas le même statut. Nous pensons, qu'ici, c'est ce statut particulier de la terre qui empêche la reproduction d'un véritable rapport social capitaliste et ce à un double titre.

(112) Et cela bien que le manœuvre soit considéré comme logé et nourri par l'employeur.

(113) En vertu de l'évolution des rapports de force sur le « marché » du travail, la rente en travail sur le vivrier que les bou san (« métayers ») fournissaient aux propriétaires de la parcelle a complètement disparu.

(114) Le présent texte était en fin de rédaction lorsque nous avons pris connaissance du livre de MEILLASSOUX (1975) qui aborde certains aspects des problèmes évoqués ici.

EN PREMIER LIEU LA TERRE N'EST PAS L'AXE D'UN RAPPORT SOCIAL
DANS LA MESURE OÙ ELLE N'EST PAS GÉNÉRATRICE D'UNE RENTE FONCIÈRE

Le développement de l'économie marchande et du type de production agricole pour le marché capitaliste s'est fait dans des conditions sociales bien particulières caractérisées par la *non-appropriation privée préalable des terres*, leur libre accès et leur abondance. Ici, il n'y a pas de monopole antérieur de la terre par un groupe social avec qui les producteurs devraient composer (115) mais une propriété qui naît de la production au lieu d'en être le moule voire le carcan (d'où certains aspects du système de production de type extensif : défrichements continus...). Dans les cas généraux examinés ici apparaît la rencontre de deux éléments : création (puis extension) des plantations et naissance de l'appropriation privative : « planter = posséder ». La terre n'est donc pas génératrice d'une rente foncière, produit de l'accaparement de la terre par une classe sociale qui poserait comme condition au développement de l'agriculture capitaliste sa rémunération, et s'opposant par là à une autre classe, celle des paysans travailleurs. Donc la détention de la terre ne constitue pas un instrument de captation d'une partie du surproduit social et il n'y a pas de rente foncière stricto sensu.

De même l'accaparement foncier inexistant n'a pas eu le rôle de prolétarianisation sur place mais très tôt une force de travail « étrangère » est venue se vendre au même moment que se développaient les plantations et que se créaient les propriétés. Dès lors la propriété par elle-même se manifeste le plus souvent sous la forme directe de l'exploitation salariale et non sous celle de la rente.

De là tire sa justification le principe régissant le régime foncier actuel : « la terre appartient à celui qui la cultive ». De là aussi découle, dans une phase de constitution de la propriété, le laisser-faire des autorités politiques : absence de titres fonciers définitifs, de cadastre, de bornage... Ce laxisme de la législation foncière (jusqu'à présent) exprime non pas la faiblesse des liens à la terre mais le fait qu'en situation de non-pénurie de terre à l'échelon national les rapports à la terre d'appropriation/exclusion ne constituent pas encore la base de constitution de groupes sociaux antagonistes (propriétaires fonciers/exploitants) ni celle des inégalités sociales.

Mais si l'État officialise et perpétue cette absence de propriété foncière, c'est vraisemblablement par volonté politique. En effet il semblerait que cette phase anarchique dans le domaine foncier ait un rôle essentiel dans la constitution d'un domaine étatique et d'une classe dirigeante. Ainsi, dans cette hypothèse, l'absence de législation permettrait à la bourgeoisie d'État de constituer et d'asseoir sa base économique indispensable à son pouvoir grâce à l'accaparement sans entraves d'immenses superficies qu'elle met en valeur en utilisant les instruments que l'État semble lui offrir gracieusement (organismes d'interventions agricoles, d'encadrements, de crédits...). Dans ce sens la promulgation très prochaine d'un code foncier — réclamé et élaboré par elle —, qui entérinera ses acquits, laisse prévoir l'achèvement de cette période d'accumulation.

Toutefois, pour le moment, la Terre et la Propriété n'ont donc pas un rôle déterminant dans l'ensemble des rapports de production et de distribution mais une fonction subordonnée que nous allons voir : celle de faciliter ou non l'accès à la main-d'œuvre salariée, celle d'attirer et de maintenir cette main-d'œuvre.

LA TERRE PEUT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME UNE CONDITION PERMISSIVE
À L'UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE,
CELLE-CI RESTANT LE FACTEUR DÉTERMINANT DU SYSTÈME LOCAL DE PRODUCTION

Nous avons vu qu'en l'absence de techniques de production intensives le facteur de production essentiel était la main-d'œuvre. C'est là qu'un des caractères principaux de l'économie locale de plantation apparaît : loin de ressembler au prototype de la petite exploitation familiale travaillant sa terre par ses propres moyens de production, la quasi-totalité des exploitations recourent au salariat, quelles

(115) La tentative des autochtones d'instituer une rente à leur profit aux dépens des étrangers a tourné court vers 1960.

que soient leurs dimensions, leurs structures du point de vue de la spécialisation par produit ou de celui du nombre d'actifs familiaux. L'élément permanent est le rapport étroit qui existe entre la plantation et l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée.

Or le moyen stratégique privilégié de contrôler cette force de travail est la terre dans la mesure où elle est le moyen le plus sûr d'attirer puis de retenir la main-d'œuvre. Comme nous l'avons vu, cette dernière n'afflue que dans l'espoir de s'implanter un jour, de se voir octroyer en échange de quelques années de travail une portion de forêt à mettre en valeur, et de devenir en fin de compte un planteur ; l'aliénation de la terre permet de se procurer à son tour l'argent nécessaire au paiement de salariés, ou de bénéficier de prestations de travail. Cela est si vrai que dans le Ghana voisin, où prédomine le même type d'économie, la promulgation de l'Alien Act de 1969 — interdisant l'accès à la terre aux étrangers — en même temps qu'elle freinait les ventes et aliénations, tarissait les courants migratoires fournisseurs de main-d'œuvre. Mais en même temps que l'immigré accède à la terre en échange de son travail, il tend très vite à se « déprolétarianiser » c'est-à-dire à refuser de vendre son travail ; l'accès à la terre interdit ainsi au rapport salarial de se reproduire. D'où les liens contradictoires entre l'aliénation ou la vente de terres et l'afflux des migrants : les deux phénomènes s'appellent l'un l'autre tout en s'annulant. Nous en voulons pour preuve la situation actuelle qui règne dans les zones de vieille économie de plantation comme le Sud-Est : n'ayant plus de terres disponibles les planteurs éprouvent d'énormes difficultés à recruter de la main-d'œuvre alors que les moyens permettant de la payer ne leur manquent pas (nous sommes ici en présence de grandes exploitations, contrairement à la norme qui prévaut dans le Centre-Ouest) ; la main-d'œuvre la plus « rentable » de leur point de vue, c'est-à-dire les manœuvres annuels et mensuels, disparaît au bénéfice de contrats de type métayage. Et même dans ce dernier cas, l'abousan (partage au tiers : 1/3 pour le métayer, 2/3 pour le planteur) cède le pas à l'abou gnon (partage à moitié). D'où le rôle crucial d'une pénurie de terres qui doit être alors jugée moins comme une limite qui s'impose à l'extension des plantations que comme un frein au moteur de l'immigration pourvoyeuse de main-d'œuvre. De nombreuses observations faites actuellement dans le Sud-Ouest ivoirien (zone pionnière) tendent à confirmer cette thèse : la quasi-totalité des colons migrants sont d'anciens manœuvres de plantation qui trouvent dans cet « Eldorado » la chance d'accéder sans redevance notable au statut d'exploitant. Ce phénomène a pris ces derniers temps une telle ampleur que l'État lui-même en est victime sur ses blocs agro-industriels où les taux de désertion de la main-d'œuvre deviennent importants ; l'inquiétude devient par là nationale.

Les exigences du système extensif en main-d'œuvre doivent donc être continuellement satisfaites tout en s'accroissant ; il apparaît alors une concurrence elle aussi croissante entre planteurs pour les satisfaire et par là un accroissement de la différenciation sociale fondée sur l'accès à cette main-d'œuvre. Et les rapports de force entre employeurs et employés fluctuent en fonction de la disponibilité en terre. Terre et main-d'œuvre sont indissociablement liées.

Nous avons là la principale contradiction du système de production : pour avoir plus de main-d'œuvre, il faut avoir de la terre à céder ; la terre attire un « prolétariat » rural en même temps qu'elle lui offre les possibilités de se « déprolétarianiser ». L'analyse de la situation à partir de cette contradiction centrale suggère d'ailleurs une perspective originale pour interpréter certains phénomènes, concernant en particulier les antagonismes sociaux apparents.

DE QUELQUES ANTAGONISMES SOCIAUX APPARENTS

Il en va ainsi du plus apparent d'entre eux : l'antagonisme régissant les relations entre autochtones et allochtones. Son aspect le plus manifeste a trait à l'appropriation foncière « directe » : ce qu'a un allochtone, un autochtone ne l'a plus. Mais il serait au moins aussi exact de dire que la terre que s'approprie un allochtone, un autochtone ne pourra plus s'en servir pour stabiliser et augmenter sa main-d'œuvre ; mieux : l'allochtone pourra l'utiliser pour s'attacher sa propre main-d'œuvre salariée ; mieux encore : l'allochtone pourra éventuellement l'utiliser pour « arracher » les salariés des planteurs autochtones. Cette interprétation n'est pas seulement un jeu de l'esprit : la concurrence des planteurs autochtones et allochtones pour se procurer de la main-d'œuvre va jusqu'à ce que des planteurs baoulé interdisent à leurs manœuvres voltaïques de fréquenter leurs compatriotes installés au village gban, de crainte qu'ils en reviennent plus revendicatifs. Inversement, les planteurs gban se plaignent amèrement des méthodes de séduction des planteurs étrangers à l'égard de leurs propres salariés.

Significatif également est le fait que les autochtones entretiennent à l'égard des différents groupes étrangers des relations d'autant plus cordiales et étroites qu'ils sont davantage apporteurs de force de travail. Les relations entre groupes peuvent donc être au moins aussi bien analysées en terme de besoin en main-d'œuvre salariée qu'en termes d'appropriation ou de méfiance ethnique. Le fait que les étrangers, en particulier baoulé, préfèrent s'installer dans des campements éloignés n'est pas sans relation avec la concurrence qui sévit au niveau de la main-d'œuvre.

On peut analyser dans le même ordre d'idées certains antagonismes au sein même des autochtones. Entre villages gban, par exemple, s'instaure une stratégie subtile de stabilisation de la main-d'œuvre. Les gros villages ou ceux qui peuvent disposer de l'appui administratif grâce à l'autorité d'un notable local tentent d'attirer et de fixer les populations dioula et voltaïques (principales fournisseuses de force de travail) des villages moins importants ou plus démunis d'autorité.

De même, nous avons pu interpréter les cessions de terre (et les relations d'antagonisme qu'elles suscitent chez les villageois) en fonction de la disponibilité en main-d'œuvre : si l'élément familial de cette main-d'œuvre apparaît comme le plus explicatif, cela n'exclue pas que la main-d'œuvre salariée soit déterminante en dernière instance : à partir du moment où l'exploitant a « fait le plein » de la main-d'œuvre salariée en fonction de sa rareté et de l'argent dont il dispose (d'où une étroite relation entre main-d'œuvre salariée et l'importance de l'exploitation), seule la disponibilité en actifs familiaux lui permet de répondre au dilemme : agrandir ses plantations, vendre ou conserver le patrimoine « familial ».

Le problème même des relations entre main-d'œuvre familiale, main-d'œuvre salariée et scolarisation (ou exode rural en général) peut être replacé dans une perspective différente. On peut renverser ainsi la proposition classique : « la scolarisation et l'exode rural sont la cause du salariat agricole » en la proposition suivante : « c'est la possibilité d'utiliser du salariat agricole qui a permis le développement et le maintien des migrations (scolaires ou autres) à partir des unités de production domestiques ». L'utilisation du salariat et ses conséquences (émergence de rapports sociaux différents et extension des plantations jusqu'à saturation foncière) contribuent dans le même sens à freiner la réinstallation de ces migrants sur leurs terroirs d'origine.

Même reposés en ces termes, ces problèmes conservent leur ambiguïté : chacune des variables envisagées (technique extensive, main-d'œuvre familiale et son corollaire = exode rural, main-d'œuvre salariée, pression foncière, etc.) peut être déterminante ou déterminée. En réalité, cette indétermination renvoie peut-être aux limites d'une analyse localisée. D'autres déterminations, apparemment extérieures, doivent être prises en compte, non pour évacuer l'aspect localisé et spécifique du système étudié, mais pour en rendre compte.

EN GUISE DE CONCLUSION

*LE TERROIR DE BODIBA,
EXPRESSION DES RAPPORTS SOCIAUX DOMINANTS
DANS LA FORMATION SOCIALE IVOIRIENNE
CONTEMPORAINE*

Comment rendre compte de l'évolution du terroir de Bodiba, dans la complexité de ses déterminations ? Il est nécessaire, à ce point, de dépasser le niveau villageois de l'observation et même celui du système local d'économie de plantation, si l'on veut bien ne pas en rester à une explication techniciste. Sans pour autant prétendre insérer le terroir de Bodiba dans le réseau de l'Impérialisme, ce qui n'aurait guère de sens eu égard à notre niveau d'analyse, il convient néanmoins de le replacer dans le contexte des rapports sociaux et donc des classes (même si celles-ci n'ont pas d'existence subjective) au sein de la formation sociale ivoirienne. C'est seulement en se référant à ce contexte global que l'on peut tenter de comprendre le terroir de Bodiba, la composition organique des groupes sociaux qui s'y confrontent, la rationalité et les contradictions de sa dynamique, qui en font l'expression matérialisée d'un système de production fondée sur la petite production paysanne, dans un contexte historique et politique déterminé, et donc transitoire.

Nous tâcherons de déterminer la nature de classe du petit planteur villageois, c'est-à-dire l'articulation de la petite production paysanne au sein du système productif. Nous concluerons sur les conditions de reproduction de l'économie villageoise, ses contradictions éventuelles et le rôle du protagoniste essentiel qu'est l'État.

PLACE ET FONCTION
DE LA PETITE PRODUCTION PAYSANNE :
LA NATURE DE CLASSE DU PETIT PLANTEUR

En gros, deux conceptions opposées sous-tendent la plupart des analyses faites jusqu'ici de la nature de la classe du petit producteur villageois :

LES PLANTEURS
EMBRYONS D'UNE BOURGEOISIE RURALE

L'argument principal est la généralité du rapport salarial au sein des exploitations agricoles, considéré comme le rapport de production capitaliste par excellence. Puisqu'il y a prolétariat rural il y a (ou il devrait y avoir) bourgeoisie rurale.

Cependant, qui dit rapport de production capitaliste dit accumulation de plus-value et reproduction élargie (stricto sensu plus-value réinvestie dans la sphère de la production). Or on est bien obligé de constater que l'accumulation et le réinvestissement semblent faibles d'où les « lamentations » sur les comportements « ostentatoires » et les consommations improductives de cette « bourgeoisie ». C'est en quelque sorte une bourgeoisie qui faillit à sa mission (116).

A L'OPPOSÉ, DEUX CONCEPTIONS VOISINES CONSIDÈRENT LES PLANTEURS
COMME DES PETITS PRODUCTEURS MARCHANDS
OU DES PAYSANS-PROLÉTAIRES

— Dans un cas le planteur tout en étant intégré dans une production marchande se contente de produire pour satisfaire des besoins monétaires plus « sociaux » qu'« économiques ». Cette conception s'appuie d'abord sur la faiblesse générale des revenus des petites exploitations familiales qui sont la norme de l'économie de plantation. Ici il n'y a pas de reproduction élargie (stricto sensu) mais une simple reproduction des conditions de production (117).

— Dans l'autre cas on met l'accent sur l'exploitation dont le paysan est victime de la part du système impérialiste par les biais des termes de l'échange inégal et des prix mondiaux et nationaux auxquels lui sont payés ses produits.

Tout en possédant ses moyens de production, le prix du produit lui permettrait seulement de reconstituer sa force de travail. Le planteur simple producteur de plus-value est dans le camp des exploités et non dans celui des accumulateurs : c'est donc un proléтарisé.

Ces deux « théories » ont des lacunes complémentaires qui nous aiderons à préciser notre propre analyse :

— la première s'en tient au rapport de production immédiat (main-d'œuvre salariée) pour conclure qu'il y a capitalisme *dans* l'agriculture. Elle « oublie » que l'ensemble du monde rural est soumis à la domination du capitalisme par l'intermédiaire d'une bourgeoisie d'État dont les modes d'extorsion de plus-value sont nombreux (fixation des prix, organismes de crédit, sociétés d'État, etc.). Les limites de l'accumulation dans le monde rural ne sont donc pas paradoxales mais sont le produit des rapports liant le monde rural à l'État.

La seconde théorie (dans ses deux versions), au contraire, oppose un monde paysan quasiment

(116) AMIN (S.), 1976.

(117) La reproduction simple s'entend comme le maintien par la production des conditions d'une production inchangée (dans laquelle toute la plus-value est consommée dans la reproduction de cette production). Dans la reproduction élargie la plus-value est capitalisée aux fins d'un élargissement de la production.

« égalitaire » où tout un chacun se trouve placé dans les mêmes conditions face au « monde » extérieur qui le ponctionne (ville, État, impérialisme). Unis dans le malheur les planteurs ne se différencieraient les uns des autres qu'en vertu de mécanismes de reproduction sociale inhérente à leur appartenance culturelle (on aurait ainsi un planteur agni, un planteur gouro). C'est faire fi un peu vite des rapports d'exploitation *internes* et, dans le cas de la Côte d'Ivoire, de la généralité de l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée dépossédée de moyens de production.

Il nous semble donc important d'essayer de préciser la fonction et la place de ce salariat dans le système de production ce que ne font ni l'une ni l'autre des positions théoriques précédentes, soit qu'elles s'en tiennent aux apparences (« salaire ») soit qu'elles le tiennent pour négligeable.

Or, pour comprendre ce salariat, il faut connaître ses rapports spécifiques avec le monde rural des petits planteurs et celui de la bourgeoisie d'État : salariés/planteurs/bourgeoisie d'État.

Face à la ponction réalisée par l'État et les agents économiques locaux du capitalisme, le planteur doit, pour maintenir simplement son niveau de vie, augmenter sa production. Si, en effet, la ponction opérée par kilo de produit augmente, la rémunération du travail du planteur nécessaire à la reconstitution de sa force de travail diminue par kilo. Il doit donc accroître sa production pour reconstituer la rémunération globale. La même condition doit être réalisée dans le cas non plus d'une ponction accrue (par la baisse du prix d'achat du produit) mais d'une augmentation de la valeur nécessaire à la reconstitution de la force de travail du planteur (renchérissement des produits de consommation, incitations à des dépenses monétaires plus importantes : habitat, scolarisation, etc.).

Or, le système des prix relatifs dans lequel il est inséré limite — de lui-même — les possibilités d'investissement en capital pour élever sa production. C'est l'extension continue des plantations en *superficie* (ce qu'on appelle les techniques extensives) qui va lui permettre de répondre à cet impératif. Mais l'élargissement spatial de sa production nécessite soit une intensification ou une augmentation du travail familial, soit l'appel à une force de travail étrangère au groupe domestique. Or, l'existence d'une offre de force de travail bon marché, en particulier voltaïque, a permis la réalisation progressive de la dernière solution. L'utilisation par les petits planteurs de cette force de travail leur permettait donc, en élargissant leur production, de prélever sur leur propre production la quantité de valeur nécessaire à la reproduction sociale du groupe domestique. Cette reproduction *sociale* pouvait certes permettre une reproduction sociale élargie (scolarisation, passage de certains actifs familiaux à des emplois urbains), mais elle se réalisait sur la base d'une reproduction économique *en apparence élargie* (accroissement de la quantité produite) mais *en réalité simple*, si on la ramène à la quantité de valeur nécessaire à la reproduction du groupe domestique (118). La reproduction élargie ne peut se manifester qu'au véritable niveau de la *réalisation* de la valeur du travail utilisé dans les petites exploitations familiales : au niveau de la vente des produits sur le marché mondial par l'appareil d'État et les sociétés étrangères.

Si donc on en reste au niveau général des petites et moyennes exploitations, il y a donc eu élargissement de la production *sans* accumulation capitaliste (rendue impossible par les prélèvements de l'État) grâce à une main-d'œuvre salariée de type capitaliste. Paradoxalement l'omniprésence de rapports de production de type capitaliste dans les campagnes n'induit pas d'accumulation capitaliste et n'est pas non plus le signe d'un capitalisme agraire. Loin de s'étonner qu'il n'y ait pas reproduction élargie de type capitaliste (accumulation) alors que règnent apparemment des rapports de production capitalistes il faut comprendre que l'un implique l'autre.

Lorsqu'il y a accumulation dans la sphère agricole sa source provient soit d'un lien avec des revenus « urbains » (emplois salariés, activités commerciales...) soit de relations privilégiées avec l'appareil d'État (accès aux crédits, aux déclassements de forêts...) colonial ou contemporain.

La « koulakisation » des campagnes émanerait donc plus du monde extérieur aux campagnes qu'elle n'émergerait des activités agricoles elles-mêmes.

Mais ce que le salariat permet, ce n'est pas la simple reproduction d'une unité familiale qui se pérenniserait ; c'est aussi la déperdition-évasion du monde rural. Les phénomènes de forte scolarisation (financés onéreusement par les villageois eux-mêmes), d'urbanisation, d'infrastructure sociale (119), de grande mobilité, ne sont-ils pas permis, voire conditionnés, par la facilité à disposer d'une force de travail

(118) DOZON J.-P., 1975.

(119) L'infrastructure sociale (écoles, dispensaires, foyers, lotissement, etc.) est à la charge des villageois en zone de plantations forestières.

de substitution ? C'est ce que laissent penser d'une part la coïncidence dans le temps entre scolarisation-urbanisation et offre généralisée de main-d'œuvre, d'autre part la corrélation inverse dans les villages du nord de la Côte d'Ivoire entre faible scolarisation, faible exode rural et inexistence d'un volant de main-d'œuvre salariée.

Les possibilités de désengagement du travail productif d'une partie de la main-d'œuvre familiale, les « marges de manœuvre » du monde rural vis-à-vis de l'État ont été *aussi* permises par les ventes de terres, ce qui fonde la profonde unité du mouvement migratoire à la fois vendeur de force de travail et acheteur potentiel de terre. Salariat et vente de terres permettraient ainsi au paysan-plantateur d'échapper à une condition de paysan-prolétaire sans lui permettre pour autant d'accéder de par ses propres activités agricoles au statut de planteur bourgeois.

Il reste cependant qu'un certain nombre d'exploitations ont la possibilité, par une utilisation plus grande de salariés, d'exploiter cette main-d'œuvre au-delà de la quantité nécessaire à leur reproduction simple (120). Dans ce cas, on a certes quelques cas de « koulaks », mais leur nombre est faible et, surtout, leur pouvoir d'accumulation est très limité.

En résumé, le salariat utilisé par les planteurs villageois est avant tout une force de travail dont l'exploitation (121) par les planteurs permet à ces derniers de compenser la surexploitation par l'État et le capitalisme central. Il ne s'agit pas seulement, pour la masse des petits planteurs, d'un « bonus » fourni par de plus exploités qu'eux, mais d'une condition nécessaire à leur propre reproduction eu égard aux ponctions dont ils sont l'objet soit directement (prix des produits, etc.) soit indirectement (incitations à des dépenses portant sur des biens industriels, reproduction sociale élargie : scolarisation, emplois urbains). Ceci bien entendu dans les conditions qui prévalaient il y a encore quelques années.

LA REPRODUCTION SOCIALE DE LA PETITE PRODUCTION PAYSANNE ET SES CONTRADICTIONS

Or, il est clair que ce système butte à terme sur ses propres limites : l'extensivité pose le problème des réserves forestières, problème d'autant plus important qu'il ne concerne pas seulement l'équilibre écologique du système mais le moteur même de son fonctionnement : dans une mesure importante, le salarié agricole vend sa force de travail pour pouvoir accéder ensuite lui-même à la terre. D'où la spécificité du rapport social exploitant-salarié. D'où aussi l'acceptation par la main-d'œuvre salariée d'un taux d'exploitation élevé. Or, si cette possibilité d'accéder à la terre lui est de plus en plus fermée localement, ou bien il ira là où cela lui est encore possible (exemple : le sud-ouest ivoirien) ou bien il exigera des termes du contrat de travail plus avantageux pour lui (et d'abord en refusant certains types de contrat de travail, comme le salariat au mois, au profit d'autres types : « métayage », « contrats »...). Enfin, ce système extensif se heurte de front dans un contexte de pénurie foncière à d'autres intérêts : ceux de l'industrie du bois et ceux de la bourgeoisie désireuse de se tailler des domaines fonciers importants.

Non seulement l'extension du système secrète ses propres limites au niveau foncier, mais encore au niveau de l'approvisionnement en force de travail : l'accès à la terre des salariés détourne une masse considérable de main-d'œuvre agricole, l'extension des plantations nécessite une main-d'œuvre accrue, enfin le développement des secteurs industriels et agro-industriels est un concurrent à la demande de main-d'œuvre rurale de plantation. Là-dessus se greffent des facteurs tels que la prise de conscience par

(120) En particulier par le jeu des différents types d'utilisation de main-d'œuvre salariée qui, comme on l'a indiqué, offrent des possibilités différentielles d'extorsion de sur-travail.

(121) Dans les conditions particulières sur lesquelles on a insisté dans le texte et qui font que cette main-d'œuvre salariée n'est pas directement assimilable au salariat des pays capitalistes centraux.

des travailleurs étrangers d'un climat xénophobe ou les prétentions accrues de l'État voltaïque à monnayer l'apport de ses travailleurs à l'économie ivoirienne (122).

Bref, le système doit brutalement s'adapter au problème de la raréfaction relative du volant de main-d'œuvre le plus directement exploitable, conjointement à celui de la raréfaction relative des terres disponibles.

L'ÉTAT ET LA PETITE PRODUCTION PAYSANNE

Dans cette nouvelle conjoncture, l'État a, dans un premier temps, fortement augmenté les prix d'achat au producteur pour pallier l'inflation générale des prix des denrées de consommation et le coût croissant de la main-d'œuvre. Ce « sacrifice » n'a cependant été qu'un remède provisoire : les budgets familiaux montrent bien que ce bienfait n'a en rien freiné la dégradation du niveau de vie de la paysannerie. L'État, conscient du phénomène, ne peut cependant continuer dans cette voie de rattrapage incessant sous peine de remettre en cause l'accumulation « nationale » faite au détriment du monde rural et d'autre part il se heurte à la résistance de plus en plus ouverte de l'État-fournisseur de main-d'œuvre (la Haute-Volta) qui veut aussi faire son accumulation sur sa « denrée » d'exportation. Devant ces contradictions insolubles, l'État ivoirien doit élaborer une nouvelle stratégie face au monde rural.

Dans le Plan quinquennal 1971-1975, le thème central est l'intensification des techniques qui peut seule permettre d'économiser la terre et la main-d'œuvre. Au niveau des petites et moyennes plantations individuelles villageoises, cette stratégie se heurte à l'impossibilité, ou tout au moins à la grande difficulté, pour le paysan, de prélever sur ses ressources de quoi s'équiper pour accroître le rendement de ses plantations (123). Dans le même sens, toute politique de crédit se heurte à l'absence de garantie qu'offre le petit planteur individuel. Il est d'autre part très difficile, en l'état actuel des choses, d'accroître la main-d'œuvre familiale en mettant tous les Ivoiriens au travail (jeunes, scolarisés, et tous candidats à l'exode rural). Il s'agit donc de mettre en œuvre une politique agricole qui permette à l'exploitation familiale de se reproduire de façon satisfaisante tout en produisant la plus-value nécessaire à l'État et, au moins dans un premier temps, sans recourir à une intensification très forte des cultures : il faut donc agir sur les coûts variables de la production et de la commercialisation.

D'où la faveur croissante de toute mesure tendant à contrôler la commercialisation des produits, du moins entre le producteur direct et Abidjan (encouragements aux coopératives de commercialisation, prise en charge par les sociétés d'intervention sectorielle - Soderiz, Sodepalm, etc. — de la commercialisation). Cela permet, si le mécanisme fonctionne bien, d'éviter à l'exploitant un certain manque à gagner sans abaisser la ponction réalisée par l'État.

Mais les économies ainsi réalisées restent limitées et surtout ne peuvent pallier le problème de la main-d'œuvre. D'où la mise en place de projets d'intervention au niveau des structures de production : encadrement et surtout coopératives de production (en particulier dans le cadre du Cenapéc). Il s'agit donc de socialiser le travail sous la forme d'une coopération simple encadrée, évitant dans la mesure du possible aux exploitants individuels de recourir à de la main-d'œuvre salariée. Cela permettrait d'économiser dans ce secteur de la main-d'œuvre (souvent étrangère), dont l'agro-industrie et les plantations de propriétaires absentéistes sont par ailleurs demandeuses. Cela permettrait aussi à l'État ivoirien de contrôler davantage, économiquement et politiquement, l'ensemble des petits producteurs paysans, qui risquent de se montrer moins dociles face à la dégradation de leurs conditions de production. En ce sens, l'encadrement dont ils seraient l'objet, manifesterait une véritable prolétarianisation. La prolétarianisation du petit producteur paysan ne se réaliserait pas par son expropriation mais par son

(122) Les rapports entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta illustrent un cas de figure : celui des rapports entre une formation sociale périphérique et sa propre périphérie. Nous ne nous étendrons pas sur ce point, mais il est évident que la stabilisation ou la déstabilisation des relations entre l'économie de plantation ivoirienne et les formations sociales extérieures fournisseuses de main-d'œuvre est un élément important de la reproduction du système.

(123) Les « habitudes » du paysan étant plutôt une conséquence qu'une cause et servant bien souvent d'alibi.

contrôle direct par l'État. Il tendrait alors à se rapprocher du paysan simple producteur de plus-value sous la forme du travailleur à domicile (124).

Comme, d'autre part, les Sociétés de développement (les « Sodé ») buttent elles-mêmes sur les problèmes de la main-d'œuvre et de leur rentabilité, elles tendent à remettre en question leur stratégie agro-industrielle au profit de la vraie petite production familiale encadrée et contrôlée.

Cela, bien sûr, n'est encore qu'une amorce de stratégie, mais déjà bien décelable à Bodiba. En attendant, d'autres mesures sont envisagées ou continuent d'être encouragées, même si leur efficacité est toute relative : fixation des jeunes dans les villages (et là aussi, significativement, les coopératives sont désignées comme des instruments privilégiés de l'action) et, phénomène nouveau, prise en considération de la commercialisation et de l'approvisionnement des produits vivriers. Le but de cette nouvelle préoccupation est d'importance puisqu'elle peut permettre l'accroissement de la plus-value relative en agissant sur le coût de la reproduction de la force de travail paysanne (125).

La stratégie de l'intensification des techniques n'est pas non plus oubliée. Au niveau de la petite production paysanne, il s'agit de rendre possible l'accès au crédit, et donc à un équipement contrôlé et encadré. Là encore, les groupements coopératifs sont destinés à jouer un rôle important. Le regroupement des petits producteurs permet une garantie plus fiable de remboursement, donc la possibilité d'hypothèque. Le souci parallèle des autorités de rendre possible un cadastrage et d'élaborer un véritable code foncier — jusqu'alors impossible — va dans le même sens (126). Le secteur petit-paysan pourra alors financer par endettement l'accroissement de sa productivité, en restant étroitement dépendant du secteur d'État.

*
**

En définitive, le terroir de Bodiba ne se comprend que par référence à son insertion dans une société globale en transition, caractérisée encore par une phase d'accumulation primitive dans un contexte capitaliste dominé. Les changements sociaux qui affectent alors les classes dirigeantes nées avec l'Indépendance se répercutent sur la petite production paysanne, selon des perspectives qui restent encore indéterminées puisque soumises aux rapports de force extérieurs, mais qui, par ailleurs obéissent à la volonté consciente des classes dominantes.

« Ainsi, dans l'agriculture, les actions de développement entreprises vont se poursuivre, mais, dès maintenant, nous allons aller plus loin et nous attacher à favoriser l'émergence d'une classe paysanne moderne à partir d'exploitations familiales de taille moyenne. C'est une mutation sociale extrêmement importante à laquelle nous allons nous attaquer, susceptible de modifier considérablement la physiologie sociale de la population rurale ». (Interview du ministre Mohamed Diawara, à propos du Plan 1976-1980, *Fraternité-Matin* du 5 janvier 1977).

A cet égard, le terroir de Bodiba, surtout dans sa phase de gestion de la pénurie forestière, nous donne une illustration de ces changements. Sans doute, en Côte d'Ivoire, ceux-ci prendront-ils des aspects différents selon les régions et l'histoire locale du développement de l'économie de plantation. Mais soyons certains que les options choisies ne laissent guère le choix au petit paysan ou aux jeunes ruraux : les incertitudes de l'exode rural ou la prolétarianisation sur place.

(124) Cf. DOZON (J.-P.), 1975. *Problématique rizicole dans la région de Gagnoa*, op. cit., p. 92.

(125) Encore que les organismes chargés d'étudier ce problème soient victimes d'une vision simplificatrice des choses : d'un côté des producteurs de vivriers qui commercialisent soit systématiquement soit sporadiquement, de l'autre les non-producteurs de vivriers, contraints d'en acheter. Or, en milieu rural, il est très fréquent, en général, de vendre et d'acheter du vivrier dans une même exploitation familiale durant un même cycle agricole. Cela est vrai même au niveau d'un seul produit (ex. : le riz dans le Centre-Ouest). Donc, non seulement le schéma de l'auto-subsistance rurale n'est pas réalisé dans les faits, mais encore le schéma inverse du recours au marché des produits vivriers pour les producteurs agricoles eux-mêmes se complique singulièrement puisque, sous l'effet de nécessités conjoncturelles, un paysan peut avoir à racheter plus tard ce qu'il a déjà vendu (signe d'une dégradation de son niveau de vie ?).

(126) On pourra, si cette perspective se confirme, comparer valablement les petites plantations aux exploitations familiales occidentales. Là, note K. VERGOPOULOS, la disparition de la classe des propriétaires fonciers, donc de la rente foncière qu'elle détenait, au profit de la petite propriété paysanne, a permis au capitalisme industriel dominant de réaliser une ponction accrue de plus-value. (Cf. K. VERGOPOULOS et S. AMIN, Paris, 1976, pp. 63-284).

ÉPILOGUE : BODIBA EN 1976

LA GESTION DE LA PÉNURIE ET SES CONSÉQUENCES SOCIALES

Deux brefs séjours en 1977 et 1978 ont permis de mesurer les suites de la situation qui prévalait en 1973 sur le terroir de Bodiba.

Certains phénomènes se sont amplifiés, au point d'atteindre une situation limite : c'est le cas de la saturation foncière. Ce faisant, et en relation avec des processus déjà entamés comme la différenciation croissante des exploitations, on voit de nouveaux phénomènes apparaître, témoignant du passage d'un seuil qualitatif : c'est le cas en particulier de la marginalisation de petits exploitants et de jeunes hommes s'efforçant d'accéder à la terre. Leurs réponses à la situation immédiate sont lourdes de conséquences sociales préoccupantes : vente de plantations sur pied, exode rural par impossibilité d'accéder à la terre et, enfin, manifestations de mécontentement.

LA SITUATION FONCIÈRE ET L'ÉVOLUTION DES CULTURES

La carte 14 complète le jeu de cartes historiques commenté précédemment. Elle montre l'occupation des principaux îlots forestiers encore inexploités. L'avancée des cultures est surtout due aux extensions de plantations déjà existantes par les planteurs gban, mais surtout baoulé. Les nouvelles parcelles mises en valeur sont peu nombreuses. Paradoxalement, ce sont les Voltaïques qui en sont les principaux auteurs, mais nous verrons plus loin qu'il s'agit de petites parcelles peu productives. Enfin, il faut noter un fait nouveau, dont les conséquences sont extrêmement importantes et sur lequel nous reviendrons : la vente par des autochtones non pas de forêt, mais de plantations sur pied.

Le tableau 12 résume la situation (127). Examinons ces données, dans un premier temps, par groupe ethnique.

LES AUTOCHTONES

L'extension de plantations existantes est le phénomène dominant. Elle touche 21 planteurs et concerne principalement des cacaoyères. Il s'agit en général d'extension en forêt noire, donc éloignées du village. Dans quelques cas, ces extensions autochtones contribuent à bloquer l'extension de plantations étrangères.

Les régénérations d'anciennes caféières abandonnées sont le fait de cinq planteurs. Nous verrons plus loin qu'il s'agit surtout d'exploitants particuliers : jeunes hommes pour qui c'est la seule possibilité d'accéder à la terre. Il s'agit donc plutôt d'ouverture de nouvelles parcelles que de régénération au sein d'une exploitation en production.

TABLEAU 12
Évolution de la situation foncière par parcelles nouvelles à Bodiba de 1973 à 1978

	GBAN			BAOULE			TAGOUANA			DIOULA			VOLTAIQUE			ENSEMBLE		
	Café	Cacao	Total	Café	Cacao	Total	Café	Cacao	Total	Café	Cacao	Total	Café	Cacao	Total	Café	Cacao	Total
Extension de parcelles	4	17	21	2	17	19	-	5	5	2	3	5	7	2	9	15	44	58
Régénération *	5	-	5	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	5	1	6
Nouvelles parcelles	2	3	5	1	7	8	-	2	2	2	2	4	13	1	14	18	15	33
Achat de plantation sur pied	-	-	-	3	1	4	-	-	-	-	-	-	3	3	6	6	4	10
Total	11	20	31	6	25	31	-	8	8	4	5	9	23	6	29	44	64	108

* Non compris la régénération ou le replant des plantations incendiées.

A ceux-là, s'ajoutent seulement quatre planteurs ayant ouvert cinq nouvelles parcelles. Dans un cas, il s'agit manifestement du verrouillage par une petite défriche du couloir d'extension d'une plantation allochtone.

Dans l'ensemble, ces nouvelles cultures concernent autant le café que le cacao.

LES BAOULÉ

L'agrandissement des superficies cultivées par eux est surtout la conséquence d'une extension des plantations déjà existantes, dont une partie importante est maintenant productive. C'est le cas de 11 planteurs. Leur extension a déjà dépassé les limites du terroir et, avec l'accord du village voisin de Bokeda, la plupart de ces planteurs sont maintenant « à cheval » sur deux terroirs villageois. La presque totalité des extensions se fait en cacaoyères (seulement deux en café).

Huit nouvelles parcelles ont été cédées à des Baoulé par des autochtones. Parmi celles-ci, six l'ont été à des planteurs déjà exploitants sur le terroir, deux autres à de nouveaux exploitants : un « cumulateur » déjà exploitant dans le village gban de Louha et une épouse du chef de campement baoulé d'Alokokofikro. Ici encore, c'est principalement du cacao (sept parcelles sur huit) qui est planté.

(127) Les cultures nouvelles sont indiquées approximativement sur la carte 14. Cela ne nous permet pas de mesurer les superficies de manière suffisamment exacte.

BODIBA

par J.-P. CHAUVEAU et J. RICHARD

CARTE DES DÉFRICHEMENTS

CULTURES ARBUSTIVES

1974-1978

TERRES DE GLIGBA

GODA 

MEDA 

SOBODIE 

DÉFRICHEMENTS DURANT LA PÉRIODE

AUTOCHTONES 

ALLOCHTONES

Baoulé 

Dioula 

Tagouana 

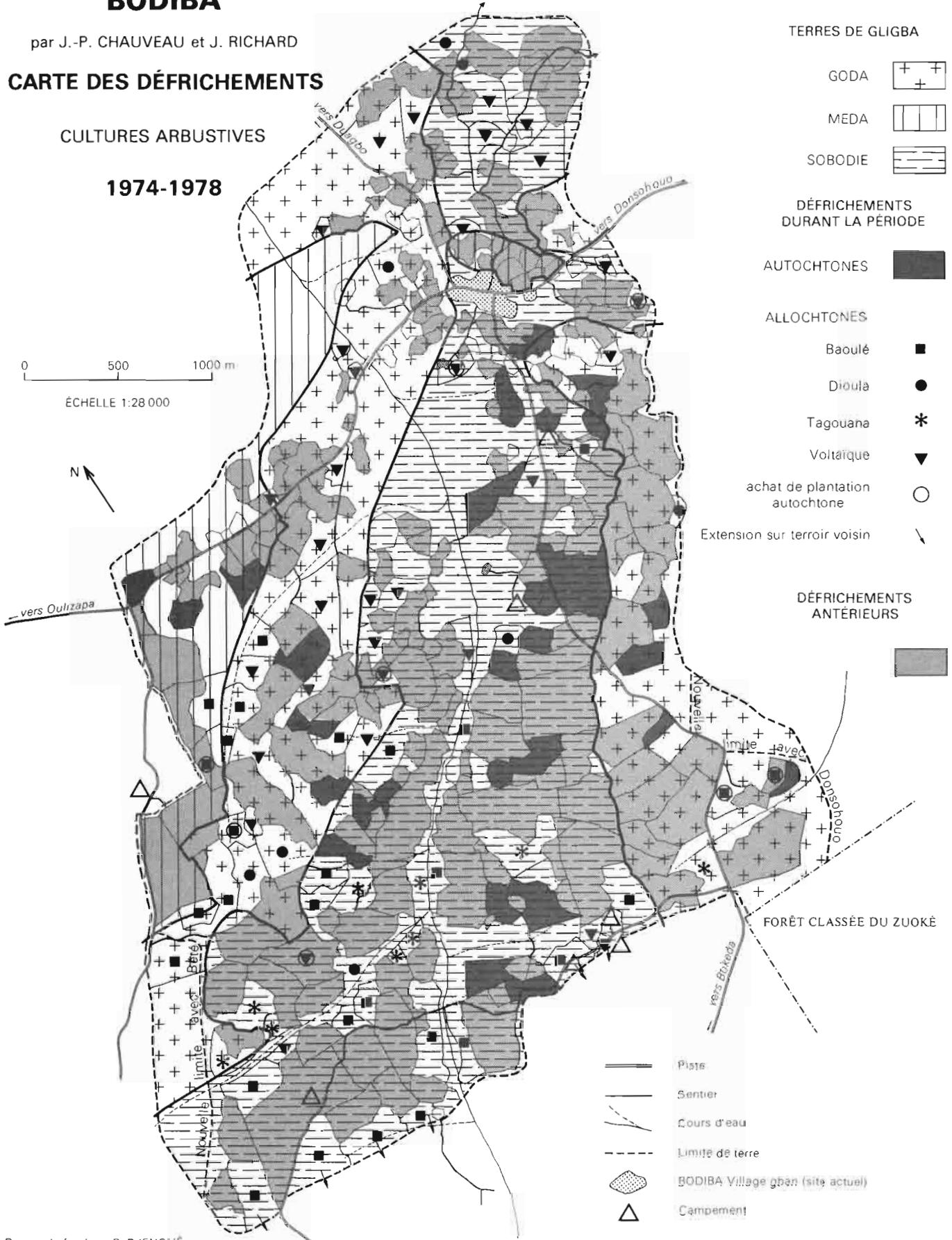
Voltaïque 

achat de plantation autochtone 

Extension sur terroir voisin 

DÉFRICHEMENTS ANTERIEURS 

0 500 1000 m
ÉCHELLE 1:28 000



-  Piste
-  Sentier
-  Cours d'eau
-  Limite de terre
-  BODIBA Village gbán (site actuel)
-  Campement

Un événement fondamental s'est cependant produit chez les Baoulé : la vente à quatre d'entre eux, par des autochtones, de plantations sur pied. Il s'agit de trois caféières (dont une en production) et d'une cacaoyère. Une des caféières achetées (avec sa réserve afférente) a déjà donné lieu à extension en cacao.

Dans l'ensemble, le cacao conserve donc sa place préférentielle chez les Baoulé. L'extension des cultures baoulé se situe évidemment dans la zone méridionale du terroir, qu'ils occupaient anciennement.

TAGOUANA ET DIOULA

Parmi les Tagouana cinq planteurs ont pu agrandir leurs exploitations mais dans d'étroites limites. Deux autres ont pu acquérir de nouvelles parcelles très petites. La faiblesse de ces emprises spatiales s'explique par le manque de possibilité d'extension de leurs plantations qu'enserrent les exploitations allochtones, baoulé en particulier, au sud du terroir.

En ce qui concerne les Dioula, deux d'entre eux, résidant dans le village voisin de Guepahouo, ont ouvert deux nouvelles parcelles : l'une en café, l'autre en cacao. Toutes deux situées sur des terres sableuses sont de qualité médiocre. Il en est de même pour les portions acquises par deux nouveaux venus qui n'ont pu s'installer que sur d'anciennes jachères de cultures vivrières. Il est certain que le déménagement du quartier dioula de Bodiba à Sakahouo, distant de six kilomètres gêne l'activité de ses ressortissants qui préfèrent à présent rechercher des terres à proximité de leur nouveau lieu de résidence.

LES VOLTAÏQUES

A première vue, ils semblent bénéficier dans cette période d'une expansion notable de leurs cultures pérennes : neuf extensions (sept en café, deux en cacao) et surtout quatorze parcelles nouvelles, la plupart du fait d'exploitants déjà en activité à Bodiba quasiment toutes en café).

En réalité, la taille d'un certain nombre d'entre elles est très réduite ; ces parcelles ou ces extensions sont ouvertes sur des terres de bas-fond ou sableuses très médiocres. Les autochtones qui les cèdent, reçoivent en contrepartie une somme quelquefois importante compte tenu de la qualité des sols (128) ; les Voltaïques y cultivent d'abord du vivrier et tentent ensuite d'y planter du café (moins exigeant que le cacao qui ne pourrait pousser sur ces sols). Parfois, deux ou trois ans plus tard, le Voltaïque est contraint d'abandonner sa plantation qui végète, sans récupérer pour autant sa mise de fond. Il faut noter également, dans ce dernier levé de terroir, la « récupération » par un autochtone d'une parcelle de jeunes caféiers plantés par un Voltaïque après une année de culture vivrière, sans l'autorisation du villageois.

Le nombre élevé d'extensions ou de nouvelles parcelles par les Voltaïques entre 1973 et 1978 ne doit donc pas faire illusion : il s'agit là de l'utilisation de « restes » plus que d'une mise en valeur intéressante. Cela traduit toujours un rapport de force au désavantage des Voltaïques, toujours cantonnés dans leur rôle de fournisseurs de force de travail. L'éparpillement des parcelles mises en valeur durant cette période, dont un certain nombre se situent sur les jachères proches du village, témoigne de ce mode « résiduel » de mise en valeur. Le café est la seule culture pérenne possible sur ces sols pauvres.

En résumé, la période 1974-1978 a vu l'extension des cultures partout où cela était encore possible et surtout par deux groupes : les autochtones qui conservaient quelques réserves, et les Baoulé par extension sur leur réserve, achat de parcelles et achat de plantation sur pied.

Dans l'ensemble, le cacao domine dans les nouvelles plantations, mais un certain intérêt pour le café se dessine. Cet intérêt nouveau pour le café correspond à la mauvaise qualité des sols mis en valeur (anciennes jachères, bas-fond, régénération de vieux caféiers) et aussi au délai plus bref d'arrivée en production du café par rapport au cacao (trois ans au lieu de quatre à cinq ans).

Signalons enfin que : la sécheresse a sévi durant ces dernières années, elle a entraîné la disparition de quelques cacaoyères et des incendies de plantations lors des brûlis (3 cas) ; la limite ouest du terroir

(128) Une quinzaine de milliers de francs.

a dû être réajustée au détriment de Bodiba, avec la mise en exploitation récente par les Bété et leurs étrangers baoulé de la marge orientale de leur terroir. En même temps que la saturation foncière à Bodiba atteint un point limite, on constate le même phénomène sur les terroirs voisins.

Après ces observations sur la situation foncière et les cultures, prêtons attention à la situation socio-économique des exploitants eux-mêmes.

DIFFÉRENCIATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS : ACCUMULATION ET MARGINALISATION

Dans ce contexte de gestion de la pénurie, on constate un processus à deux faces : accumulation par les planteurs les plus importants, marginalisation des petits planteurs et des jeunes sans terre. Les modalités de ce processus varient selon les groupes ethniques, nous amènent à examiner successivement leurs cas ; on observe une convergence vers une dynamique générale de différenciation qui dépasse le cadre ethnique, tel qu'il est donné localement.

ACCUMULATION ET MARGINALISATION CHEZ LES PLANTEURS GBAN AUTOCHTONES

Si l'on reprend les données du tableau 12, on constate que les extensions, les régénérations de vieilles plantations et l'ouverture de nouvelles parcelles correspondent à des exploitants bien différenciés. Il faut aussi faire intervenir les héritages et les ventes de parcelles pour comprendre les faits.

TABLEAU 13
Évolution des superficies cultivées chez les autochtones selon la taille des exploitations en 1973

	Petits planteurs (3 ha et moins)	Moyens planteurs (4 à 7 ha)	Gros planteurs (8 ha et plus)	Total
Extension de plantations	4	7	10 (dont 4 supérieurs à 10 ha)	21
Défrichement de nouvelles parcelles	3	2		5
Régénération de plantations abandonnées	5 (non planteurs en 1973)			5
Héritage de plantations	5 (dont 3 non planteurs en 1973)	1	4 (dont 3 supérieurs à 10 ha)	10
Vente de plantations sur pied	4	2	1	7

(*) Superficie moyenne par exploitation en 1973 : 5 ha.

Ainsi, les extensions sont surtout le fait des gros planteurs. Le plus gros producteur du village est l'auteur de l'extension la plus importante (en trois parcelles). Parmi les petits planteurs ayant pratiqué des extensions, l'un l'a fait après avoir bénéficié d'un héritage important (9 hectares) qui le place désormais parmi les plus gros planteurs. Il possède d'ailleurs une autre activité (menuisier) qui lui assure

un revenu complémentaire. Un autre petit planteur ayant pratiqué une extension entre 1973 et 1976 a dû revendre à un Baoulé la totalité de sa plantation sur pied quelques mois plus tard, pour faire face à des problèmes matrimoniaux. Enfin, deux jeunes célibataires tentent de s'agrandir avec leur seule force de travail.

L'ouverture de nouvelles parcelles est le fait de moyens et petits planteurs. Dans tous les cas, il s'agit de défrichements tactiques, de faible dimension, pour bloquer l'extension des plantations allochtones.

La régénération de vieilles plantations a été pratiquée par cinq planteurs. Il s'agit de trois jeunes, non-planteurs en 1973, pour qui la régénération de petites parcelles abandonnées représente la seule chance d'accéder à la terre, (l'un d'entre eux après en avoir hérité). Dans un autre cas, il s'agit d'un salarié citadin retourné au village après un petit héritage. Le dernier cas est celui d'un petit planteur âgé, régénérant une partie de sa plantation vieillie.

Les héritages ont bénéficié apparemment autant aux petits qu'aux gros planteurs. Les petits se sont partagés 15 hectares, le moyen planteur a ainsi acquis 1 hectare, les plus gros 9 hectares au total. Mais, d'une part, par rapport à l'importance respective de ces catégories, on constate que les gros planteurs continuent à bénéficier plus souvent des héritages entre collatéraux que les petits. D'autre part, parmi les petits planteurs qui en ont bénéficié, trois étaient non planteurs en 1973 et ont hérité de vieilles plantations improductives qu'ils ont dû régénérer. Un seul héritage important (8 hectares de cultures pérennes) a bénéficié à un petit planteur (1 hectare en 1973).

Au total, l'évolution des superficies et les cessions de plantations ont surtout bénéficié aux plus gros exploitants, qui accentuent ainsi l'écart entre leur potentiel économique et celui des autres villageois. Dans le même temps, seulement quatre jeunes hommes, déjà mariés, ont pu accéder à la terre sur des petites parcelles de plantations vieilles.

Pendant la même période, sept planteurs ont vendu des plantations sur pied. Pour cinq d'entre eux cela a abouti à une expropriation totale : 4 petits planteurs et un moyen planteur. Chez les premiers la vieillesse dans deux cas, des problèmes matrimoniaux et de graves ennuis de santé pour les deux autres en sont les raisons. Quant au dernier, coutumier de ventes illicites de terres qui ne lui appartenaient pas, il a dû, pour faire face aux multiples procès qui lui étaient intentés, vendre son unique plantation en trois lots.

Pour les deux derniers, un moyen exploitant a dû se défaire d'une partie de sa plantation pour faire face à l'entretien de sa cour ; le gros exploitant s'est en fait débarrassé d'une parcelle non entretenue par manque de main-d'œuvre.

Face à une certaine accumulation de la part des plus gros exploitants, les ventes de plantations sur pied traduisent une véritable marginalisation des petits et, dans certains cas, de moyens planteurs. Les jeunes hommes essayant d'accéder à la terre n'échappent pas à ce phénomène de marginalisation : la régénération de vieilles plantations exigües ne constituent qu'un pis-aller dont on voit mal sur quoi il peut déboucher.

Il faut enfin noter que, par rapport aux disponibilités en terre par gligba, l'avantage dont disposait les Goda se restreint. C'est en effet sur leurs terres que les exploitants (en particulier les plus gros) ont étendu le plus leurs plantations existantes. D'autre part, c'est dans cette gligba (129) que deux citadins, ayant échoué dans leur aventure urbaine, sont revenus tenter leur chance de planteur, occupant encore une partie des terres vacantes. Toutes les gligba se trouvent ainsi sur un pied d'égalité face au blocage foncier.

LES CESSIONS AUX ÉTRANGERS

On constate que ce sont les mêmes individus qui ont cédé la terre entre 1973 et 1978 et durant les périodes antérieures. On a affaire soit à des aînés de lignages qui se sont appropriés des réserves et ne disposent pas d'un potentiel de mise en valeur important (main-d'œuvre familiale et salariée), soit à des petits planteurs, assez âgés, en butte à des difficultés de subsistance. Parmi ces derniers, deux ont

(129) Caractérisée par un plus fort taux d'émigration urbaine que les autres.

vendu également des plantations sur pied à des étrangers. Un autre, aux abois, s'est fait une spécialité de vendre des parcelles de forêt classée, ce qui évidemment lui vaut quelques ennuis administratifs. Deux seuls gros planteurs parmi ces cédants de terre : pour l'un, il s'agit d'un cas accidentel : c'est le plus gros producteur du village qui a vendu par mesure de rétorsion une parcelle attribuée à un « frère » de gligba, celui-ci ayant vendu à un étranger une partie de la réserve de forêt de l'autre. Le deuxième est un gros exploitant, mais producteur moyen par manque de main-d'œuvre et d'assise financière.

Ces cessions recouvrent des situations conflictuelles graves : on voit intervenir des mesures de rétorsion entre ressortissants de même gligba ; on tente d'utiliser indûment des réserves. La gligba Goda, qui disposait des plus fortes réserves, est aussi celle qui a cédé le plus de terre aux étrangers (130). La pression foncière est généralisée.

LES ÉTRANGERS : LES « CUMULATEURS » ET LES AUTRES

Parmi les planteurs allochtones, l'affermissement du contrôle foncier par ceux que nous avons appelé les cumulateurs est un phénomène sensible.

Mis à part le cas des exploitants voltaïques, dont nous avons déjà précisé les particularités lors de l'analyse de la situation foncière entre 1973 et 1978, on constate en effet que les défrichements de parcelles nouvelles sont essentiellement le fait de cumulateurs : deux Dioula du village voisin de Guepahou ; un Tagouana déjà propriétaire d'une plantation à Bodiba et à Doukouya ; un Baoulé nouveau venu, propriétaire d'une plantation en production à Louha ; enfin, fait significatif, une épouse du chef du principal campement baoulé, lui-même cumulant des plantations en pays gouro, à Bodiba et sur le terroir voisin de Bokéda, a ouvert une parcelle de cacaoyers à son propre compte.

Parmi les extensions de plantations déjà existantes, les principales sont le fait de cumulateurs. Les six Baoulé cumulateurs augmentent leurs superficies, dépassant les limites du terroir de Bodiba pour attaquer profondément celui de Bokéda. Un planteur baoulé est décédé et son héritier, son propre frère, est propriétaire d'une autre plantation à Doukouya. Il bénéficie donc aussi des extensions importantes pratiquées par son frère avant sa mort.

Face à l'augmentation des superficies cultivées, les étrangers eux-mêmes éprouvent des difficultés à contenir le « dynamisme » de quelques-uns d'entre eux. Les conflits entre étrangers surgissent. Alors que les relations entre Tagouana et Baoulé étaient jusqu'alors sereines, des contestations foncières surgissent entre eux, particulièrement entre deux cumulateurs importants.

Face au dynamisme des cumulateurs, un certain nombre de planteurs moyens éprouvent des difficultés à s'agrandir. Quelques-uns, bien que déjà propriétaires de plantations à Bokéda, sont contraints d'acheter des plantations sur pied aux autochtones. C'est le cas de trois Baoulé. Un quatrième acheteur de plantation est un nouveau venu. Dans aucun de ces achats, il ne s'agit de cumulateurs. Dans un autre cas, un petit planteur baoulé, dans l'impossibilité de sortir des limites de sa parcelle exiguë et au sol médiocre, a préféré partir tenter sa chance ailleurs. La marginalisation des petits planteurs touche aussi les allochtones...

Dans ce contexte, le campement d'Alokokofikro, où se concentrent les principaux cumulateurs baoulé, tend à devenir un pôle économique, quitte à concurrencer le village-hôte de Bodiba. La commercialisation à grande échelle de produits vivriers (igname, banane, mais aussi légumes et condiments par les femmes) y attire les acheteurs de Distripac (131), le campement est construit « en dur » et ses ressortissants ont tracé une nouvelle et large piste, n'hésitant pas à détourner par leur campement, à l'aide d'un panneau de signalisation, le trafic de la piste directe Bokéda-Bodiba.

(130) Pour les Mèda : 2 cessions ; pour les Goda, 14 et pour les Sobodié, 12. On constate une proportionnalité entre le degré de disponibilité en terre en 1973 et les cessions aux étrangers intervenues depuis lors.

(131) Organisme de collecte et de vente de produits vivriers sur les marchés urbains.

PROBLÈMES DE PRODUCTION

Pour mémoire, signalons quelques problèmes délicats qui se sont posés dans la période 1973-1978. Tous étaient déjà sensibles lors des périodes antérieures.

LE MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE SES CONSÉQUENCES ET SES PALLIATIFS

Durant la campagne 1973-1974, aucun mensuel ne fut plus employé chez les autochtones. Chez les allochtones, baoulé tout spécialement, les mensuels se firent très rares. Ceux qui avaient été embauchés auparavant n'acceptèrent de travailler que comme métayers et contractuels (cumulant souvent les deux types d'emploi).

Chez les Baoulé, cette pénurie de main-d'œuvre salariée est compensée en partie par l'aide de parents. Une enquête rapide sur 8 planteurs d'Alokokofikro montre bien une certaine substitution, parmi ceux qui, ces dernières années, utilisaient des mensuels, de ces derniers par des aides familiaux (en général des neveux). Certains utilisent des Baoulé « six-mois », comme auparavant. Enfin, ceux qui n'avaient pas auparavant recours aux mensuels, reçoivent aussi une aide familiale supplémentaire (neveux aussi en général) pour faire face à l'extension des cultures (132).

Chez les autochtones, la main-d'œuvre salariée ne trouve guère de substitut familial. Durant ces dernières années, certaines parcelles de café n'ont pu être récoltées, faute de main-d'œuvre. On se tourne vers des solutions hypothétiques pour résoudre ce problème : la contribution de grands groupes d'entraide constitués sur la base du *kpɛ* (clans matrilineaires). Mais la réalisation de ce projet ne semble guère facile (peut-être par méfiance à l'égard des initiateurs, qui sont des exploitants importants).

LA PRODUCTION VIVRIÈRE

A partir de 1974, l'augmentation du prix du riz décidée par le gouvernement et appliqué par la SODERIZ (Société d'État pour le développement et la collecte de la production rizicole) a entraîné une forte production et une commercialisation conséquente de riz pluvial (133). Les principaux bénéficiaires du revenu tiré de cette production ont été les gros exploitants, qui possèdent aussi le nombre d'épouses le plus élevé. Ce sont en effet aux femmes qu'incombe cette culture, hormis le défrichement de la parcelle. On a vu à cette occasion l'utilisation par les cultivatrices gban de femmes étrangères (voltaïques surtout) pour la cueillette et le portage de la récolte (contre paiement en paddy).

Certains jeunes hommes, mariés mais sans plantation, ont mis à profit cette conjoncture pour se procurer un certain revenu.

L'augmentation indéniable de la production de riz n'élimine pas un certain nombre de problèmes relatifs au vivrier :

- Épuisement des sols, dont les signes précurseurs en 1973 s'aggravent depuis avec l'accroissement des rizières et l'extension des cultures pérennes sur des terres jusqu'alors réservées aux cultures vivrières.
- Problèmes d'approvisionnement en banane plantain, avec la sécheresse qui a affecté la région durant les deux dernières années et l'extension des cacaoyères où ne peuvent pousser les bananiers. De plus en plus, les autochtones sont contraints d'acheter des bananes aux Boulé des campements voisins, qui bénéficient de vastes défrichements nouveaux.

(132) Il s'agit là d'une spécification, dans un contexte précis, de la relation de non-complémentarité entre main-d'œuvre familiale et main-d'œuvre salariée.

(133) Le prix d'achat au producteur (sur le lieu de la production) est passé de 40 à 65 francs. Mais les intermédiaires dioula ont pu acheter à un prix inférieur selon les conjonctures.

— Problème de la commercialisation croissante du vivrier au sein même de la population villageoise. Ainsi, à Bodiba, on constate que l'achat de riz est très répandu et constitue un poste significatif dans les dépenses, y compris dans les ménages qui le cultivent.

LES RÉPONSES PAYSANNES À LA SITUATION

Face aux divers et graves problèmes qui se posent, et dont ils sont très conscients, les paysans opposent un certain nombre de réactions :

— Réactions spontanées de mécontentement, qui débouchent quelquefois sur des actions. Sans avoir à revenir sur les conflits latents entre autochtones et allochtones, il est significatif que des actions aient été entreprises à plusieurs reprises, dans la région environnante (sous-préfectures d'Oumé et de Lakota par exemple), contre des exploitations détenues par des fonctionnaires ou des hommes politiques, avec saccage des jeunes plants ou protestation contre les empiétements en forêt classée de fonctionnaires locaux.

— L'attente des déclassements de forêt en leur faveur, bien qu'elle fonde quelque espoir parmi les planteurs villageois, est en général empreinte de scepticisme face à l'arbitraire des répartitions administratives (134).

Ces attitudes ont d'ailleurs débouché récemment sur une opposition inhabituelle lors des élections des députés et des secrétaires généraux du Parti,

— Individuellement, face à leur marginalisation, les petits planteurs et les jeunes sans terre réagissent par un « désengagement » à l'égard de la terre (135) en vendant purement et simplement leurs plantations sur pied pour les premiers, en cherchant à quitter le village pour tenter l'aventure citadine pour les seconds. La situation est vécue comme éminemment transitoire par les planteurs, et pas seulement par les plus petits : l'évolution des choses ne leur semble guère aller dans un sens favorable pour eux, face aux besoins croissants et, dans certains cas, imposés plutôt autoritairement par l'administration (136).

(134) Dans la perspective d'un déclassement partiel de la forêt voisine du Zuoké, la SATMACI (Société d'Assistance Technique et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire) organisera un « bloc cultural » pour les villageois et les allochtones du terroir, organisés en coopérative par les soins du CENAPEC (Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives).

(135) Cf. sur ces problèmes J.P. DOZON, 1975. Nous reprenons le terme de « Désengagement foncier » en lui attribuant un sens plus objectif que dans le texte cité. Il nous semble que, au moins autant qu'une attitude subjective à l'égard des activités agricoles et de la ville, les obstacles objectifs à la réalisation de plantations rentables constituent le motif de ce désengagement.

(136) Ainsi, après de multiples pressions, les villageois de Bodiba reconstruisent un « nouveau village » à côté de l'ancien, selon un plan de lotissement rigoureux. Les coûts de reconstruction représentent évidemment une charge très lourde.

BIBLIOGRAPHIE

I. - OUVRAGES ET PÉRIODIQUES

- AMIN (S.) - 1973 - *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Éditions de Minuit, 2^e éd., 336 p.
- ANSELLE (J.L.) - 1974 - « Sur l'objet de l'anthropologie », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LVI.
- ANGOULVANT (Gouverneur) - 1916 - *La Pacification de la Côte d'Ivoire 1908-1915. Méthodes et résultats*, Paris, Larose.
- BALANDIER (G.) - 1960 - « Structures sociales traditionnelles et changements économiques », *Cahiers d'Études Africaines*, I, 1, Paris.
- BENOIT-CATTIN (M.), CHAUVEAU (J.P.), RICHARD (J.) - 1976 - *Apports et limites de l'analyse des exploitations agricoles en économie de plantation villageoise. Essai de confrontation interdisciplinaire (pays Gban, Côte d'Ivoire)*. Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 43 p., multigr.
- CHAUVEAU (J.P.), RICHARD (J.) - 1972 - *Problèmes soulevés par l'inventaire et la localisation du peuplement en zone forestière : note méthodologique (le cas du pays Gagou ou Gban, sous-préfecture d'Oumé)*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 35 p. multigr., cartes.
- CHAUVEAU (J.P.), RICHARD (J.) - 1975 - « Organisation socio-économique gban et économie de plantation », Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, *Sci. Hum.*, vol. VIII, n° 2, 88 p. multigr.
- CHAUVEAU (J.P.), RICHARD (J.) - 1977 - Une périphérie recentrée : *A propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire*, *Cahiers d'études africaines*, 68, XVIII-4 : 485-523.
- DENIEL (R.) - 1972 - « Mesures gouvernementales et/ou intérêts divergents des pays exportateurs de main-d'œuvre et des pays hôtes. Haute-Volta et Côte d'Ivoire », in : *XI^e séminaire international africain : Les migrations modernes en Afrique occidentale*, Dakar, I.D.E.P.
- DOZON (J.P.) - *Autochtones et allochtones face au développement de la riziculture irriguée dans la région de Gagnoa (rapport provisoire)*, SODERIZ-ORSTOM, 158 p. multigr.
- DOZON (J.P.) - 1974 - *La problématique rizicole dans la région de Gagnoa*. Abidjan, SODERIZ-ORSTOM, 154 p. ronéo.
- DOZON (J.P.) - 1977 - *Transformation et reproduction d'une société rurale africaine dans le cadre de l'économie de plantation. Le cas des Bété de la région de Gagnoa*. ORSTOM, Paris. Trav. et Doc. de l'ORSTOM, n° 64.
- ÉTIENNE (P.) - 1971 - « Les Baoulé face aux rapports de salariat », *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. VIII, n° 3 : 235-242.
- FORDE (D.) - « Double filiation chez les Yakö », in : *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, RADCLIFFE-BROWN (A.R.) et FORDE (D.), éditeurs, Paris, P.U.F. : 373-432.
- FRATERNITÉ-MATIN - 5 janvier 1977 - Entrevue du Ministre du Plan, M. Diawara, sur les grandes options du Plan 1976-1980.
- FRECHOU (H.) - 1955 - « Les plantations européennes en Côte d'Ivoire », *Cahiers d'Outre Mer*, Bordeaux, tome VIII, n° 29 : 56-83.
- GURMU (T.) - 1975 - « Le développement du capitalisme agraire au Ghana, avec mention spéciale du district d'Ejura », in : AMIN (S.), éd., *L'agriculture africaine et le capitalisme*, Paris, Anthropos - I.D.E.P.
- HIERNAUX (C.R.) - avril 1950 - « Note sur l'évolution des Gagou », *Bulletin de l'I.F.A.N.*, Dakar, 12, 2.
- HILL (P.) - 1970 - *Migrant cocoa farmers of Southern Ghana*, Cambridge University Press.
- HOLAS (B.) - 1976 - *Le Gagou. Son portrait culturel*, Paris, P.U.F.
- LEFEBVRE (H.) - 1953 - « Perspectives de la sociologie rurale », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, XIV, Paris.
- MARIE (A.) - « Parenté, échange matrimonial et réciprocité. Essai d'interprétation à partir de la société dan et de quelques autres sociétés de Côte d'Ivoire », *l'Homme*, Paris, Mouton, XII, n° 3 : 5-46 et XII, n° 4 : 5-36.
- MARX (K.) - 1974 - « Formes qui précèdent la production capitaliste » 1858, in : GODELIER (M.) : *Un domaine contesté : l'anthropologie économique*, Paris - La Haye, Mouton.
- MEILLASSOUX (Cl.) - *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro.
- OTTENBERG (S.) - 1968 - *Double descent in an african society. The Afikpo village group*, Seattle - London, Univ. of Washington Press, 284 p.

- PROST (Rév. P.A.) - 1953 - *Les langues Mandé-Sud du groupe Mana-Busa*, Mémoire I.F.A.N., n° 26, Dakar.
- RAULIN (H.) - 1957 - *Mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire. III. Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa*, Paris, C.S.R.O.M. - ORSTOM, 139 p. multigr.
- République de Côte d'Ivoire, Direction des statistiques rurales - septembre 1976 - *Recensement national de l'Agriculture*, 3 tomes, multigr.
- TAUXIER (L.) - 1924 - *Nègres Gouros et Gagous*, Paris, Geuthner, 378 p.
- TERRAY (E.) - « L'organisation sociale des Dida de Côte d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F, tome I, fasc. 2, 374 p.
- VERGOPOULOS (K.) - 1974 - « Capitalisme difforme (Le cas de l'agriculture dans le capitalisme) ».
in : AMIN (S.) et VERGOPOULOS (K.), *La question paysanne et le capitalisme*, Paris, Anthropos, I.D.E.P., 295 p.
- ZOUKOU (L. Nguessan) - 1975 - *Oumé et sa région. Essai de géographie économique et humaine d'une région forestière de Côte d'Ivoire*. Abidjan, 48 p. multigr.

II. - DOCUMENTS D'ARCHIVES

- Archives Nationales de Côte d'Ivoire* - 17 novembre 1916 - « Coutumes Gagou, cercle des Gouro », par le Chef de subdivision, Oumé, 3 MI 3 (microfilm).
- Archives Nationales de Côte d'Ivoire* - 1913 - Rapport du commandant du cercle du Nzi-Comoé, dossier IV-17-23 (ancienne cote).
- Archives Nationales de Côte d'Ivoire* - 1911-1922 - Rapports trimestriels de la circonscription de Sinfra, 1 EE 181.
- Rapports agricoles de la circonscription d'Oumé*.
- Cadastre des plantations de café et de cacao à Bodiba. 1953 (Zéliniski).
- SATMACI - Cadastre des plantations de cacao de Bodiba. Opération « régénération cacaoyère », 1960.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. FIGURES

1 - Schéma de filiation bilinéaire	12
2 - Généalogie des chefs de famille restreinte d'une gligba du village de Bodiba ; exemples de relation de dugbè.....	13
3 - Schéma de filiation matrilineaire	15
4 - Matrilignage d'ego (en pointillé), patrilignage d'ego (PO) et patrilignages alliés	17
5 - Dispersion des exploitations selon les facteurs I et II	80
6 - Dispersion des exploitations selon les facteurs III et IV	80
7 - Autochtones : superficie totale selon l'année d'installation	82
8 - Allochtones : superficie totale selon l'année d'installation	84
9 - Structure de la main-d'œuvre salariée selon l'importance des dépenses en main-d'œuvre salariée et selon l'importance de la superficie cultivée (autochtone)	91
10 - Importance relative des dépenses salariales selon le revenu par actif (par exploitation)	93

2. CARTES

1 - La sous-préfecture d'Oumé en Côte d'Ivoire (1973)	9
2 - Carte administrative du pays gagou ou gban	10
3 - Les Gban dans l'ensemble ethno-culturel ivoirien	11
4 - Carte des défrichements antérieurs à 1939. Cultures arbustives	37
5 - Carte des défrichements de 1939 à 1945. Cultures arbustives	41
6 - Carte des défrichements de 1946 à 1954. Cultures arbustives	44
7 - Carte des défrichements de 1955 à 1959. Cultures arbustives	47
8 - Carte des défrichements de 1960 à 1964. Cultures arbustives	53
9 - Carte des défrichements de 1965 à 1970. Cultures arbustives	57
10 - Carte des défrichements de 1971 à 1973. Cultures arbustives	60
11 - L'espace villageois de Bodiba	62
12 - Carte foncière (1973)	67
13 - Carte des cultures (1973)	72
14 - Carte des défrichements de 1974 à 1978. Cultures arbustives	107

3. TABLEAUX

1 - Évolution des productions caféières et cacaoyères de la sous-préfecture d'Oumé	30
2 - Taille des plantations et main-d'œuvre familiale à Bodiba (1953)	45
3 - Superficie cultivable et population par gligba (Bodiba, 1973)	69
4 - Superficie cultivée par les autochtones et population par gligba (Bodiba, 1973)	69
5 - Utilisation des territoires de gligba et cessions aux allochtones en cultures pérennes (Bodiba, 1973)	70
6 - Superficies cultivées à Bodiba (en hectares, 1973)	73
7 - Caractéristiques moyennes des exploitations à Bodiba (1973)	78
8 - Typologie des situations des groupes ethniques	86
9 - Réussite économique des groupes ethniques et disponibilité en main-d'œuvre	86
10 - Différenciation des exploitations selon leur importance	87
11 - Fourniture et utilisation de la force de travail salariée, par groupes ethniques	90
12 - Évolution de la situation foncière par parcelles nouvelles à Bodiba de 1973 à 1978	106
13 - Évolution des superficies cultivées chez les autochtones selon la taille des exploitations en 1973	109

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : LA PROBLÉMATIQUE	5
1. LE PAYS GBAN	
Localisation	7
Éléments d'organisation sociale gban	8
Les groupes de résidence : lignages patrilinéaires et villages	12
Généralités	12
La gligba et sa structure interne	12
Le village	13
Les formes de solidarité à l'intérieur des groupes de résidence	14
La parenté matrilinéaire	14
Les matriclans	15
Les parents matrilinéaires proches	15
Remarque sur les relations entre parenté patrilinéaire et parenté matrilinéaire	16
La parenté d'alliance	18
L'alliance matrimoniale	18
La « parenté complémentaire »	19
Parenté, alliance et rapports de pouvoirs	20
Quelques autres types institutionnalisés de solidarité	21
Les catégories d'âge	21
Les « camarades »	21
Les principales formes de coopération dans les activités agricoles	21
La division sexuelle du travail	22
Les prestations en travail	22
L'entraide	23
2. LES DIFFÉRENTS « ÂGES » DE L'OCCUPATION DU SOL EN PAYS GBAN	
L'appropriation « traditionnelle » de la terre	25
Le « propriétaire de la terre »	26
L'organisation foncière « traditionnelle »	27
La situation coloniale et ses conséquences sur l'occupation du sol	28
La pénétration coloniale	28
L'apparition de l'économie de plantation sous l'aspect d'une tentative de colonisation de peuplement européen (1925-1945)	28
L'extension de l'économie de plantation de l'après-guerre à l'Indépendance	29
Le développement de l'économie arbustive	30
L'immigration comme moteur du développement de l'économie de plantation	31
La généralisation de l'économie de plantation de l'Indépendance à nos jours	32

3. LE VILLAGE DE BODIBA DANS L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION

Introduction	35
L'insertion de Bodiba dans l'économie marchande et les premiers balbutiements de l'économie de plantation avant 1939	36
Le Dépit ou : « la sauvagerie comme si vous y étiez »	38
L'Espoir ou : « le salut par le travail »	38
« L'effort de guerre » : 1939-1945	40
L'apparition de l'économie de plantation villageoise : 1946-1954	43
Le développement de l'économie de plantation autochtone : 1955-1959	46
Un espace social homogène	46
Un champ social ouvert	49
L'arrivée des premiers planteurs étrangers : 1960-1964	51
La conquête du terrain : 1965-1970	55
Le blocage foncier : 1971-1973	59

4. LE SYSTÈME AGRICOLE

Morphologie sociale du terroir	61
Les Gban	61
Le quartier dioula	63
Le quartier mossi	64
Les « campements »	65
Le découpage foncier	66
Allure générale du terroir et répartition des cultures	66
Appropriation foncière et utilisation du terroir par gligba	68
Les cultures	71
Les exploitations agricoles	74
Les modes d'accès à la terre et la différenciation socio-économique des exploitations	74
Caractéristiques d'ensemble des exploitations	76
L'homogénéité des techniques	76
La main-d'œuvre familiale	76
La main-d'œuvre salariée	77
La superficie cultivée	77
Les revenus monétaires	77
L'ancienneté	77
Critères de différenciation des exploitations	78
Différenciation selon l'origine ethnique	78
<i>Les différences autochtones-allochtones [78]. Les différences entre sous-groupes ethniques allochtones [79].</i>	
Recherche des facteurs de différenciation par l'analyse factorielle	79
Recherche des facteurs de différenciation par l'analyse dynamique	81
<i>Dynamique des exploitations autochtones [81]. Dynamique des exploitations allochtones [83].</i>	
Différenciation économique des exploitations et différenciation sociale des groupes ethniques	85
Le terroir de Bodiba dans le système local d'économie de plantation	88
Les formes de salariat agricole	88
Le « marché » de la force de travail	89
Structure et évolution de la main-d'œuvre salariée	90
Le salariat comme « analyseur » du système local d'économie de plantation	93
Le statut de la terre dans le système local d'économie de plantation	95
En premier lieu la terre n'est pas l'axe d'un rapport social dans la mesure où elle n'est pas génératrice d'une rente foncière	96
La terre peut être interprétée comme une condition permissive à l'utilisation de la main-d'œuvre salariée, celle-ci restant le facteur déterminant du système local de production	96
De quelques antagonismes sociaux apparents	97

EN GUISE DE CONCLUSION

Le terroir de Bodiba, expression des rapports sociaux dominants dans la formation sociale ivoirienne contemporaine ..	99
Place et fonction de la petite production paysanne : la nature de classe du petit planteur	100
Les planteurs embryons d'une bourgeoisie rurale	100
À l'opposé, deux conceptions voisines considèrent les planteurs comme des petits producteurs marchands ou des paysans-prolétaires	100
La reproduction sociale de la petite production paysanne et ses contradictions	102
L'État et la petite production paysanne	103

ÉPILOGUE : BODIBA EN 1976

La gestion de la pénurie et ses conséquences sociales	105
La situation foncière et l'évolution des cultures	105
Les autochtones	106
Les Baoulé	106
Tagouana et Dioula	108
Les Voltaïques	108
Différenciation socio-économique des exploitations : accumulation et marginalisation	109
Accumulation et marginalisation chez les planteurs gban autochtones	109
Les cessions aux étrangers	110
Les étrangers : les « cumulateurs » et les autres	111
Problèmes de production	112
Le manque de main-d'œuvre, ses conséquences et ses palliatifs	112
La production vivrière	112
Les réponses paysannes à la situation	113
BIBLIOGRAPHIE	114
TABLE DES ILLUSTRATIONS	116
TABLE DES MATIÈRES	117

*Déjà parus dans la collection
Atlas des structures agraires au sud du Sahara :*

1. RÉMY (G.) - 1967 - Yobri (Haute-Volta).
EPHE, Paris ; 99 p., 3 cart. H.T.
2. BARRAL (H.) - 1968 - Tiogo (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 72 p., 8 cart. et 5 pl. H.T.
3. TISSANDIER (J.) - 1969 - Zengoaga (Cameroun).
ORSTOM, Paris ; 88 p., 5 cart. et 3 pl. H.T.
4. SAVONNET (G.) - 1970 - Pina (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 65 p., 7 cart. et 3 pl. H.T.
5. WURTZ (J.) - 1971 - Adiamprikofikro-Douakankro.
Étude d'un terroir baoulé (Côte d'Ivoire).
EPHE, Paris ; 68 p., 4 cart. H.T.
6. HALLAIRE (A.) - 1972 - Hodogway (Cameroun-
nord).
ORSTOM, Paris ; 84 p., 4 cart. et 3 pl. H.T.
7. LERICOLLAIS (A.) - 1972 - Sob (Sénégal).
ORSTOM, Paris ; 110 p., 3 cart. et 10 pl. H.T.
8. GUILLOT (B.) - 1973 - La Terre Enkou (Congo).
EPHE, Paris ; 128 p., 4 cart. et 10 pl. H.T.
9. CHAMPAUD (J.) - 1973 - Mom, Terroir bassa (Came-
roun).
ORSTOM, Paris ; 62 p., 7 cart. et 2 pl. H.T.
10. BERNUS (E.) - 1974 - Les Illabakan (Niger).
ORSTOM, Paris ; 116 p., 14 cart. et 4 pl. H.T.
11. BOULET (J.) - 1975 - Magoumaz, pays mafa (Nord
Cameroun).
ORSTOM, Paris ; 94 p., 6 cart. et 4 pl. H.T.
12. SAVONNET (G.) - 1976 - Les Birifor de Diepla et sa
région, insulaires du Rameau Lobi (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 178 p., 6 cart., et 4 pl. H.T.
13. BOUET (Cl.) - 1977 - Bettrié et Akiékrou - Étude
comparée de deux terroirs en zone forestière ivoi-
rienne.
ORSTOM, Paris ; 138 p., 18 cart. et 10 pl. H.T.
14. ANTHEAUMÉ (B.) - 1978 - Agbetiko, terroir de la
basse vallée du Mono (Sud-Togo).
ORSTOM, Paris ; 128 p., 54 fig. dont 5 cart. H.T., 4 pl.
H.T.
15. LAHUEC (J.-P.) - 1980 - Le terroir de Zaongho - Les
Mossi de Koupéla (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 112 p., 21 fig., 3 cart. et 5 pl. H.T.
16. SAUVAGET (C.) - 1981 - Boua, village de Koubé. Un
terroir Kabyè (Togo septentrional).
ORSTOM, Paris ; 78 p., 22 fig., 14 cart. et 4 pl. H.T.
17. PILLET-SCHWARTZ (A.-M.) - 1982 - Aghien, un
terroir Ebrié. Quinze ans de « technostructure » en
Côte d'Ivoire.
ORSTOM, Paris ; 164 p., 20 fig., 5 pl. photo, 5 cart.
H.T.
18. MARCHAL (M.) - 1983 - Les paysages agraires de
Haute-Volta. Analyse structurale par la méthode gra-
phique.
ORSTOM, Paris ; 116 p., 6 fig., 8 pl. et cart H.T., 2
dépliants H.T.

Atlas des structures agraires à Madagascar :

1. DANDOY (G.) - 1974 - Vavatenina (Côte orientale malgache).
ORSTOM, Paris ; 94 p., 8 cart. et 4 pl. H.T.
2. MARCHAL (J.-Y.) - 1974 - La petite région d'Ambohimambola (Madagascar).
ORSTOM, Paris ; 122 p., 13 cart. et 8 pl. H.T.
3. BONNEMAISON (J.) - Tsarahonenana des riziculteurs de montagne dans l'Ankararra.
ORSTOM, Paris ; 98 p., 5 cart. et 4 pl. H.T.

ORSTOM

Direction générale : 24, rue Bayard, 75008 Paris
Service des Éditions : 70-74, route d'Aulnay, 93140 Bondy
Composition : P.F.C. Dôle
Impression : SIDEC Chaumont